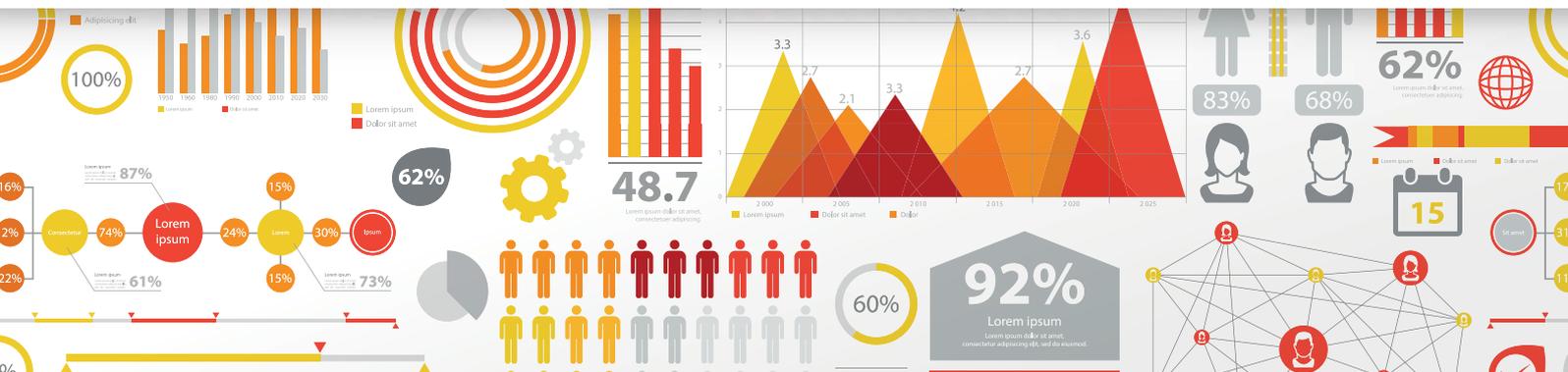


# prism<sup>1</sup>emploi

PROFESSIONNELS  
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM



## RAPPORT ÉCONOMIQUE & SOCIAL



# INTRODUCTION

## En 2016, l'intérim a fortement contribué à la reprise de l'emploi.

Cette année, près de 200 000 postes ont été créés dans le secteur marchand, soit la meilleure performance sur le front de l'emploi depuis 2007. D'après l'INSEE, l'intérim a contribué à hauteur de 40 % du développement observé. En équivalent temps plein, ce sont 50 000 emplois qui ont été créés dans l'intérim en 2016, ce qui a permis d'envoyer des signaux positifs aux acteurs économiques, contribuant ainsi à rétablir la confiance.

### Les investissements des entreprises de travail temporaire expliquent en partie les résultats obtenus en matière d'emploi

La contribution des agences d'emploi au marché du travail repose sur leur réseau : être proche des clients et des candidats pour répondre immédiatement à toute offre d'emploi. Ainsi, elles peuvent convertir toute opportunité professionnelle, y compris de très courte durée, en emploi effectif. C'est pourquoi, les entreprises de travail temporaire ont poursuivi leur effort en 2016 pour renforcer leur réseau d'agences. Avec 850 points d'appui supplémentaires, ce sont désormais 8 150 agences d'emploi qui mettent en relation des candidats et des entreprises.

Mais les agences d'emploi ne sont pas seulement des opérateurs dans le domaine de la sélection. De par leur modèle économique tourné vers la création d'emploi, leur connaissance des entreprises, des bassins d'emploi et leur expertise en matière de formation, elles sont à même d'orienter efficacement les parcours professionnels. Depuis 30 ans, la formation constitue un axe de développement stratégique des agences d'emploi. En effet, dans un univers économique dont l'instabilité est chronique, la sécurité doit être celle des individus plus que celle des contrats. Convaincues que l'employabilité des salariés tout au long de la vie professionnelle doit être renforcée, les agences d'emploi soutiennent depuis 2 ans de nouveaux investissements en matière de formation. Ainsi, le taux de cotisation légal pour la formation s'est accru dans la branche de 0,5 % de la masse salariale (passant de 2,15 % à 2,65 %) alors que dans le même temps il diminuait de 0,6 % (passant de 1,6 % à 1 %) pour les autres secteurs.

Les agences d'emploi ont ainsi mis en œuvre en 2016, 250 000 actions de formations opérationnelles, soit le niveau le plus haut jamais atteint dans la profession. Cette détermination vise aussi à répondre à des difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises sur certains bassins d'activités où des emplois ne peuvent être créés par manque de profils disponibles.

### Les emplois créés en intérim sont des emplois de qualité

L'année 2016 est caractérisée par une croissance du PIB encore très modeste (+1,1 %) et évoluant par "à coup", c'est pourquoi beaucoup d'entrepreneurs, faute de visibilité, hésitent encore à investir et à embaucher. Dans ce contexte la flexibilité du marché du travail est plus que jamais une nécessité économique : tous les contrats de travail ne peuvent s'inscrire dans la durée. Pour autant toutes les formes de flexibilité ne se valent pas.

La branche du travail temporaire a choisi de se démarquer des autres formes de flexibilité en créant de vrais mécanismes de sécurisation professionnelle pour les salariés intérimaires. Depuis les années 90, les partenaires sociaux de la branche ont élaboré des dispositifs de "portabilité des droits". Ainsi, les salariés intérimaires cumulent des droits à la formation et à l'accompagnement social au sein de la branche quelle que soit l'agence et l'entreprise de travail temporaire dans laquelle ils travaillent. Le dernier dispositif en date, la complémentaire santé des intérimaires, permet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à 1 million de salariés intérimaires de bénéficier d'une mutuelle pour leurs frais médicaux.

La mise en œuvre du CDI intérimaire depuis 2014 représente également une innovation sociale majeure. Celle-ci implique une prise en charge économique des salaires des intérimaires pendant leurs périodes d'intermissions et une réorganisation des agences répondant aux nouveaux processus de mise à disposition de personnel. Avec 9 000 contrats signés en 2016 (deux fois plus qu'en 2015), le CDI intérimaire apparaît désormais comme une solution opérationnelle de flexisécurité. Ce dispositif qui permet d'éviter les allers-retours emploi-chômage contribue également au financement des contrats courts.

L'action des agences d'emploi a ainsi amplifié en 2016 sa contribution positive au fonctionnement du marché du travail.

## L'INTÉRIM

Nombre d'intérimaires en équivalent emplois temps plein	<b>596 333</b>
Évolution du nombre d'intérimaires (2016/2015)	<b>6,7 %</b>
Taux de recours emploi salarié	<b>3,3 %</b>
Chiffre d'affaires	<b>18,9</b> milliards d'euros
Taux d'évolution (2016/2015)	<b>6,8 %</b>

### Répartition de l'activité par secteurs

> Industrie	42,9 %
> BTP	17,9 %
> Tertiaire	38,7 %

### Répartition des intérimaires par qualification

> Cadres	2,0 %
> Professions intermédiaires	8,1 %
> Employés	12,9 %
> Ouvriers qualifiés	40,6 %
> Ouvriers non qualifiés	36,3 %

## LES ENTREPRISES

(démographie)

Nombre d'entreprises	<b>1 500</b> environ
Nombre d'agences d'emploi	<b>8 150</b>
Nombre de salariés permanents	<b>23 000</b>

## CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

(en millions d'euros)

Cotisations sociales employeurs	<b>5 100</b>
Contribution Économique Territoriale	<b>275</b>
Impôt sur les sociétés	<b>250</b>

## LE RECRUTEMENT

Nombre de recrutements	<b>67 000</b>
Taux d'évolution (2016/2015)	<b>16,5 %</b>
Chiffre d'affaires du recrutement	<b>176,5</b> millions d'euros
Répartition par taille d'entreprises clientes : moins de 50 salariés	<b>46 %</b>
Répartition par taille d'entreprises clientes : plus de 50 salariés	<b>54 %</b>

### Répartition de l'activité par secteurs

> Industrie	22 %
> BTP	12 %
> Tertiaire	66 %

### Répartition des personnes recrutées par qualification

> Cadres	22 %
> Professions intermédiaires	16 %
> Employés	40 %
> Ouvriers qualifiés	15 %
> Ouvriers non qualifiés	7 %

# SOMMAIRE

## 1- L'INTÉRIM JOUE UN RÔLE MOTEUR POUR L'EMPLOI

### I - La création d'emploi accélère en 2016 ..... 06

\_ L'évolution de l'emploi intérimaire est corrélée à celle de l'activité économique .....06

\_ Malgré une croissance économique modeste, l'année 2016 est caractérisée par une nette progression des créations d'emplois .....07

\_ En 2016, l'emploi intérimaire s'accroît de 6,7 %, avec une accélération en fin d'année..... 07

\_ Le nombre d'heures travaillées en intérim et le chiffre d'affaires sectoriel se redressent dans des proportions comparables aux évolutions des effectifs intérimaires.....08

\_ En moyenne en 2016, près de 50 000 emplois en équivalents temps plein ont été créés grâce à l'intérim.....09

\_ Avec un peu moins de 19 milliards d'euros, le chiffre d'affaires du travail temporaire peine à retrouver son niveau de 2005..... 10

### II - Le travail temporaire accompagne les trajectoires économiques des secteurs et des territoires ..... 11

\_ Le travail temporaire est une relation d'emploi tripartite..... 11

\_ En 2016, l'industrie résiste, les transports et le BTP montent en puissance ..... 12

\_ En 2016, l'intérim industriel soutient l'emploi dans la filière automobile..... 13

\_ Le BTP repart. Le secteur transports logistique accélère son développement... 14

\_ Le travail temporaire est implanté sur tous les bassins d'emploi..... 15

\_ La dynamique observée depuis 2000 met en lumière un développement structurel des territoires du Grand Sud et de l'Ouest..... 16-17

## 2- LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AGENCES EST Tourné VERS LA CRÉATION D'EMPLOI, EN INTÉRIM, EN CDD ET EN CDI

### III - Les agences d'emploi sont au cœur de l'action pour l'emploi ..... 19

\_ 8 150 agences de proximité apportent quotidiennement des solutions en matière d'emploi ..... 19

\_ En 2016, les agences d'emploi ont proposé plus de 17 millions de missions d'intérim .....20

\_ En 2016, les intérimaires ont été quatre fois moins concernés par le chômage que les salariés en CDD .....20

\_ Les missions des intérimaires concernent en majorité des emplois qualifiés .....21

\_ 40 000 cadres choisissent le travail temporaire.....22

## IV - Parallèlement à l'intérim, les agences d'emploi proposent aux candidats d'autres solutions pour travailler..... 23

\_ Avec 67 000, le nombre de recrutements réalisés en 2016 atteint son niveau le plus élevé depuis la naissance de ce service .....23

\_ Les deux tiers des recrutements interviennent dans les secteurs du tertiaire .....24

\_ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont également adaptés aux attentes des PME .....25

\_ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont d'abord à destination des employés, des techniciens et des ouvriers.....26

\_ 9 000 CDI intérimaires (CDII) ont été signés en 2016. En avril 2017, 17 620 CDII sont comptabilisés .....27

\_ La part des CDII dans l'industrie passe de 44 % en 2015 à 51 % en 2016 .....28

\_ En 2016, les PME restent la catégorie d'entreprise la plus intéressée par le CDI intérimaire.....28

\_ Fortes de leur expertise emploi et de leur implantation locale, les agences d'emploi sont en mesure d'apporter des réponses aux nouvelles aspirations sociales .....29

## 3- LES AGENCES D'EMPLOI CONCRÉTISENT LE PRINCIPE DE FLEXISÉCURITÉ

### V - L'intérim facilite l'insertion professionnelle, en particulier celle des jeunes ..... 31

\_ Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 35 ans .....31

\_ En 2016, les agences d'emploi ont investi 380 millions d'euros pour le financement de 250 000 formations opérationnelles .....32

\_ La formation proposée aux jeunes peu qualifiés constitue une priorité pour les agences d'emploi .....33

\_ L'intérim facilite l'accès à l'emploi des jeunes.....34

\_ L'agence d'emploi participe également au retour des seniors au chômage sur le marché du travail .....35

\_ La pratique de l'intérim se développe chez les seniors .....36

\_ L'intérim constitue de l'avis des intérimaires un tremplin vers l'emploi ...37

\_ L'observation des parcours montre qu'en dépit du caractère temporaire des missions, l'intérim contribue à une insertion durable .....38

\_ Les services visant à faciliter le quotidien des intérimaires sont coordonnés par le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fast).....39

\_ 1 million de personnes bénéficie désormais d'une mutuelle dans l'intérim .....40

## VI - La création du CDI intérimaire et du FSPI illustre la mise en œuvre de dispositifs concrets voués à améliorer la sécurisation et l'employabilité des intérimaires..... 41

\_ La révolution du CDI intérimaire introduite en 2014 repose sur le principe d'une rémunération garantie, y compris lorsque l'intérimaire est entre deux missions .....41-42

\_ À qui s'adresse le CDI Intérimaire? Le savoir-être, la motivation et la polyvalence sont les qualités recherchées en priorités ..... 43

\_ Pourquoi les candidats optent-ils pour le CDI Intérimaire? La recherche de sécurité est leur premier objectif, d'abord pour l'accès au logement et au prêt, ensuite pour la garantie de rémunération ..... 43

\_ Une dotation (le FSPI) de 75 millions d'euros est consacrée en 2016 à l'intensification des durées d'emploi des intérimaires ..... 44

## 4- LES ENTREPRISES QUI RECOURENT À L'INTÉRIM S'APPUIENT SUR LES AGENCES D'EMPLOI POUR LEUR RÉACTIVITÉ ET LEUR SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE D'EMPLOI

### VII - La place des agences d'emploi auprès des entreprises..... 46

\_ L'intérim renforce la réactivité des entreprises..... 46

\_ L'intérim joue un rôle déterminant pour affronter les cycles économiques, une part significative des entreprises qui y recourt le considère comme un moyen de renforcer leur compétitivité .....47

\_ L'intérim représente en 2016, 3,3 % de l'emploi salarié ..... 48

### VIII - Zoom sur les 6 principaux sous-secteurs ..... 49

\_ L'intérim dans le secteur du BTP.....49

\_ L'intérim dans les principaux secteurs industriels .....50

\_ L'intérim dans le secteur des transports ..... 51

\_ L'intérim dans le secteur du commerce .....52

\_ L'intérim dans l'agro-alimentaire .....53

\_ L'intérim dans les principaux secteurs des services aux entreprises .....54

### IX - L'intérim en Europe et dans le monde ..... 55

\_ L'emploi intérimaire en Europe en 2016 ..... 55

\_ Un marché mondial de 370 milliards d'euros en 2016 ..... 56

## ANNEXES

\_ Précisions méthodologiques .....57

\_ Quelques références bibliographiques ..... 58

# 1 - L'INTÉRIM JOUE UN RÔLE MOTEUR POUR L'EMPLOI

L'activité des entreprises s'accompagne de besoins de compétences, certains pour une courte durée, d'autres à long terme. C'est la raison pour laquelle, elles embauchent à la fois en CDI, en CDD et en intérim. Le besoin de flexibilité est une constante. Le recours à l'intérim, lorsque l'économie repart joue un rôle de premier plan car il permet de relancer la création d'emploi.

## En 2015, la progression du travail temporaire a permis d'amorcer la reprise de l'emploi

En phase de redressement économique, l'intérim permet aux entreprises d'embaucher malgré l'incertitude. L'observation des chiffres le démontre : que ce soit après la récession de 1993, la stagnation de 1996 ou la crise de 2009, l'intérim a été aux avant-postes pour recréer de l'emploi. Il joue en effet un rôle décisif pour réenclencher les embauches. Lorsque ensuite la reprise se consolide, une grande partie des emplois temporaires sont convertis en contrats à durée indéterminée.

Après le recul continu enregistré depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2011, l'emploi intérimaire s'est redressé début 2015. Cette inversion de tendance a confirmé la valeur d'indicateur avancé du travail temporaire. En effet, l'emploi dans son ensemble a pris le relai un semestre plus tard avec un développement enregistré à partir du 3<sup>e</sup> trimestre 2015.

## En 2016, près de 200 000 emplois ont été créés

En 2015, un peu plus de 80 000 emplois avaient été créés, parmi lesquels 62 % de postes d'intérimaires. La croissance économique, bien qu'encore modeste en 2016, a permis de créer 192 700 postes dans le secteur marchand, soit la meilleure performance sur le front de l'emploi depuis 2007. Dans un environnement économique encore fragile, l'intérim contribue ainsi avec près de 40 % des postes créés, à enrichir le contenu de la croissance en emplois.

## L'emploi intérimaire retrouve en 2016 un niveau comparable à celui des années 2005-2006

L'intérim, malgré de fortes variations liées aux soubresauts de la conjoncture, occupe une place stable dans la structure de l'emploi. Il se situe en 2016 à un niveau comparable à celui observé en 2005-2006. Il demeure toutefois 6,5 % en dessous de la situation observée en 2007 (avant la crise intervenue en 2008-2009).

## I – LA CRÉATION D'EMPLOI ACCÉLÈRE EN 2016

### \_ L'évolution de l'emploi intérimaire est corrélée à celle de l'activité économique

Le niveau de la croissance économique détermine celui de la création d'emploi. L'observation des évolutions comparées du PIB et de l'intérim montre qu'en-dessous d'une croissance de 0,8 %, l'intérim n'est pas en mesure de se développer.

**Le travail temporaire est étroitement synchronisé avec l'activité économique.**

Depuis 2005, 5 "cycles" ont été observés :

Entre 2004 et 2007 : la croissance du PIB, située sur un trend légèrement supérieur à 2 %, s'accompagne d'une progression annuelle de l'intérim comprise entre 1,5 et 5 %.

En 2008, après un premier semestre dynamique, un retournement intervient au second ; sur l'année la croissance se limite à 0,1 %. Dans le même temps, la baisse des effectifs intérimaires, représente -8,3 %.

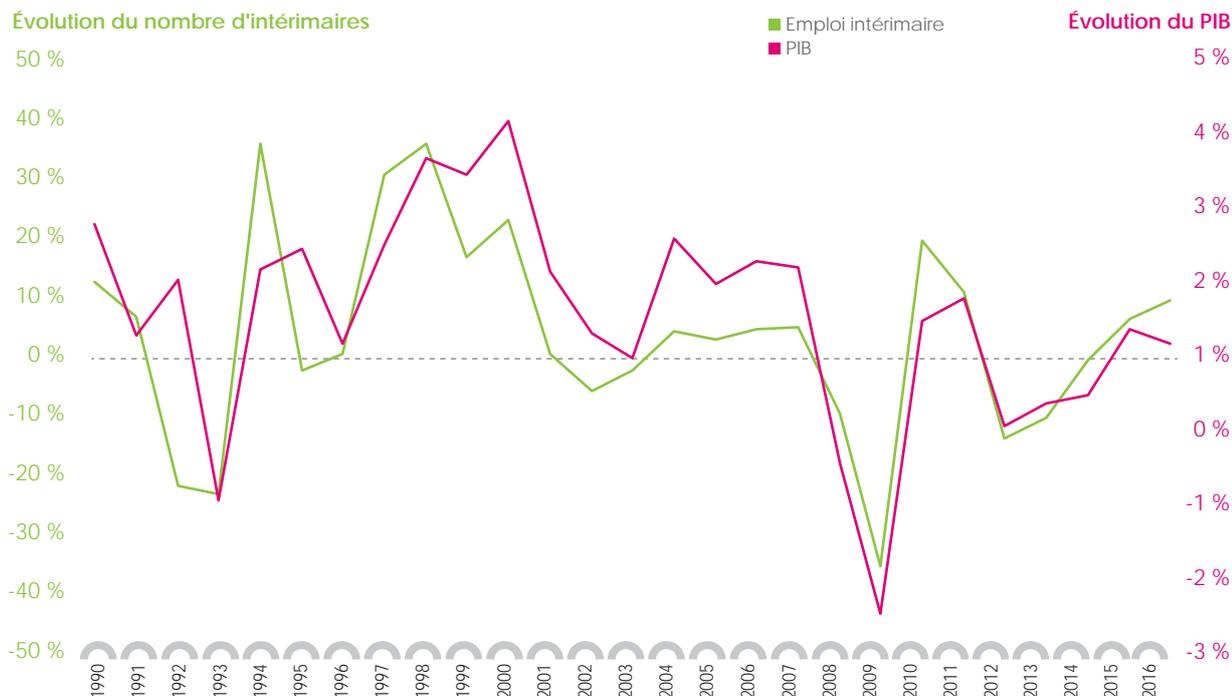
Avec un recul du PIB de 2,5 %, l'année 2009 est marquée par une récession d'une intensité historique. Dans ce contexte exceptionnel, l'emploi intérimaire chute de 28,7 %.

En 2010 et en 2011, les croissances modérées de 1,5 % puis de 1,7 %, s'accompagnent d'un redressement de l'intérim de respectivement 14,8 % puis de 7,9 %.

Entre 2012 et 2014, la stagnation du PIB entraîne un recul du nombre d'intérimaires en mission de respectivement 11,6 % en 2012, de 8,8 % en 2013 et de 1,2 % en 2014.

En 2015, une accélération de l'activité (+1,3 %), permet à l'intérim de repartir à la hausse (+4,4 %). En 2016, la croissance de 1,1 % du PIB entraîne une hausse de l'emploi intérimaire de 6,7 %.

### Évolution comparée du PIB\* et de l'emploi intérimaire



\* PIB en volume (prix chaînés, base 2000)

Sources : INSEE / Baromètre Prism'emploi

## \_ Malgré une croissance économique modeste, l'année 2016 est caractérisée par une nette progression des créations d'emplois

En dépit d'une hausse du produit intérieur brut (PIB) toujours faible en 2016 : +1,1 %, la création d'emploi a été deux fois plus importante que l'an passé. Ce sont ainsi 192 700 postes qui ont été créés dans le secteur marchand, soit la meilleure performance sur le front de l'emploi depuis 2007. L'intérim a contribué à hauteur de 40 % du développement observé.

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la compétitivité et pour l'emploi) explique en grande partie ce dynamisme. En effet, la réduction du coût du travail peu qualifié a un effet important et immédiat sur la création d'emploi. L'impact de ce dispositif dans l'intérim, où la majorité des salariés occupe des postes de premier niveau de qualification, a joué un rôle déterminant en faveur d'un redémarrage.

### Évolutions (en milliers) de l'emploi intérimaire et de l'emploi marchand total (situation fin de trimestre, variation sur un an)

■ Intérim  
■ Total emploi marchand

Source : INSEE



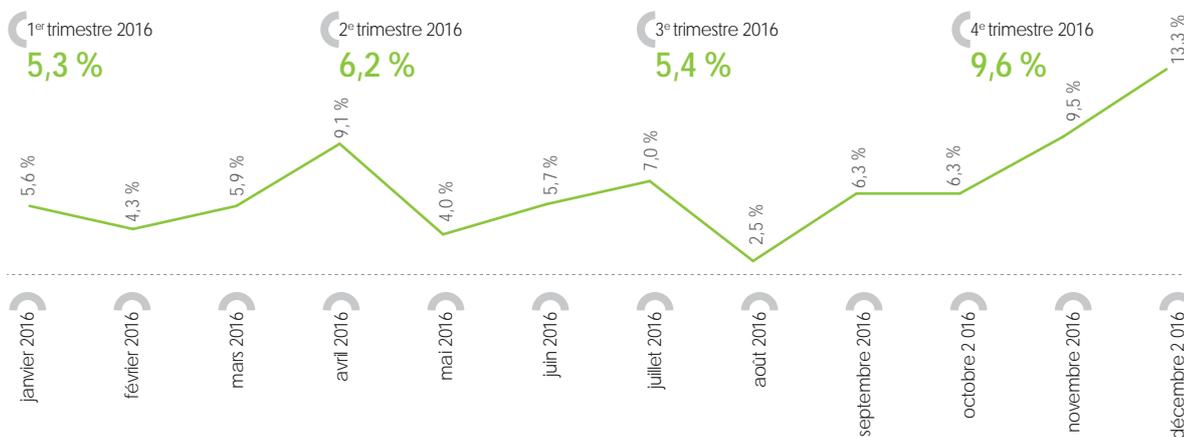
## \_ En 2016, l'emploi intérimaire s'accroît de 6,7 %, avec une accélération en fin d'année

L'année a été caractérisée par des tendances trimestrielles relativement stables au cours des 3 premiers trimestres : 5,3 % au premier, 6,2 % au deuxième puis 5,4 % au troisième ; puis par une accélération marquée au 4<sup>e</sup> trimestre : 9,6 %.

Les tendances mensuelles ont été quant à elles plus volatiles. La croissance comprise entre 4 % et 9 % au cours des 7 premiers mois est marquée par un ralentissement brutal en août (2,5 %) puis par un rebond à la rentrée qui s'est amplifié tout au long du 4<sup>e</sup> trimestre.

En effet, le travail temporaire est particulièrement sensible à la situation économique : il permet aux entreprises de faire face aux surcroûts d'activité avant que celles-ci recrutent sur le long terme. C'est pourquoi l'observation des cycles économiques confirme que l'intérim est un indicateur avancé de l'emploi : il anticipe, avec environ 6 mois d'avance, la tendance générale sur le marché du travail. Les entreprises faisant d'abord appel à des salariés intérimaires, avant de recruter durablement.

### Évolution mensuelle et trimestrielle en % (par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente) de l'emploi intérimaire

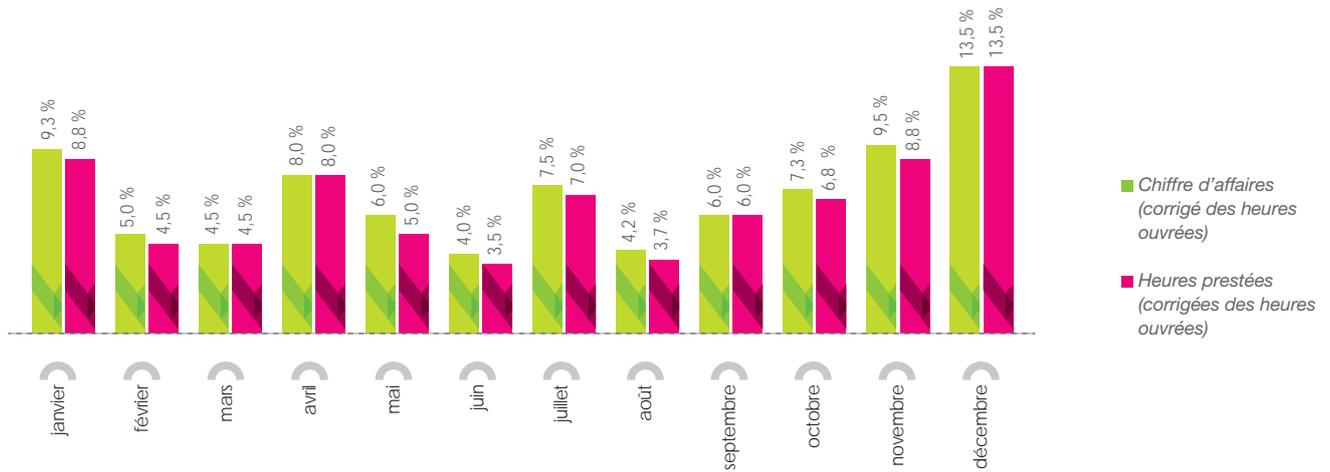


Source : Baromètre Prism'emploi

## \_ Le nombre d'heures travaillées en intérim et le chiffre d'affaires sectoriel se redressent dans des proportions comparables aux évolutions des effectifs intérimaires

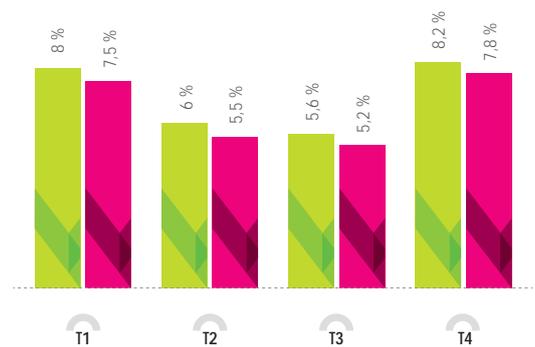
En 2016, le nombre d'heures travaillées augmente de 6,4 %, en ligne avec l'augmentation des effectifs (6,7 %). Malgré l'élévation du niveau des qualifications des intérimaires et de la hausse tendancielle des rémunérations, la variation du chiffre d'affaires, avec 6,8 %, est également similaire à l'évolution des effectifs.

### Taux d'évolution mensuelle en 2016 par rapport au même mois de l'année précédente



### Taux d'évolution trimestrielle en 2016 par rapport au même trimestre de l'année précédente

■ Chiffre d'affaires (données brutes)  
■ Heures prestées (données brutes)

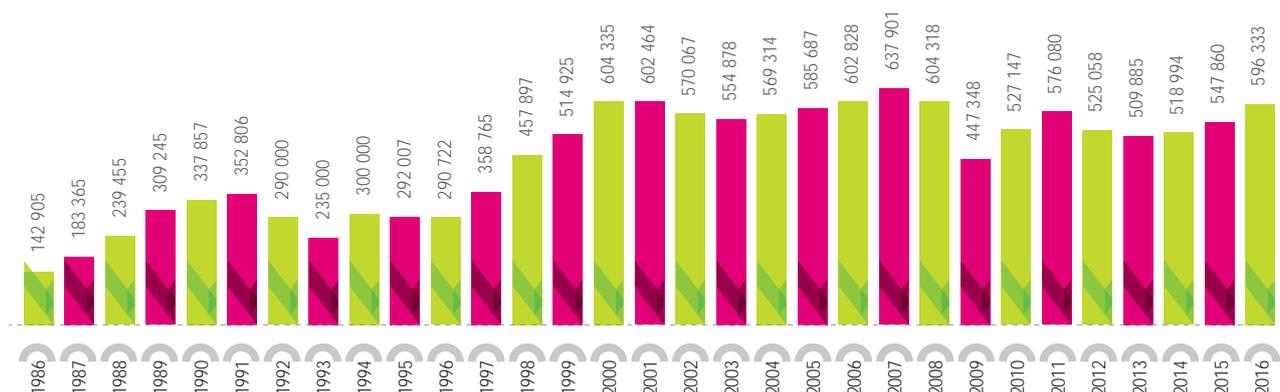


Sources : Prism'emploi / Institut Plus Consultants

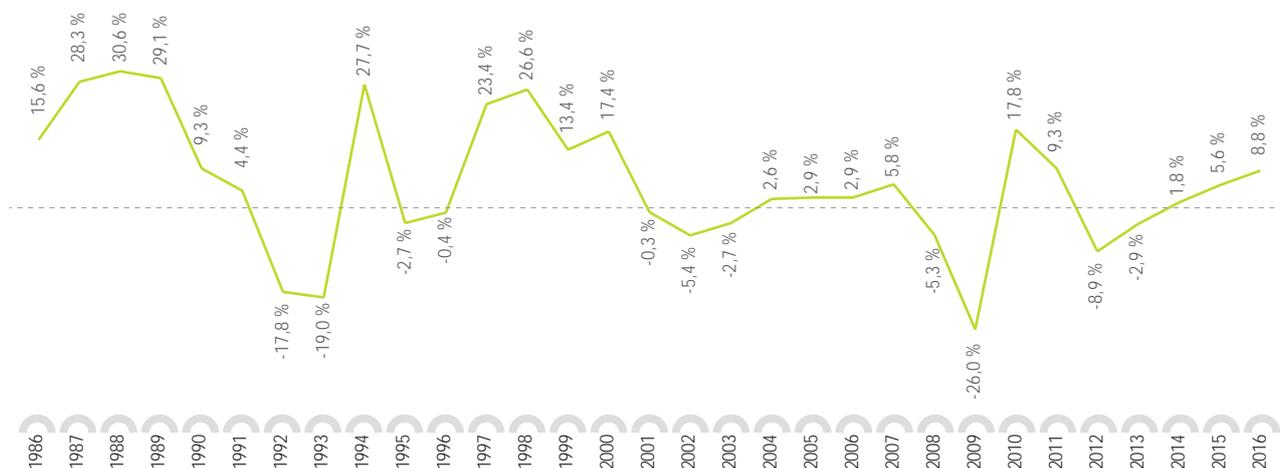
## \_ En moyenne en 2016, près de 50 000 emplois en équivalents temps plein ont été créés grâce à l'intérim

En 2016, le nombre d'intérimaires en équivalent temps plein s'établit à 596 333\*, soit 3,3 % de l'emploi salarié\*\*. En dépit de la croissance observée depuis 3 ans, le niveau de l'emploi intérimaire demeure en 2016 6,5 % en dessous de la situation observée en 2007 (avant la crise intervenue en 2008-2009).

### Nombre d'intérimaires en équivalent temps plein



### Évolution annuelle du nombre d'intérimaires en équivalent temps plein (%)



NB : Il y a eu trois ruptures de séries depuis 1990 :

- à partir de janvier 1992 : modification dans la définition d'une mission d'intérim (les renouvellements de contrats ne sont plus comptabilisés).
- à partir de janvier 1995 : les Relevés Mensuels de Contrats sont transmis directement à l'UNEDIC et non au ministère du Travail.
- à partir de novembre 2005 : les modalités de suivi des Relevés Mensuels de Contrats transmis par certaines entreprises de travail temporaire sont modifiées.

(\*) Les équivalents emplois temps plein sont calculés par la DARES en fonction du nombre de jours travaillés (et non en fonction des heures travaillées).

(\*\*) L'emploi salarié correspond au secteur "concurrentiel" regroupant en plus des secteurs principalement marchands la partie privée des secteurs non marchands. L'emploi salarié compte pour environ 65 % de la population active.

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire.

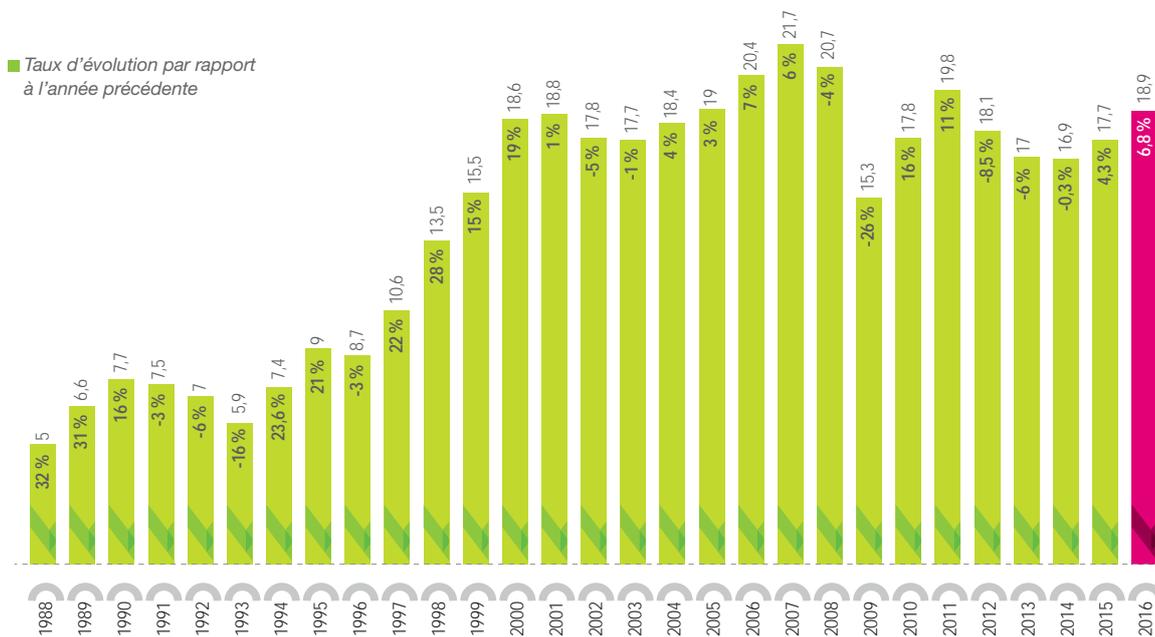
## \_ Avec un peu moins de 19 milliards d'euros, le chiffre d'affaires du travail temporaire peine à retrouver son niveau de 2005

Le réseau des 8 150 agences d'emploi a généré en 2016 un revenu de 18,9 milliards d'euros. Les salaires et les charges sociales versés comptent pour 85 % du chiffre d'affaires. La valeur ajoutée de la branche atteint plus de 90 % du chiffre d'affaires.

L'intérim, malgré de fortes variations annuelles, a stagné au cours des dix dernières années : les effectifs de 2016 sont comparables à ceux des années 2005-2006. Dans le même temps, corrigé du taux d'inflation, le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires tend, avec -1 %, à baisser. Cela signifie, que depuis 10 ans, les revenus tirés des prestations diminuent chaque année en moyenne de 1 %. La déconnexion entre la progression des effectifs et celles du chiffre d'affaires est particulièrement perceptible depuis 2013 (année de la mise en œuvre du CICE). Celle-ci démontre que le CICE a contribué à réduire le coût réel de l'intérim, soutenant ainsi le développement de l'emploi. En effet, depuis 2013, ce sont près de 90 000 emplois intérimaires en ETP qui ont été créés.

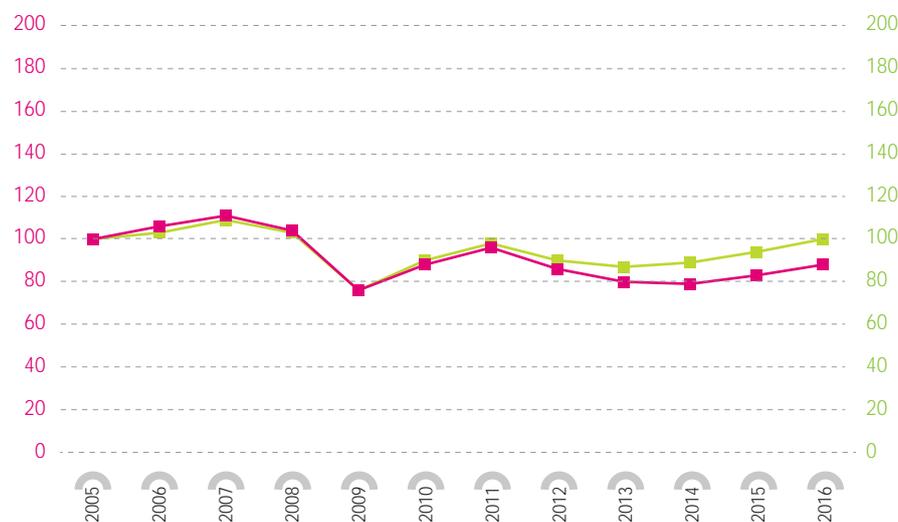
### Évolution annuelle du chiffre d'affaires du travail temporaire (en milliards d'euros) de 1988 à 2016

■ Taux d'évolution par rapport à l'année précédente



Chiffre d'affaires

Emploi intérimaire



### Évolution comparée du chiffre d'affaires et de l'emploi intérimaire

- Chiffre d'affaires : base 100 = 1990, corrigé du taux d'inflation
- Emploi intérimaire : base 100 = 1990, en ETP

Sources : Prism'emploi/ Institut Plus Consultants

## II – LE TRAVAIL TEMPORAIRE ACCOMPAGNE LES TRAJECTOIRES ÉCONOMIQUES DES SECTEURS ET DES TERRITOIRES

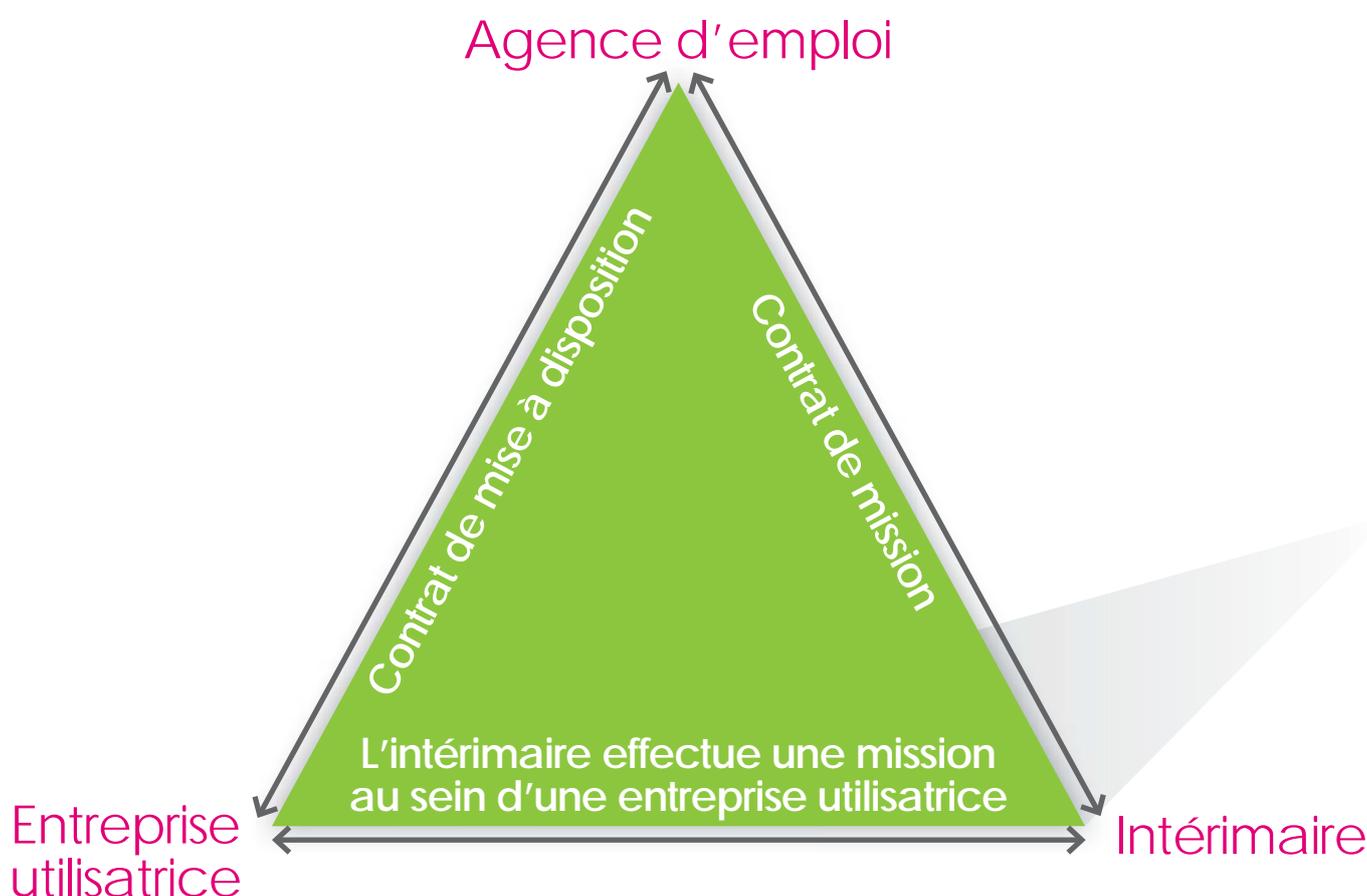
### \_ Le travail temporaire est une relation d'emploi tripartite

La relation de travail temporaire est une relation tripartite réunissant l'entreprise utilisatrice (entreprise cliente) qui exprime un besoin de personnel, l'agence d'emploi qui met à disposition un intérimaire et l'intérimaire qui va effectuer une mission dans l'entreprise utilisatrice.

La prestation d'intérim consiste, en amont, à chercher puis à sélectionner des candidats répondant au besoin d'un client. L'agence évalue leurs compétences, vérifie l'adéquation entre

le profil du candidat et la mission proposée et les accompagne vers l'emploi. Lorsqu'ensuite le contrat de travail est conclu, l'entreprise de travail temporaire prend en charge l'ensemble des tâches administratives.

Afin de fidéliser les intérimaires, les agences les accompagnent et les forment de manière à développer leur compétence et leur employabilité. Cette gestion des parcours est étroitement liée aux besoins des entreprises sur des bassins d'emploi.



Le contrat de mise à disposition et le contrat de mission précisent les mentions suivantes :

- le motif de recours :
  - remplacement,
  - accroissement temporaire d'activité,
  - emplois temporaires par nature,
  - complément de formation,
  - difficultés sociales et professionnelles particulières.
- la durée (variable selon le motif du recours) :
  - maximum 18 mois dans le cas général,
  - deux renouvellements autorisés.

À l'issue du renouvellement du contrat, pour conclure un nouveau contrat d'intérim sur le même poste de travail, un délai de carence entre les deux contrats doit être respecté :

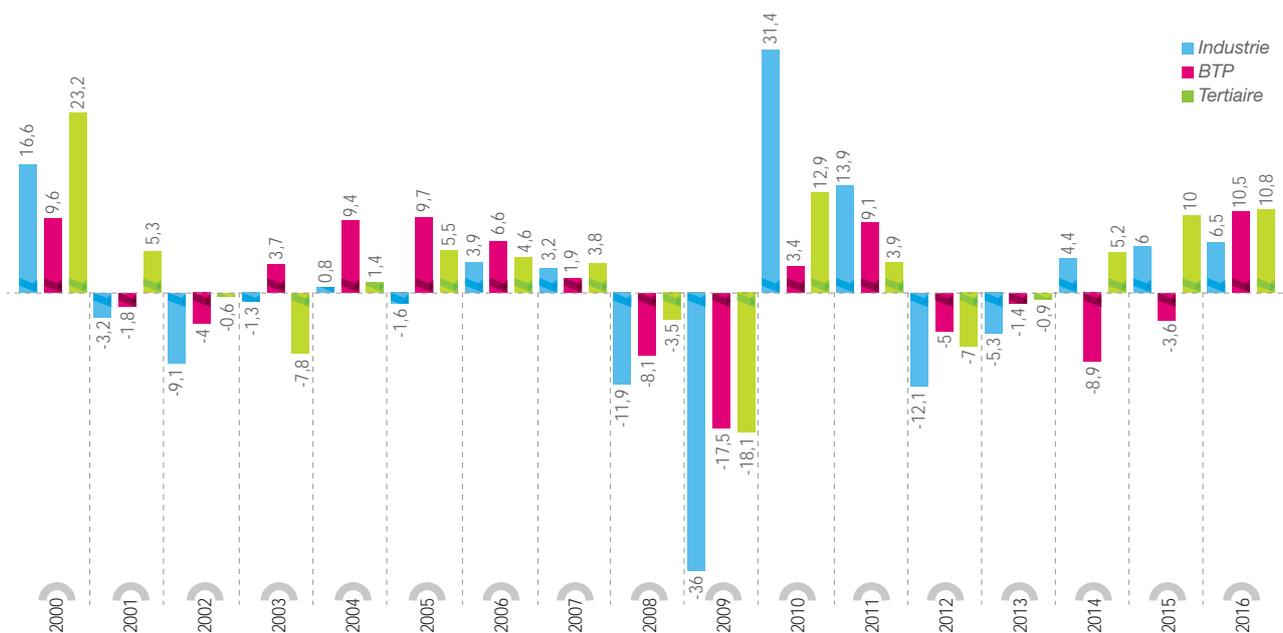
- la qualification de l'intérimaire,
- la rémunération qui ne peut être inférieure à celle que percevrait, après période d'essai, un salarié permanent de même qualification effectuant les mêmes tâches (salaire de référence),
- les caractéristiques particulières du poste et les équipements de protection individuelle que l'intérimaire doit utiliser.

## \_ En 2016, l'industrie résiste, les transports et le BTP montent en puissance

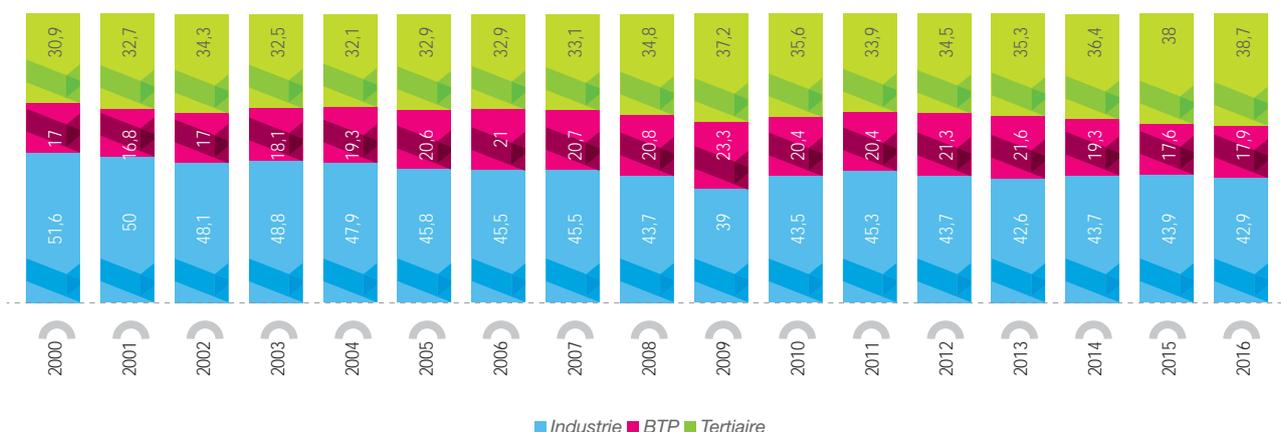
En 2016, l'ensemble des grands secteurs sont orientés à la hausse. L'industrie connaît pour la troisième année consécutive une hausse des effectifs intérimaires (6,5 %). Après deux années particulièrement difficile pour le BTP, ce secteur, avec 10,5 %, renoue avec la croissance.

Le tertiaire en 2016, comme en 2015, a été le secteur le plus porteur. Les transports et l'entreposage ainsi que les services administratifs ont tout particulièrement contribué au dynamisme

Taux d'évolution annuel de l'emploi intérimaire par secteur (%)



Répartition en % de l'emploi intérimaire en volume de 2000 à 2016



Au cours des 15 dernières années la part de l'industrie a diminué de 9 points. Dans le même temps, le poids du secteur tertiaire s'est accru de 8 points.

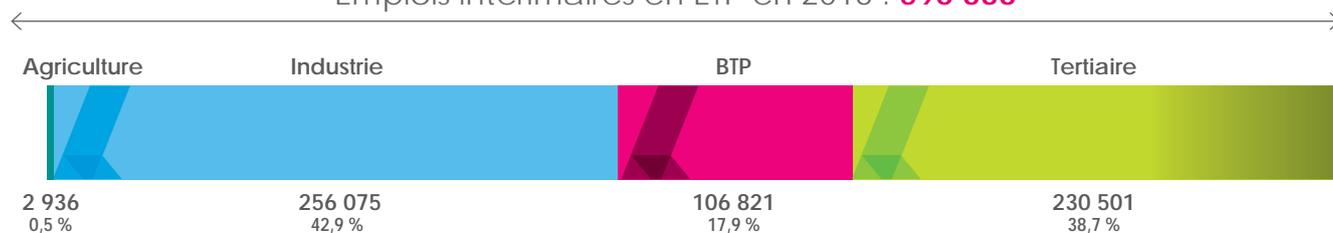
Sources : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ En 2016, l'intérim industriel soutient l'emploi dans la filière automobile

L'intérim dans le secteur industriel a progressé de plus de 15 000 emplois ETP en 2016. À l'exception de l'industrie pharmaceutique, des équipements électroniques et de la production d'électricité, les créations d'emplois intérimaires concernent l'ensemble des activités industrielles.

La filière automobile, qui contribue à la moitié des créations de postes, se démarque encore en 2016.

Emplois intérimaires en ETP en 2016 : **596 333**



• < -5 % : -- • de -5 à 0 % : - • de 0 à 15 % : + • >15 % : ++

Naf 17	Naf 38	Nbre d'ETP, en moyenne en 2016	Évol. entre T1 2015 et T1 2016	Évol. entre T2 2015 et T2 2016	Évol. entre T3 2015 et T3 2016	Évol. entre T4 2015 et T4 2016	
INDUSTRIE	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	48 296	+	-	+	+	
	Cokéfaction et raffinage	459	++	++	+	+	
	Fabrication d'équipements électriques, électronique, informatiques; fabrication de machines	Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	6 756	-	--	--	+
		Fabrication d'équipements électriques	10 481	+	+	+	+
		Fabric. de machines & équipements	15 074	+	+	-	+
	Fabrication de matériels de transport	Fabrication de matériels de transport	41 080	++	++	++	++
	Fabrication d'autres produits industriels	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	6 644	++	++	++	+
		Industrie chimique	10 639	+	+	-	+
		Industrie pharmaceutique	5 976	-	--	--	--
		Travail bois, ind. papier & imprimerie	12 764	+	+	+	+
		Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	28 845	+	+	+	+
		Métallurgie	32 521	+	+	+	+
		Réparation et installation de machines et d'équipements	18 176	+	+	+	+
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	Industries extractives	1 455	+	++	+	++
		Production & distribution d'électricité	4 127	+	-	--	--
Gestion eau, déchets & dépollution		12 782	+	+	-	+	

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ Le BTP repart.

### Le secteur transports logistique accélère son développement

Avec 10 000 emplois intérimaires en ETP de plus en 2016, l'emploi intérimaire dans le BTP renoue avec la croissance pour la première fois depuis 2011.

Concernant le secteur tertiaire, plus de 22 000 emplois intérimaires en équivalents temps ont été créés et toutes les activités regroupées y ont contribué. Toutefois, le seul secteur transports-logistique a participé pour moitié à la création de postes. Avec une progression de 15 %, le secteur transports logistique, pour la deuxième année consécutive, enregistre une croissance à deux chiffres (12,6 % en 2015).

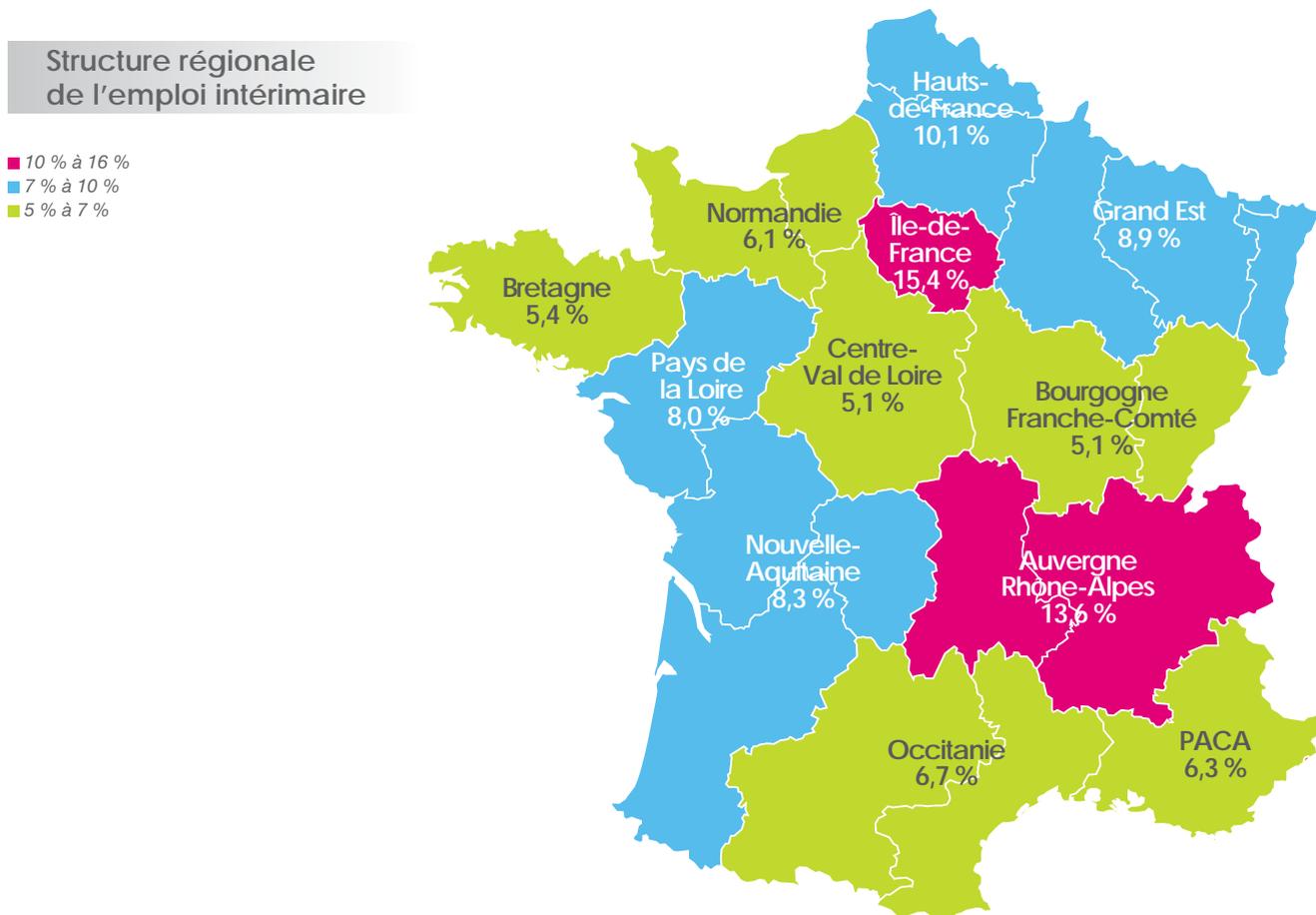
• < -5 % : -- • de -5 à 0 % : - • de 0 à 15 % : + • >15 % : ++

Naf 17	Naf 38	Nbre d'ETP, en moyenne en 2016	Évol. entre T1 2015 et T1 2016	Évol. entre T2 2015 et T2 2016	Évol. entre T3 2015 et T3 2016	Évol. entre T4 2015 et T4 2016
<b>Construction</b>	Construction	106 821	+	+	+	+
<b>Commerce</b>	Commerce & répar. automobile & moto.	4 565	++	++	+	+
	Commerce gros hors auto. & motorcycle	31 387	+	+	+	+
	Com. détail, sf automobiles & moto.	23 614	++	+	+	+
<b>Transports et entreposage</b>	Transports et entreposage	76 599	++	+	+	++
<b>Hébergement et restauration</b>	Hébergement et restauration	11 104	+	+	+	+
<b>Information et communication</b>	Édition, audiovisuel et diffusion	806	+	++	+	+
	Télécommunications	1 164	++	++	+	+
	Activité informatique	3 622	+	+	+	+
<b>Activités financières et d'assurance</b>	Activités financières et d'assurance	9 944	+	+	-	+
<b>Activités immobilières</b>	Activités immobilières	2 263	+	+	+	+
<b>Activités scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien</b>	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	15 018	+	+	+	+
	Recherche-développement	1 653	+	+	+	+
	Autres activités scientifiques et techniques	2 761	+	+	+	+
	Act. de services administratifs & soutien	27 421	+	+	++	++
<b>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</b>	Administration publique	1 358	++	+	-	--
	Enseignement	2 305	++	--	--	+
	Activités pour la santé humaine	4 047	+	+	+	+
	Hébergement médico-social et social et action sociale	4 652	++	++	++	++
<b>Autres activités de services</b>	Arts, spectacles & activités récréatives	1 829	+	+	+	++
	Autres activités de services	4 389	+	+	+	+

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ Le travail temporaire est implanté sur tous les bassins d'emploi

La localisation régionale de l'intérim est étroitement corrélée à la répartition de l'emploi dans son ensemble. Ainsi, les deux principales régions, Île-de-France et Auvergne-Rhône Alpes comptent environ 30 % de l'emploi intérimaire. Les Hauts-de-France et le Grand Est regroupent ensuite, avec près de 20 % des effectifs, les principaux gisements d'emploi.



### Répartition de l'emploi intérimaire en 2016 par région

Régions	Emploi intérimaire en 2016	Part régionale
Île-de-France	91 781	15,4 %
Auvergne Rhône-Alpes	81 163	13,6 %
Hauts-de-France	60 437	10,1 %
Grand Est	52 784	8,9 %
Nouvelle-Aquitaine	49 462	8,3 %
Pays de la Loire	47 930	8,0 %
Occitanie	40 089	6,7 %
PACA	37 387	6,3 %
Normandie	36 539	6,1 %
Bretagne	32 231	5,4 %
Centre-Val de Loire	30 486	5,1 %
Bourgogne Franche-Comté	30 347	5,1 %

Sources : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ La dynamique observée depuis 2000 met en lumière un **développement structurel** des territoires du **Grand Sud et de l'Ouest**

Les régions enregistrent des rythmes de développement variables selon leur capacité à se transformer, à attirer des entreprises, des investissements et des savoir-faire. Ces trajectoires économiques influencent la situation du travail temporaire sur les bassins d'emploi. Parallèlement le travail temporaire est partie prenante des mutations économiques et organisationnelles dans les régions.

La place des différents territoires dans la structure de l'emploi intérimaire a évolué depuis 2000.

Même si l'Île-de-France et les régions industrielles de l'Est et du Nord demeurent les premiers gisements de travail temporaire, ces zones d'emploi tendent à voir leur poids relatif décliner.

Au contraire, depuis 2000, c'est dans le Grand Sud et à l'Ouest de la France que l'intérim s'est le plus renforcé.

Évolution depuis 2000

■ de -2,8 à -0,6 point  
■ de -0,5 à 0 point  
■ de 0 à 0,6 point  
■ de 0,7 à 1,4 point

### Île-de-France : 91 781 → 15,4 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports	19 780	21,6 %
Construction	15 747	17,2 %
Commerce de gros	6 305	6,9 %
Act. de svices administratifs	6 204	6,8 %
Fab. de matériel de transport	4 587	5,0 %

### PACA : 37 387 → 6,3 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	9 470	25,3 %
Transports et entreposage	5 828	15,6 %
Com. de détail	2 406	6,4 %
Commerce gros	2 176	5,8 %
Act. de svices administratifs	1 941	5,2 %

### Midi-Pyrénées : 25 694 → 4,3 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	6 365	24,8 %
Fab. de matériels de transports	2 876	11,2 %
Transports et entreposage	2 527	9,8 %
Fab., aliments, boiss.	1 791	7,0 %
Métallurgie	1 519	5,9 %

### Rhône-Alpes : 71 545 → 12,0 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	12 294	17,2 %
Transport et entreposage	10 048	14,0 %
Métallurgie	4 920	6,9 %
Fab., aliments, bois.	4 527	6,3 %
Fab., ps caou, plas	3 967	5,5 %

### Bretagne : 32 231 → 5,4 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Fab., aliments, boiss.	8 934	27,7 %
Construction	5 947	18,5 %
Transports et entreposage	2 380	7,4 %
Commerce de gros	1 502	4,7 %
Fab., ps caou., plas.	1 455	4,5 %

### Haute-Normandie : 22 077 → 3,7 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Fab. de matériels de transport	3 863	16,7 %
Construction	3 355	15,2 %
Transports et entreposage	1 872	8,5 %
Fab. ps caoutchouc. plastique	1 862	8,4 %
Act.de svices administratifs	1 217	5,5 %

### Pays de la Loire : 47 930 → 8,0 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	8 370	17,5 %
Fab., aliments, boiss.	6 252	13,0 %
Fab. de matériels de transport	4 885	10,2 %
Métallurgie	3 928	8,2 %
Transports et entreposage	2 991	6,2 %

### Centre : 30 486 → 5,1 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports et entreposage	5 574	18,3 %
Construction	3 928	12,9 %
Fab., ps caou., plas.	2 169	7,1 %
Fab., aliments, boiss.	2 159	7,1 %
Métallurgie	1 813	5,9 %

### Alsace : 20 642 → 3,5 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	2 973	14,4 %
Fab.de matériels de transport	2 213	10,7 %
Transports et entreposage	1 793	8,7 %
Fab., aliments, boiss.	1 638	7,9 %
Fab.ps caoutchouc	1 185	5,7 %

### Nord-Pas-de-Calais : 41 038 → 6,9 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports et entreposage	6 656	16,2 %
Construction	5 692	13,9 %
Fab. de matériels de transport	5 261	12,8 %
Fab., aliments, boiss.	3 951	9,6 %
Fab., ps caou, plas.	2 426	5,9 %

### Aquitaine : 28 537 → 4,8 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	8 297	29,1 %
Transports et entreposage	2 675	9,4 %
Fab., aliments, boiss.	2 580	9,0 %
Commerce de gros	1 779	6,2 %
Fab. de matériel de transport	1 247	4,4 %

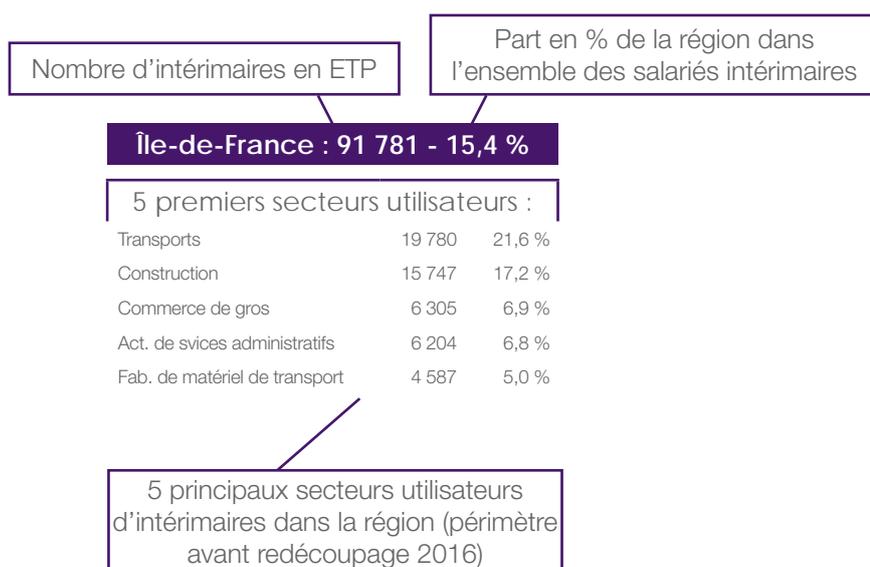
### Lorraine : 20 043 → 3,4 %

#### 5 premiers secteurs utilisateurs :

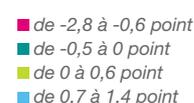
Construction	2 900	14,5 %
Fab. de matériels de transport	2 188	10,9 %
Transports et entreposage	2 185	10,9 %
Métallurgie	1 937	9,7 %
Fab. ps caoutchouc. plastique	1 244	6,2 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## Exemple de lecture



Évolution depuis 2000



**Picardie : 19 399 → 3,3 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Transports et entreposage	2 570	13,2 %
Construction	2 116	10,9 %
Fab. ps caoutchouc	1 780	9,2 %
Métallurgie	1 424	7,3 %
Fab.de matériel de transports	1 413	7,3 %

**Poitou-Charentes : 15 428 → 2,6 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	3 006	19,5 %
Fab., aliments, bois.	1 665	10,8 %
Fab. de matériels de transport	1 190	7,7 %
Transports et entreposage	1 084	7,0 %
Travail bois, ind., papier	913	5,9 %

**Champagne-Ardenne : 12 107 → 2,0 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	1 826	15,1 %
Métallurgie	1 650	13,6 %
Transports et entreposage	1 385	11,4 %
Fab., aliments, boiss.	1 083	8,9 %
Commerce de gros	936	7,7 %

**Languedoc-Roussillon : 14 395 → 2,4 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	4 309	29,9 %
Transports et entreposage	1 579	11,0 %
Commerce gros	1 130	7,9 %
Fab. aliments, boissons	1 094	7,6 %
Commerce de détail	769	5,3 %

**Basse-Normandie : 14 462 → 2,4 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	2 749	19,0 %
Fab., aliments, bois.	2 263	15,7 %
Fab. de matériels de transport	1 172	8,1 %
Transports et entreposage	1 122	7,8 %
Fab., ps caou., plas.	876	6,1 %

**Auvergne : 9 618 → 1,6 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	1 572	16,3 %
Métallurgie	1 231	12,8 %
Fab., aliments, boiss.	1 137	11,8 %
Fab., ps caou., plas.	1 111	11,6 %
Transports et entreposage	1 014	10,5 %

**Bourgogne : 16 359 → 2,7 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	2 252	13,8 %
Transports et entreposage	2 029	12,4 %
Métallurgie	1 524	9,3 %
Fab., aliments, boiss.	1 323	8,1 %
Fab. de matériels de transport	1 168	7,1 %

**Franche-Comté : 13 988 → 2,3 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Fab. de matériels de transport	3 147	22,5 %
Métallurgie	1 729	12,4 %
Construction	1 503	10,7 %
Transports et entreposage	1 037	7,4 %
Fab., ps caou., plas.	989	7,1 %

**Limousin : 5 497 → 0,9 %**

5 premiers secteurs utilisateurs :

Construction	1 105	20,1 %
Travail bois, ind.papier	622	11,3 %
Fab., aliments, boiss.	595	10,8 %
Transports et entreposage	524	9,5 %
Métallurgie	356	6,5 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## 2 - LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES AGENCES EST TOURNÉ VERS LA CRÉATION D'EMPLOI, EN INTÉRIM, EN CDD ET EN CDI

### De l'agence d'intérim à l'agence d'emploi

Au cours des dernières années, le monde de l'intérim s'est transformé : les agences se sont spécialisées afin de mieux répondre aux attentes de leurs salariés et de leurs clients. Les services proposés sont de plus en plus personnalisés et diversifiés (recrutement, ingénierie de formation, services en ressources humaines...). C'est pour ces raisons que Prism'emploi a choisi en 2008 de transformer l'appellation "agence d'intérim" en "agence d'emploi".

### Les agences d'emploi disposent d'une capacité d'action significative sur les bassins d'emploi

En l'espace de 15 ans, le réseau des agences d'emploi a doublé car c'est en partie la proximité avec les entreprises qui garantit son efficacité. Ce maillage étroit au cœur des bassins d'emploi leur permet d'intervenir rapidement en transformant en emploi toute opportunité professionnelle, y compris celle de courte durée. De par leur modèle économique, tourné vers la création d'emploi, les agences mettent tout en œuvre pour l'accès à l'emploi. Leur connaissance des métiers et des compétences, permet aux intérimaires de bâtir un parcours professionnel, jalonné de missions et de formations.

Alors que certains intermédiaires de l'emploi dématérialisent totalement leurs relations avec les personnes envoyées en mission, les entreprises de travail temporaire restent convaincues de l'importance de tisser des liens étroits avec les candidats. Ainsi, les entreprises ont poursuivi leur "politique de proximité" avec 850 nouvelles ouvertures. Le réseau compte désormais 8 150 agences.

### 17 millions d'opportunités professionnelles en intérim

En 2016, 17 millions de missions d'intérim ont été confiées aux intérimaires leur permettant, pour une part importante d'entre eux, d'entrer sur le marché du travail et d'y développer leur employabilité.

Les expériences en intérim permettent aux candidats de faire leurs preuves et sont un tremplin vers l'emploi durable.

### L'innovation au cœur de l'offre de services des agences

Les 23 000 professionnels des agences d'emploi, au contact quotidien de milliers d'entreprises et de centaines de milliers d'actifs, sont bien placés pour identifier les attentes. Inlassablement en recherche d'opportunités pour les candidats, ils ont également une idée précise des solutions susceptibles d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Pour atteindre cet objectif, les agences d'emploi ont développé de nouveaux services au cours des dernières années.

### Avec 67 000 recrutements réalisés, ce service atteint en 2016 son niveau historiquement le plus haut.

Depuis 2005, les agences d'emploi proposent des prestations de recrutement et apparaissent comme le premier recruteur de France. Leur force étant de répondre à la fois aux attentes de grandes entreprises et des PME locales, aux aspirations professionnelles de cadres et d'employés ou d'ouvriers.

### Le CDI intérimaire se développe désormais au rythme de 9 000 contrats par an

Cette innovation sociale, introduite en 2014, rencontre un succès grandissant auprès des clients et des candidats. En 2016, l'offre de services CDI Intérimaire est désormais proposée par environ 1500 agences et tend à se généraliser au sein du réseau des entreprises de travail temporaire.

### III – LES AGENCES D'EMPLOI SONT AU CŒUR DE L'ACTION POUR L'EMPLOI

#### \_ 8 150 agences de proximité apportent quotidiennement des solutions en matière d'emploi

En 2016, le réseau des agences d'emploi s'est encore densifié avec 850 points d'appui supplémentaires. 8 150 agences d'emploi interviennent sans relâche pour trouver des solutions aux candidats volontaires. Leur proximité locale avec les entreprises et leur réactivité participent à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

#### Répartition des agences par région (par ordre décroissant)

Régions	Déc-16	Évolution entre 2015 et 2016
Île-de-France	1 174	17,2 %
Auvergne Rhône-Alpes	1 148	17,1 %
Nouvelle-Aquitaine	792	7,8 %
Grand-Est	709	12,2 %
PACA	699	14,8 %
Occitanie	643	10,1 %
Hauts-de-France	615	12,0 %
Pays de la Loire	577	9,5 %
Bretagne	476	7,0 %
Normandie	455	5,6 %
Bourgogne Franche-Comté	408	11,5 %
Centre-Val de Loire	363	7,7 %
DOM-TOM	88	51,7 %
Corse	5	150,0 %

#### Qui sont les salariés permanents ?



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

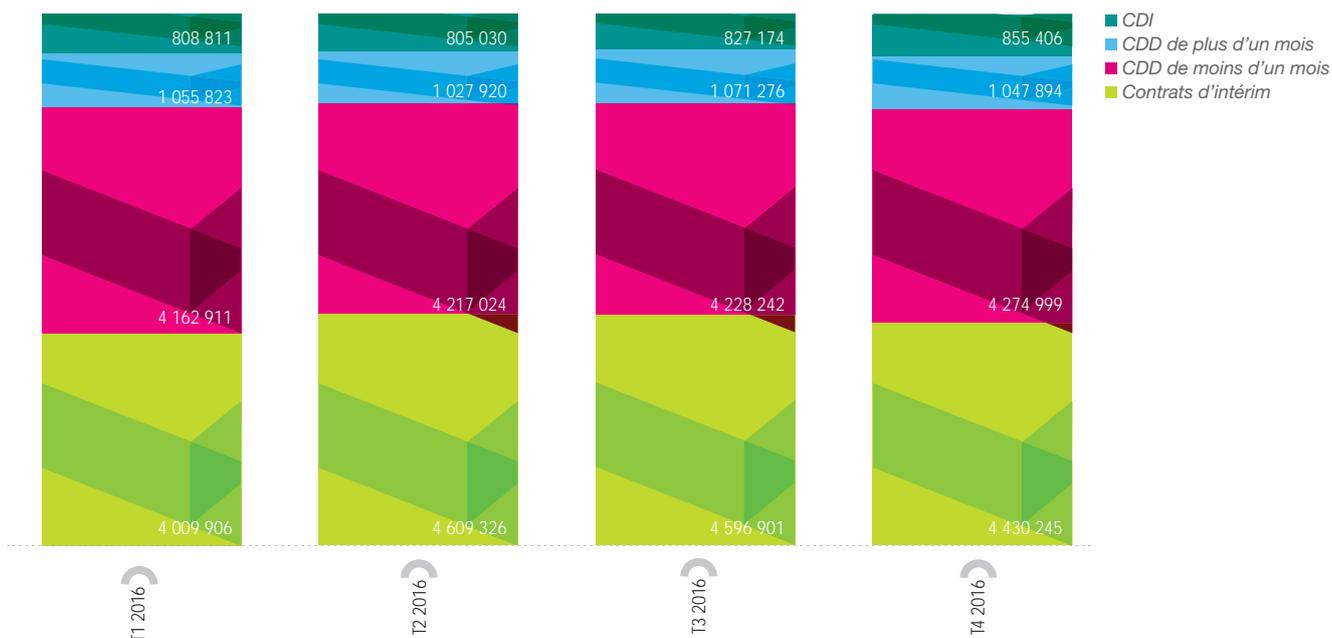
## \_ En 2016, les agences d'emploi ont proposé plus de 17 millions de missions d'intérim

Les parcours des salariés sur le marché de l'emploi sont diversifiés. Au cours d'une même année un salarié peut acquérir plusieurs expériences professionnelles lui permettant de développer son employabilité.

La fluidité du marché de l'emploi est révélatrice de la capacité du marché du travail à proposer des emplois.

L'analyse des flux sur le marché du travail montre qu'en 2016, les agences d'emploi jouent un rôle décisif : elles ont proposé 17,6 millions d'opportunités professionnelles à 2,3 millions de candidats.

### Nombre de contrats de travail en 2016



Source : ACOSS pour les statistiques relatives aux CDD et aux CDI et DARES pour les contrats d'intérim

## \_ En 2016, les intérimaires ont été quatre fois moins concernés par le chômage que les salariés en CDD

De par l'essence même du contrat d'intérim, temporaire par définition, les missions ne débouchent pas toutes sur un emploi durable. Néanmoins, l'action des agences d'emploi permet de limiter le risque de chômage.

Alors que le nombre de CDD et de missions d'intérim est comparable, quatre fois plus de salariés en fin de CDD s'inscrivent au chômage : en 2016, en moyenne, 5,4 % des inscriptions à Pôle Emploi se font suite à une mission d'intérim contre 20 % à l'issue d'un CDD.

Cette observation confirme que l'action des 23 000 professionnels des agences d'emploi auprès des salariés intérimaires est efficace. De par leur modèle économique, tourné vers la création d'emploi, les agences mettent tout en œuvre pour que la durée entre deux missions soit la plus courte possible. Leur proximité avec les entreprises et leur connaissance des métiers et des compétences, permet aux intérimaires de multiplier les opportunités et les expériences, de bâtir un parcours professionnel jalonné de missions et de formations.

### Motifs d'inscription au chômage en % en 2016

Licenciements pour cause économique	2,5 %
Démissions	2,7 %
Fins de mission d'intérim	5,4 %
Licenciements pour cause autre qu'économique	7,2 %
Fins de CDD	20,0 %
Autres motifs ( dont première inscription etc.)	62,2 %

Sources : Pole emploi

## \_ Les missions des intérimaires **concernent** en majorité **des emplois qualifiés**

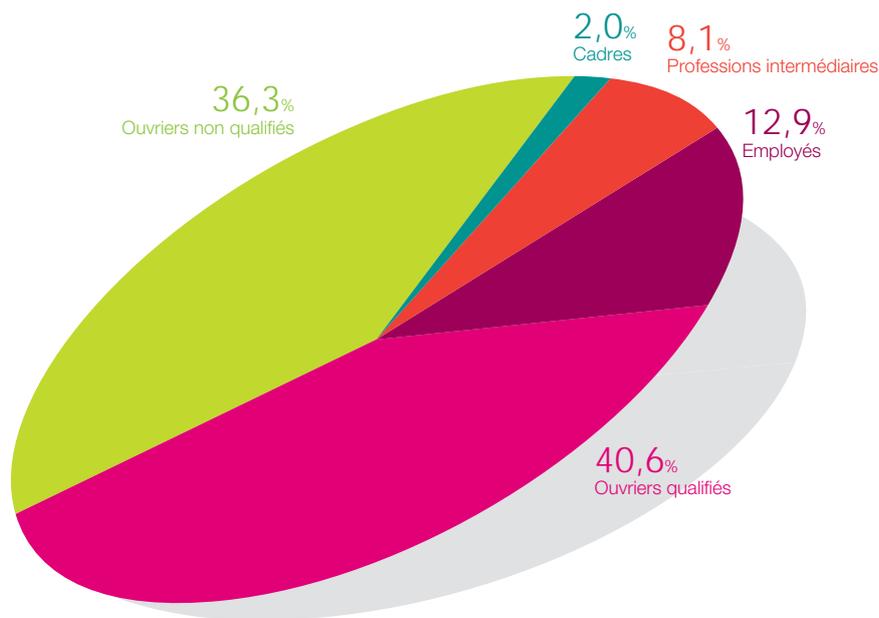
Au cours des 15 dernières années, l'élévation des qualifications des intérimaires apparaît comme un processus soutenu. La part des ouvriers non qualifiés a baissé de 11 points, à la faveur des ouvriers qualifiés (dont la part relative augmente de 6 points) et des cadres et professions intermédiaires (dont la proportion s'est accrue de 5 points).

Même si l'intérim concerne en majorité des emplois d'ouvriers qualifiés, les "cols blancs" (employés, cadres et professions intermédiaires) comptent désormais pour près du quart des effectifs.

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 2016

Nombre d'intérimaires en ETP :

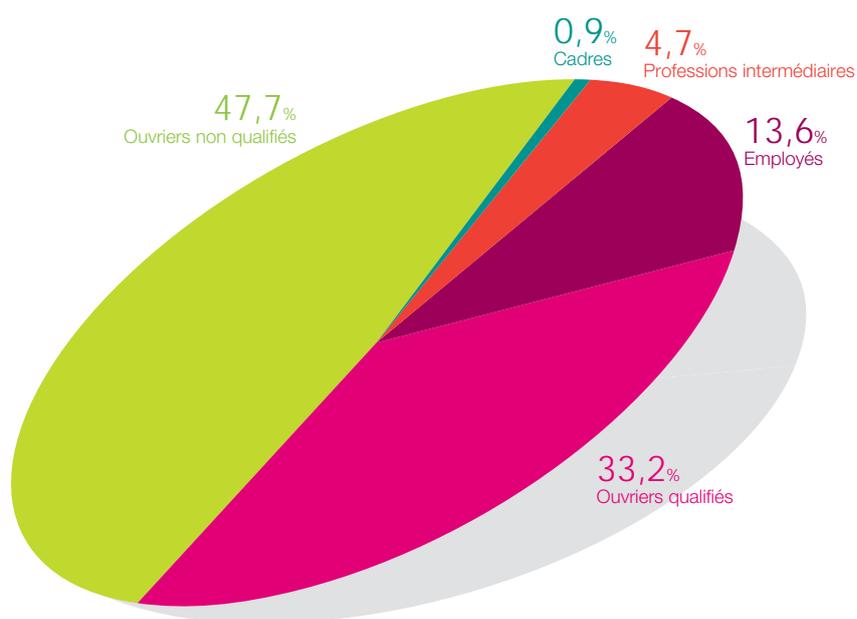
**596 333**



Rappel de la répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 1999

Nombre d'intérimaires en ETP :

**514 925**



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

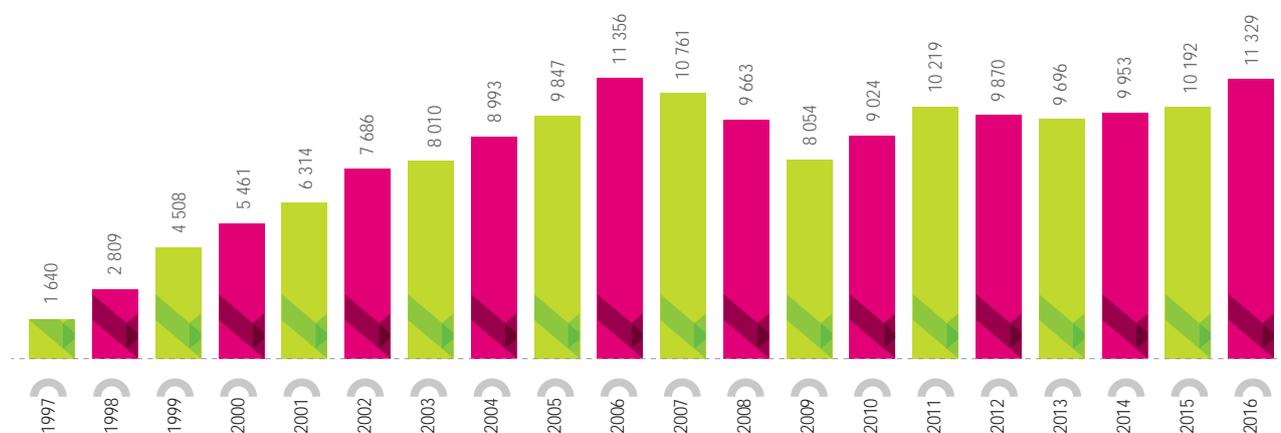
## \_ 40 000 cadres choisissent le travail temporaire

Inexistant au début de la décennie 90, l'intérim cadres s'installe depuis une décennie dans le paysage de l'emploi : en 2016, 11 329 équivalents temps plein, soit 40 000 cadres, ont travaillé en intérim.

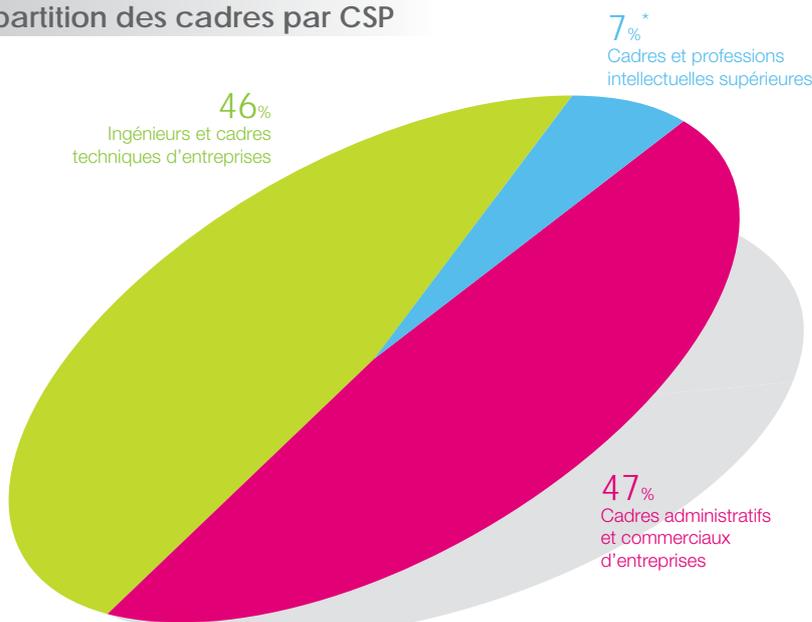
Le développement de l'intérim cadres représente pour les agences d'emploi l'une des évolutions les plus marquantes de ces dernières années illustrant l'avènement de nouvelles manières de travailler. En effet :

- les agences d'emploi, de plus en plus spécialisées, accompagnent et anticipent de mieux en mieux les besoins en compétences de leurs clients et la gestion des parcours des cadres ;
- les entreprises fonctionnent de plus en plus sur le mode "projet" (un salarié prend en charge une tâche identifiée et la mène à son terme) et les solutions proposées par les agences sont particulièrement appropriées à cette forme de management ;
- certains cadres gèrent leur carrière comme une suite de missions : l'agence d'emploi apparaît alors comme un facilitateur, les accompagnant dans la gestion de leur carrière.

### Évolution du nombre de cadres intérimaires en équivalents emplois temps plein



### Répartition des cadres par CSP



\* Cette catégorie regroupe les professions scientifiques, les professions de l'information des arts et du spectacle et les professeurs.

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

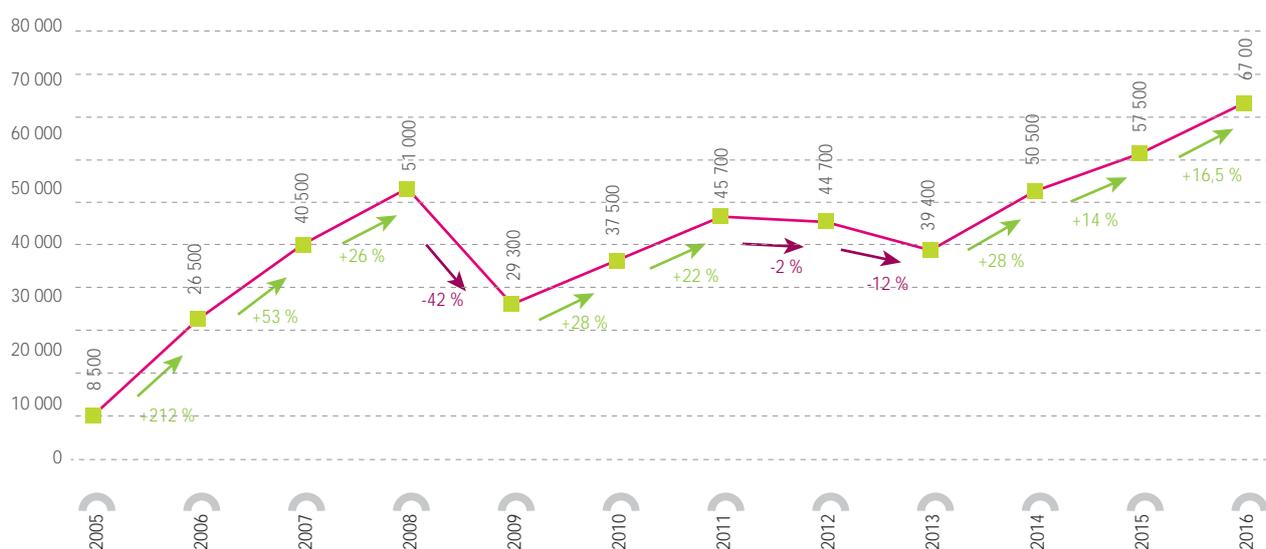
## IV – PARALLÈLEMENT À L'INTÉRIM, LES AGENCES D'EMPLOI PROPOSENT AUX CANDIDATS D'AUTRES SOLUTIONS POUR TRAVAILLER

**\_ Avec 67 000, le nombre de recrutements réalisés en 2016 atteint son niveau le plus élevé depuis la naissance de ce service**

La loi de cohésion sociale de janvier 2005, a élargi le champ d'action des agences leur donnant la possibilité d'exercer, conjointement à l'intérim, une activité de " placement ". Depuis cette date, les agences ont la possibilité de réaliser des recrutements pour le compte d'entreprises en vue d'une embauche (en CDI ou en CDD) et du placement en partenariat avec le service public de l'emploi (Pôle Emploi, AFPA, collectivités territoriales). Celles-ci ont changé de dimension et sont devenues des agences d'emploi.

En 2016, avec 67 000 recrutements, les agences d'emploi apparaissent comme le premier recruteur de France. Depuis 2010, elles ont été à l'origine de près de 350 000 recrutements en CDI et en CDD.

Nombre de recrutements effectués

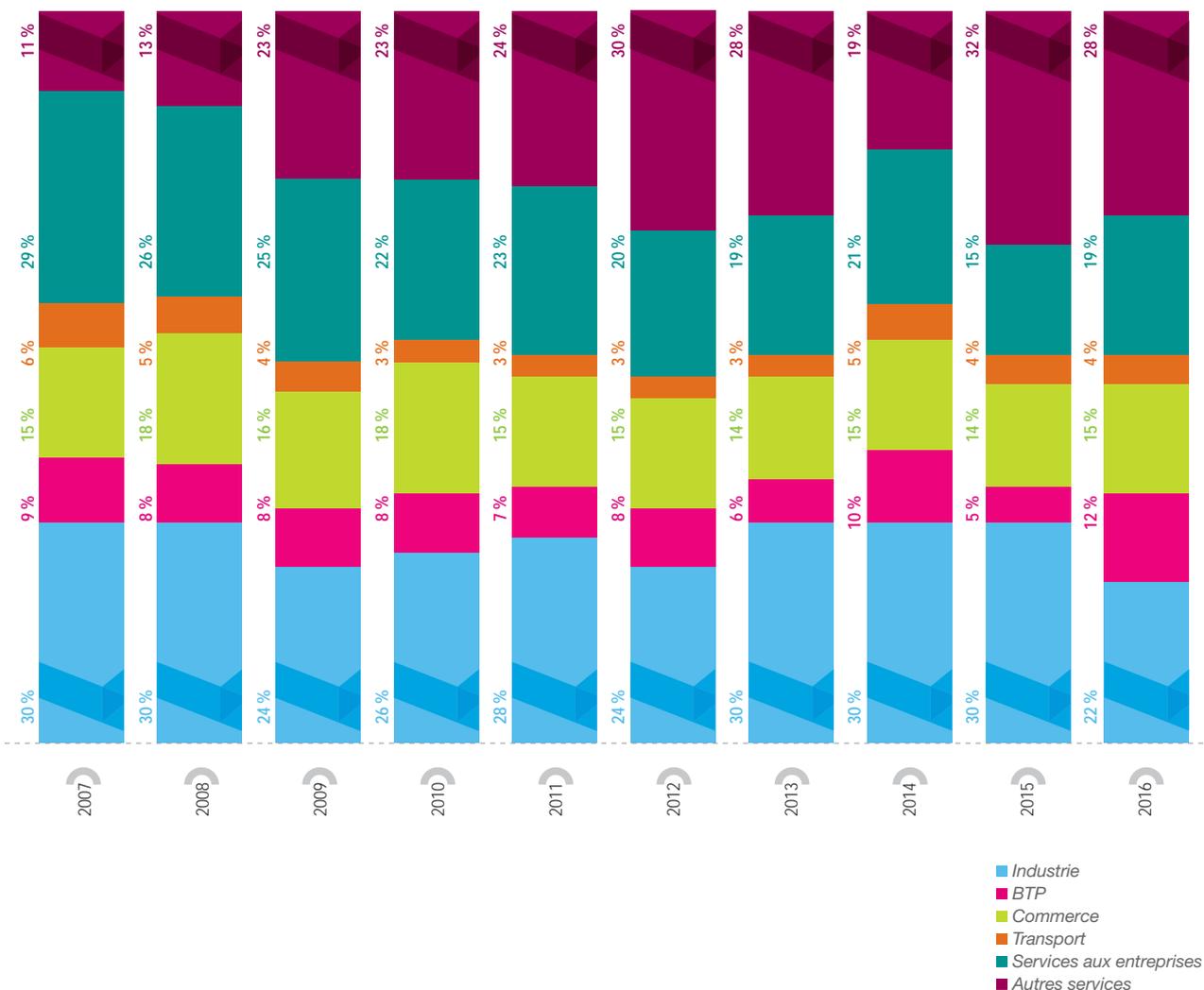


## \_ Les deux tiers des recrutements interviennent dans les secteurs du tertiaire

Les recrutements se concentrent à 66% dans le tertiaire, avec les services comptant pour les trois quarts des prestations du secteur. L'activité recrutement des entreprises de travail temporaire apparaît donc comme complémentaire avec l'intérim, plus polarisé sur l'industrie.

Le BTP est caractérisé par une reprise des recrutements en 2016. La part du secteur progresse fortement, passant de 5 % à 12 % des prestations. L'industrie compte pour près du quart des actions de recrutement, ce qui démontre qu'en dépit d'une tendance à la désindustrialisation, certaines qualifications industrielles techniques demeurent fortement recherchées.

Répartition du nombre de recrutements selon le secteur d'activité de 2007 à 2016



Source : Enquête Prism'emploi/I+C, mai 2017

## \_ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont également adaptés aux attentes des PME

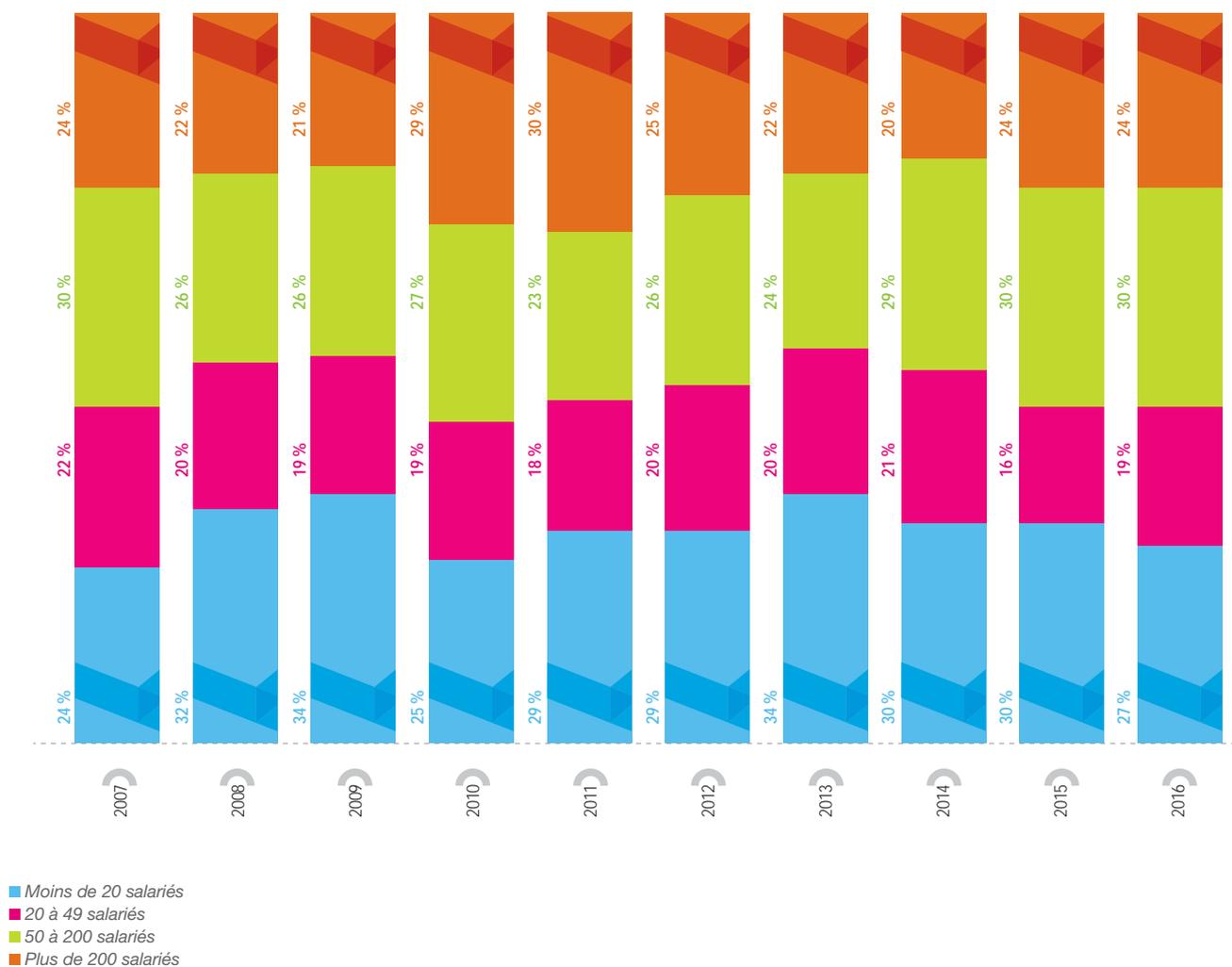
Le développement de l'emploi dans les TPE et PME constitue un enjeu central des politiques économiques : le dynamisme économique et l'emploi reposent en grande partie sur la capacité qu'ont ces entreprises à grandir.

Les enquêtes de terrain montrent qu'il existe un potentiel de création d'emploi important dans les TPE et PME. Ces mêmes enquêtes montrent qu'une partie de ce potentiel d'emploi n'est pas satisfait. La raison de ce déséquilibre : les PME, ne disposent souvent pas de la taille critique pour organiser un département ressources humaines.

Les cabinets de recrutement ne sont généralement localisés que dans quelques grandes agglomérations et ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des entreprises locales. Au contraire, de par leur intégration et leur connaissance des bassins d'emploi, les 8 150 agences d'emploi sont en mesure de simplifier la vie des PME régionales.

En 2016, les entreprises de moins de 200 salariés représentent 76 % des recrutements réalisés.

Répartition des candidats recrutés selon la taille des établissements (de 2007 à 2016)



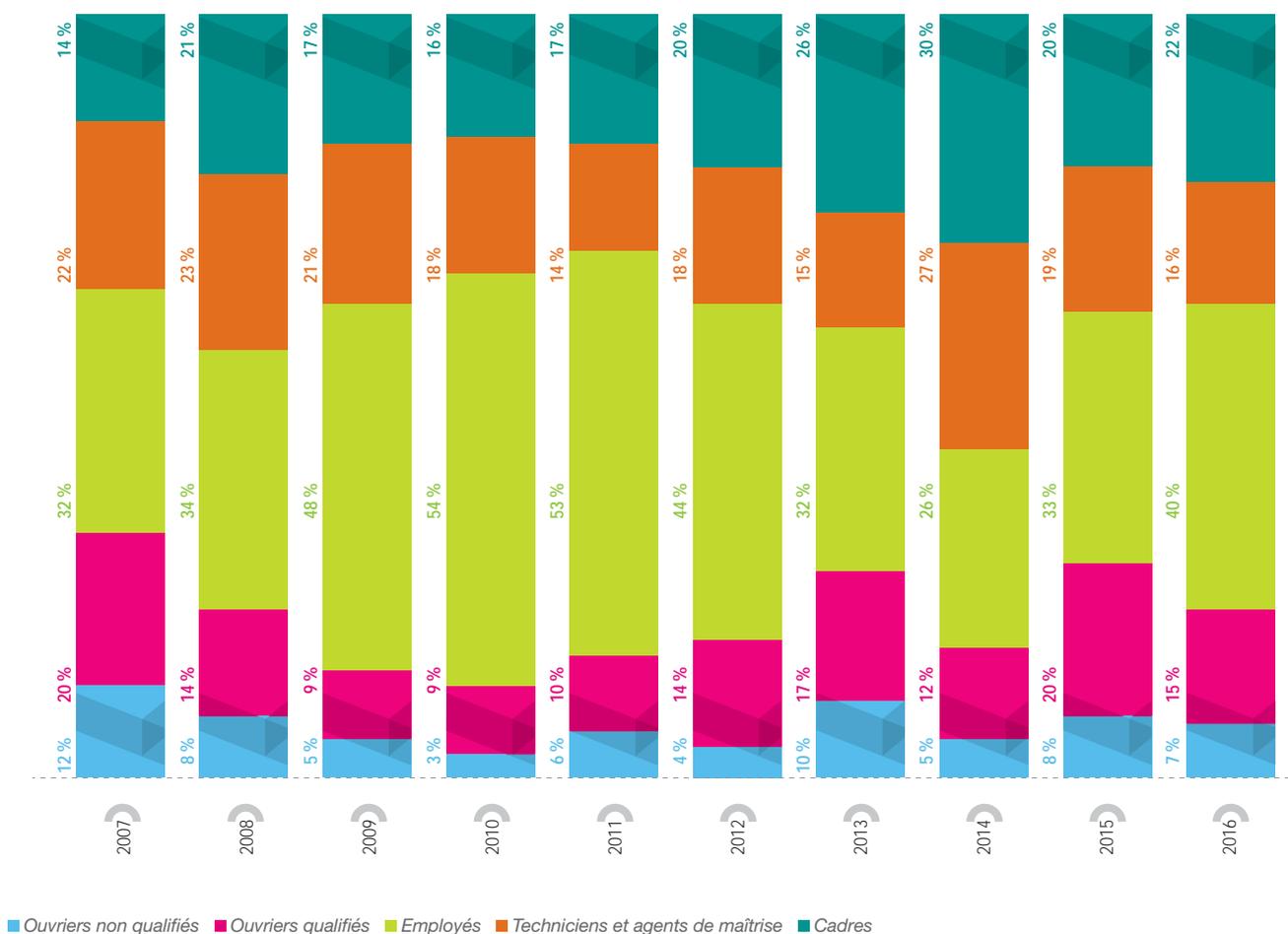
Source : Enquête Prism'emploi/I+C, mai 2017

## \_ Les services de recrutement proposés par les agences d'emploi sont d'abord à destination des employés, des techniciens et des ouvriers

Les recrutements réalisés par les agences d'emploi profitent majoritairement à des catégories de population qui, traditionnellement, ne bénéficiaient pas de services de recrutement auprès d'opérateurs privés. En 2016, les recrutements ont bénéficié à 40 % aux employés, 22 % aux ouvriers, à 16 % aux techniciens et agents de maîtrise, illustrant la consolidation d'un nouveau type de service d'intermédiation sur le marché de l'emploi. 22 % des recrutements concernent des cadres dont un quart de managers.

Les cols blancs (cadres et employés de bureau) comptent pour 60 % des recrutements réalisés. Plus du tiers des débouchés professionnels concernent les fonctions médicales, celles du secrétariat, de la comptabilité de la finance et du commerce.

Répartition des candidats recrutés selon leur qualification (2007 à 2016)



Focus sur les principaux métiers occupés par les "cols blancs" recrutés par l'intermédiaire des agences d'emploi

Part des "cols blancs" dans les recrutements réalisés en 2016 (%)	
Métiers du médical	11,2 %
Secrétaires et assistantes	8,9 %
Métiers de la comptabilité et de la finance	8,6 %
Commerciaux	6,9 %
Téléacteurs	5,8 %
Informaticiens	3,2 %
Autres employés administratifs	3,2 %

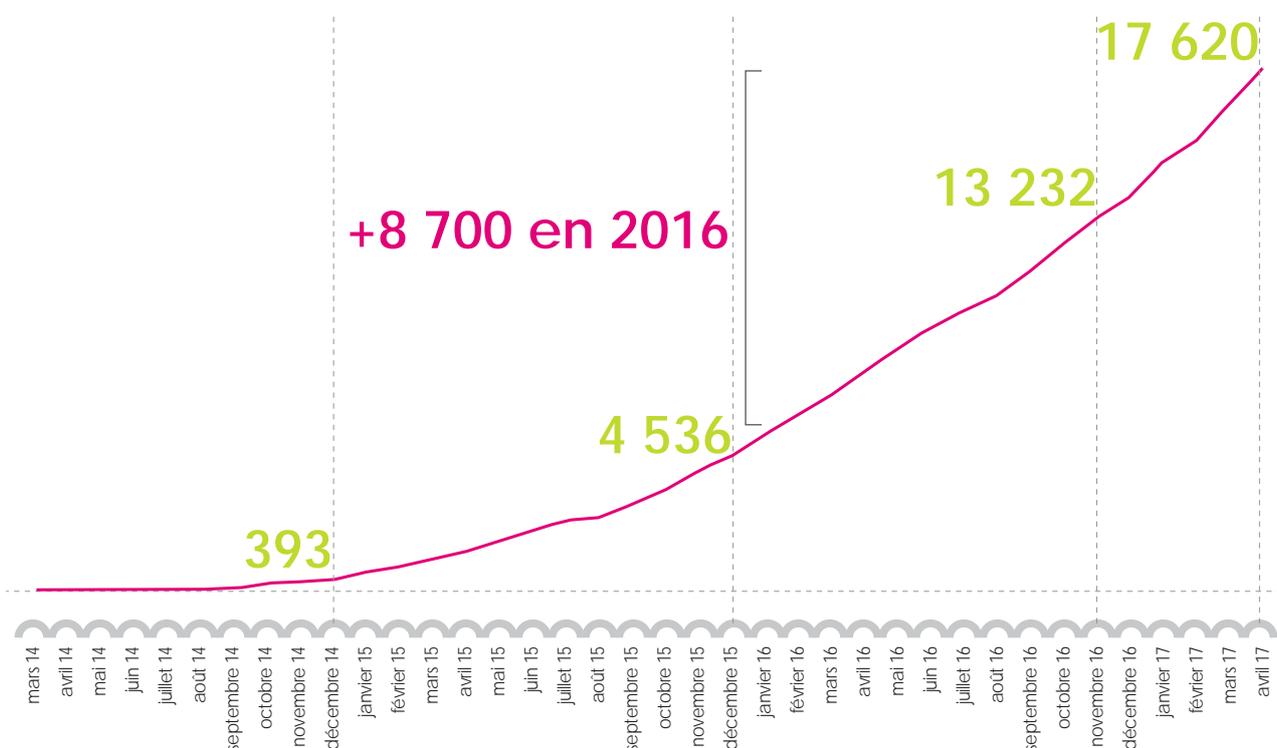
Source : Enquête Prism'emploi/I+C, mai 2017

**\_ 9 000 CDI intérimaires (CDII) ont été signés en 2016.  
En avril 2017, 17 620 CDII sont comptabilisés**

Le CDI intérimaire, introduit en France en 2014, constitue une innovation sociale majeure. Ce contrat facultatif résulte d'un accord entre l'intérimaire et son agence. Ainsi, l'agence " délègue " un intérimaire qu'elle emploie en CDI auprès d'une ou de plusieurs entreprise(s) tierce(s), répondant à la fois au besoin de flexibilité du client et de sécurisation du salarié. En effet, quelle que soit la durée des missions, la rémunération mensuelle de ces intérimaires ne peut être inférieure à un niveau fixé au SMIC pour les ouvriers et employés, au SMIC + 15 % pour les techniciens et agents de maîtrise et au SMIC + 25 % pour les cadres.

Avec 9 000 contrats, le nombre de CDII signés a doublé en 2016 (+110 %). Selon le dernier comptage en date (avril 2017), 17 620 CDII ont été signés, l'objectif de 20 000 CDII que se sont fixés les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire devrait être dépassé au 4<sup>e</sup> trimestre 2017.

Nombre de CDI Intérimaires signés depuis la création du dispositif



Source : Prism'emploi / Institut Plus Consultants, juin 2017

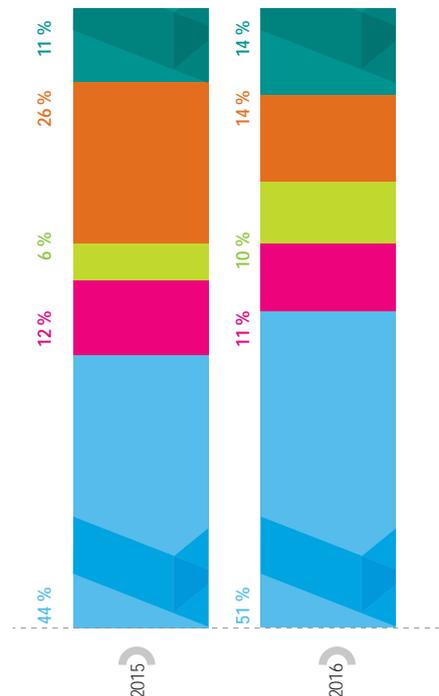
## \_ La part des CDII dans l'industrie passe de 44 % en 2015 à 51 % en 2016

Les agences d'emploi proposent en priorité des CDI pour les métiers en tension à l'échelle des bassins d'emploi. Ainsi les fonctions dans lesquelles les CDI intérimaires sont délégués sont celles où le potentiel d'emploi pour assurer une permanence de mission est élevé.

En 2016, la part de l'industrie s'est significativement redressée, témoignant ainsi de tensions croissantes pour trouver certains profils industriels.

### CDI Intérimaires selon le secteur d'activité

- Industrie
- BTP
- Commerce
- Transport et logistique
- Services

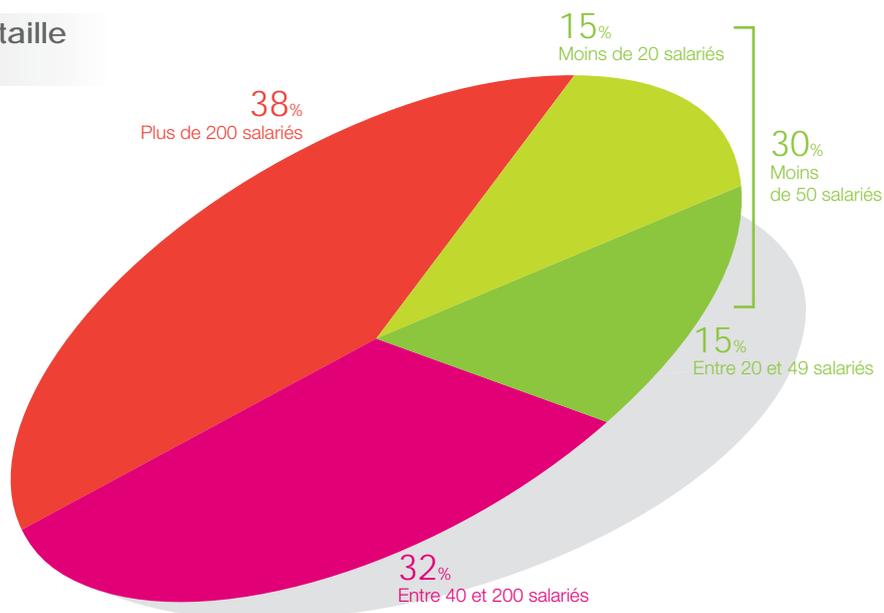


## \_ En 2016, les PME restent la catégorie d'entreprise la plus intéressée par le CDI intérimaire

En 2016, 30 % des déléguations sont intervenues dans des entreprises de moins de 50 salariés ; 32 % dans des entreprises de 50 à 200 et 38 % au sein d'entreprises de plus de 200.

Ainsi, à 62 % des CDII sont intervenus dans des PME. Ce type de contrat apporte en effet des garanties particulièrement appréciées par cette catégorie d'entreprises. Le salarié en CDI intérimaire permet à une PME de gérer son besoin de flexibilité en s'appuyant sur un salarié fidélisé et "connu". Grâce au CDII, la PME qui fait face à un surcroît de commande temporaire, peut ainsi facilement répondre à la demande en faisant appel à un savoir-faire externe qu'elle sait immédiatement opérationnel.

### Répartition des CDII selon la taille de l'établissement utilisateur



Source : Prism'emploi / Institut Plus Consultants, "Caractéristiques des CDII en 2016", mars 2017

## \_ Fortes de leur expertise emploi et de leur implantation locale, les agences d'emploi sont en mesure d'apporter des réponses aux nouvelles aspirations sociales

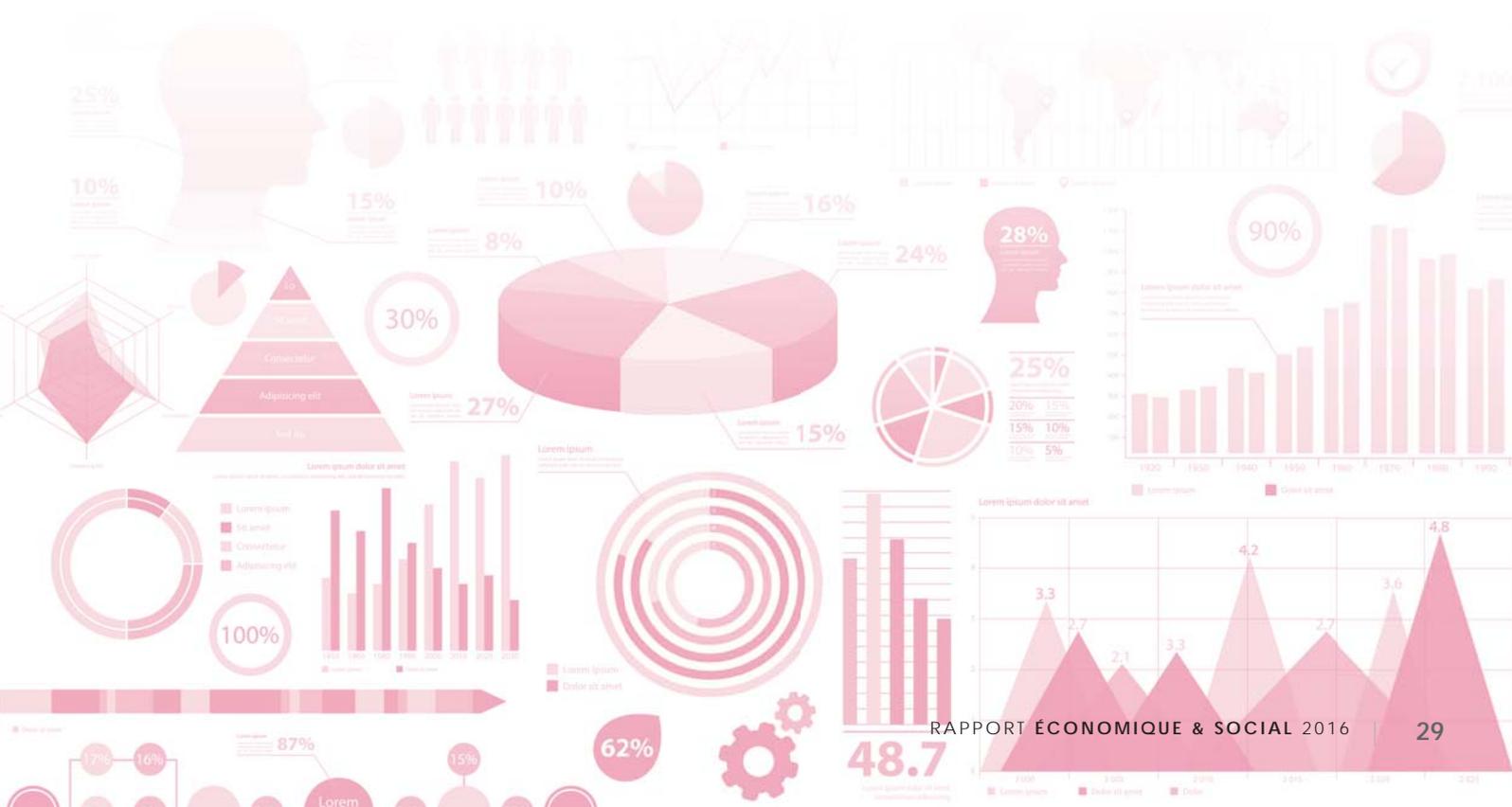
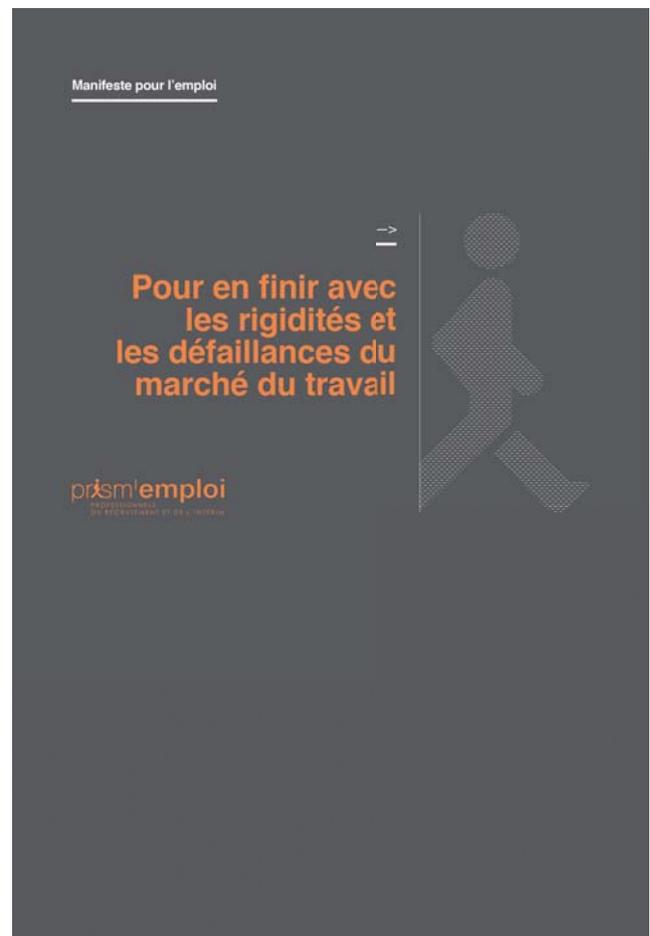
La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé le statut de l'auto-entrepreneur, lequel permet à des "indépendants", à titre principal ou exclusif, de proposer des prestations ponctuelles à des entreprises.

La hausse du chômage et la recherche de revenus complémentaires ont favorisé le développement de ce statut.

En s'appuyant sur ce contrat, on compterait environ 200 000 personnes qui proposent leurs services pour des missions à la tâche en s'appuyant sur des plateformes ou des "opérateurs dématérialisés". Les analystes s'attendent à une croissance du phénomène au cours des prochaines années et à son élargissement à tous les types de fonction.

Ces nouvelles formes de travail, qui répondent à de nouvelles aspirations sociales, seront donc amenées à se développer. Toutefois, les acteurs du numérique qui proposent des solutions techniques d'intermédiation ne sont pas toujours en mesure d'apporter des garanties sociales aux candidats et ne disposent pas d'une expertise dans les domaines de l'emploi et de la formation. En outre, certains auto-entrepreneurs, faute de "contrats" et d'accompagnement, n'ont pas toujours la possibilité de travailler aussi souvent qu'ils le désirent.

Le réseau des 8 150 agences d'emploi peut constituer l'une des voies pour répondre à ces aspirations économiques et sociales. Prism'emploi a détaillé dans un Manifeste publié en 2016 les ressorts qui permettraient le développement harmonieux de ces nouvelles formes de travail.



# 3 - LES AGENCES D'EMPLOI CONCRÉTISENT LE PRINCIPE DE FLEXISÉCURITÉ

## La branche du travail temporaire développe la flexibilité responsable

La flexibilité du marché du travail est une nécessité économique. Les emplois dépendent de l'activité des entreprises et tous les contrats de travail ne peuvent s'inscrire sur la durée. Pour autant toutes les formes de flexibilité ne se valent pas.

La branche du travail temporaire a choisi de se démarquer des autres formes de flexibilité en créant de vrais mécanismes de sécurisation professionnelle pour les salariés intérimaires.

Elle se distingue du CDD en apportant des droits supplémentaires en matière de formation et d'action sociale ainsi que des garanties pour l'accompagnement professionnel. L'intérimaire dispose d'une indemnité financière compensant le caractère temporaire des missions au contraire du CDD d'usage, du contrat saisonnier ou du contrat vacataire de la fonction publique. À l'opposé d'autres formes tripartites d'emploi qui ne concernent que les salariés qualifiés, l'intérim donne accès à des expériences qualifiantes et permet à de jeunes demandeurs d'emploi de s'insérer durablement sur le marché du travail.

## Le cadre réglementaire et conventionnel élaboré est le plus protecteur d'Europe

La pratique de l'intérim est en France strictement encadrée. Elle assure tout d'abord l'égalité et la sécurité en matière de garanties de ressources : la rémunération de l'intérimaire ne peut être inférieure à celle que percevrait un salarié en CDI de même qualification effectuant les mêmes tâches (salaire de référence). De plus au terme de son contrat, l'intérimaire bénéficie d'une indemnité compensatrice de congés payés de 10% et d'une indemnité de fin de mission, représentant 10 % de la rémunération totale. Dès lors l'intérimaire, pour compenser le caractère temporaire de son emploi, dispose d'une majoration de 21 % du salaire de référence.

## Le travail temporaire : pionnier de la portabilité des droits...

Depuis plus de 20 ans, les partenaires sociaux de la branche ont élaboré des dispositifs de "portabilité des droits". Ainsi, les salariés intérimaires cumulent des droits à la formation et à l'accompagnement social au sein de la branche quelle que soit l'agence et l'entreprise de travail temporaire dans laquelle ils travaillent.

## Concrétisant le principe de "flexisécurité"

Le statut social de l'intérimaire en mission propose des dispositifs au moins équivalents à ceux dont bénéficient les salariés en CDI dans les domaines de la formation, de la prévoyance, de l'aide au logement... À cet égard l'Institut

Montaigne, dans son rapport intitulé "Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise", observe que les intérimaires trouvent dans l'agence d'emploi "un employeur responsable avec lequel ils peuvent négocier sur le long terme". Au contraire des intérimaires, les salariés en CDD (contrat à durée déterminée) ne bénéficient pas d'un encadrement spécifique et d'un statut conventionnel ; ils profitent peu d'opportunités de formation et disposent d'une plus faible visibilité dans l'avenir. Une des recommandations préconisée par l'institut Montaigne pour favoriser l'insertion consiste, pour l'entreprise faisant face à un surcroît d'activité, à substituer l'intérim au CDD.

## Les agences d'emploi jouent un rôle de gestionnaires des parcours professionnels

Les évolutions techniques et technologiques rendent les compétences rapidement obsolètes et aucun statut ne préserve du chômage. Les parcours professionnels des salariés seront de plus en plus jalonnés d'une succession de périodes d'emploi de chômage et de formation. Dans ces conditions, plus que la durée de son contrat, c'est l'employabilité qui est déterminante pour le salarié. Les dispositifs mis en place dans l'intérim, ont pour ambition de construire des parcours qualifiants au fil des missions, apportant un suivi personnalisé, des formations et une validation périodique des acquis professionnels. L'observation des parcours démontre que l'intérim favorise l'insertion durable sur le marché du travail.

## La formation constitue une priorité

Afin de répondre à des besoins en compétence non satisfaits et pour adapter les qualifications aux évolutions récentes du marché du travail, les agences d'emploi ont investi en 2016 380 millions d'euros dans la formation professionnelle. Ce sont ainsi 250 000 formations opérationnelles qui ont été mises en œuvre.

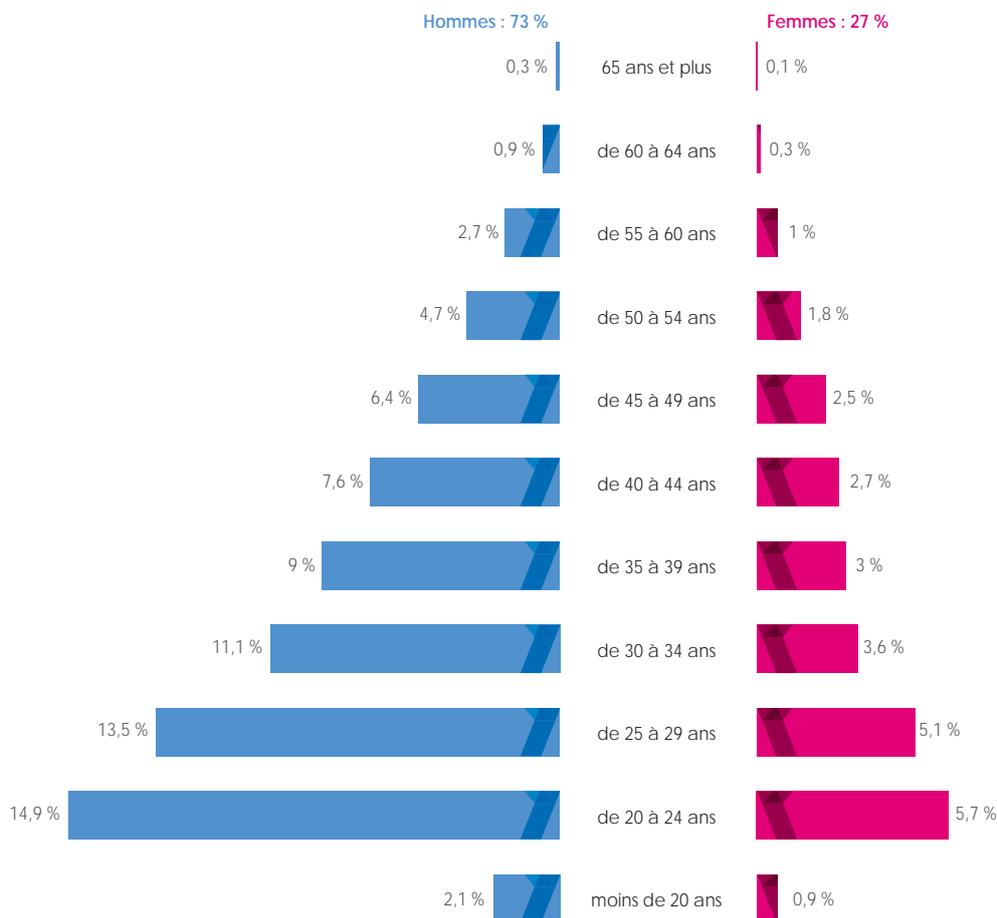
## La création du CDI intérimaire et du FSPI illustrent la mise en œuvre de dispositifs concrets voués à améliorer la sécurisation et l'employabilité des intérimaires

Les salariés qui font le choix du travail temporaire comme mode de vie doivent pouvoir bénéficier d'un statut adapté et sécurisant entre les missions. C'est la raison pour laquelle un nouveau contrat de travail, le CDI intérimaire, a été créé par les partenaires sociaux en 2014.

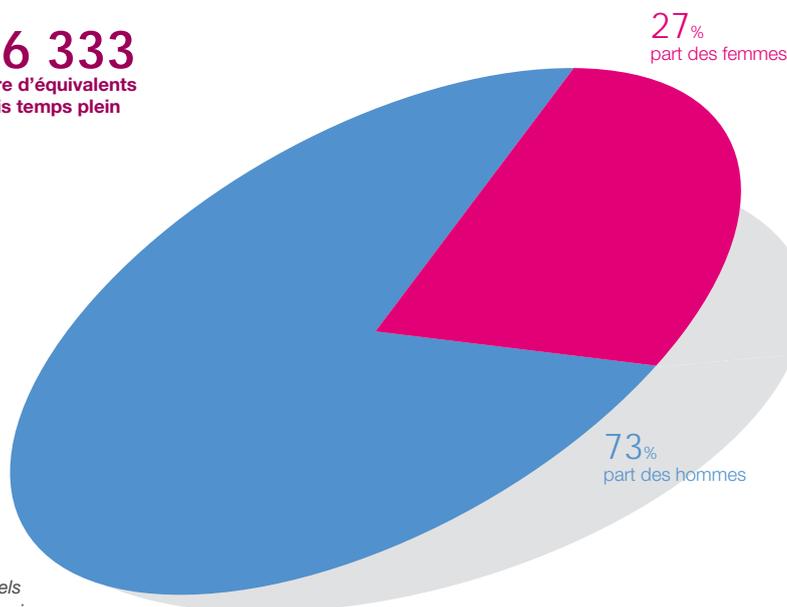
De la même manière, le FSPI (Fond de Sécurisation des Parcours des Intérimaires), également instauré en 2014, vise à l'allongement des durées d'emploi des intérimaires. Dans ce cadre, 35 000 personnes ont été suivies en 2016 afin de bénéficier d'actions de formation et d'accompagnement. Leur intensité d'emploi a ainsi connu une augmentation significative.

## V – L'INTÉRIM FACILITE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, EN PARTICULIER CELLE DES JEUNES

### \_ Le profil type de l'intérimaire : un homme de moins de 35 ans



**596 333**  
Nombre d'équivalents  
emplois temps plein



Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

\_ En 2016, les agences d'emploi ont investi **380 millions d'euros** pour le financement de **250 000 formations opérationnelles**

## FORMATION DANS LE TRAVAIL TEMPORAIRE

**380 millions d'euros**

Environ 250 000 intérimaires ont bénéficié d'une action de formation

### Plan de formation

En 2016, les agences d'emploi ont coordonné plusieurs milliers d'actions de formation pour environ 160 millions d'euros de leur plan de formation.

### Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT)

Les entreprises de travail temporaire ont confié au FAF.TT tout ou partie de la gestion de leur plan de formation, qui a coordonné en 2016 plus de 40 000 actions de formations avec notamment :

**22 100** formations qualifiantes au bénéfice des salariés et des demandeurs d'emploi :

- **Contrats de professionnalisation** : 5 238
- **Contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI)** pour des publics éloignés de l'emploi (durée du contrat : 210 heures à 420 heures) : **1 513 CIPI réalisés**
- **Contrats de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI)** : **2 620 CDPI réalisés**
- **6 518** périodes de professionnalisation réalisées
- **6 206** préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC).

**10 826** formations certifiantes dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

La mise en œuvre et le suivi de la "Mission Jeune", auprès de **9 576 personnes** de moins de 26 ans.

**654 parcours de formation financés en faveur des personnes handicapées** dans le cadre de la professionnalisation, du CPF et de la POEC. Dans les 6 mois suivant leur parcours de formation, 65% des personnes étaient en emploi (mission d'intérim, CDD ou CDI).

### Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPE.TT)

En 2016, les agences d'emploi ont cotisé pour près de **25 millions d'euros** pour assurer les missions suivantes :

- **Promouvoir l'insertion professionnelle** (aide à l'agence d'emploi pour la délégation de personnes éloignées de l'emploi avec des missions suffisamment nombreuses et longues favorisant l'insertion professionnelle).
- **Former les demandeurs d'emploi** (cofinancement d'actions de formation dans le cadre de partenariats entre les agences d'emploi et les pouvoirs publics).
- **Développer le plan de formation** (financer des actions de formation lorsque la totalité du plan de formation de l'agence d'emploi est épuisée).
- **Financer les surcoûts de la professionnalisation**
- **Agir pour l'emploi et la sécurité** : financement des actions ne répondant pas aux critères d'imputabilité de la formation professionnelle continue.

### Le Fonds de sécurisation des parcours des intérimaires (FSPI)

Le Fonds de sécurisation des parcours des intérimaires (FSPI) a été créé par l'accord portant sur la sécurisation de l'emploi des intérimaires signé le 10 juillet 2013.

Il est alimenté par une contribution supplémentaire versée par les entreprises de travail temporaire, qui correspond à 0,5 % de la masse salariale. Il est dédié au financement d'actions de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des salariés intérimaires.

Collectés par le FPE.TT, ces fonds visent à accroître les durées d'emploi de 5 % par an sur trois ans, pour les salariés accompagnés.

- 75 millions d'euros ont été investis en 2016
- 50 500 salariés ont été formés dans des secteurs qui permettent une mise à l'emploi rapide (transport-logistique notamment).
- Leur intensité d'emploi s'est accru de 15 %.

Sources : Prism'emploi/  
FAF-TT / FPE-TT

## \_ La formation proposée aux jeunes peu qualifiés constitue une priorité pour les agences d'emploi

Chaque année, 200 000 jeunes quittent le système éducatif sans qualification et au total près de 2 millions de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation. Ces "NEET" comptent ainsi pour environ 17 % de leur classe d'âge. D'après l'OCDE, la proportion de "NEET" en France est la quatrième plus élevée des pays développés après l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Vecteur important d'insertion professionnelle, le travail temporaire remplit une fonction cruciale auprès de ces jeunes. Un quart des intérimaires ont moins de 25 ans parmi lesquels 44 % n'ont pas le Bac\* ; véritable école de la deuxième chance, l'intérim est souvent le seul secteur à leur permettre de développer leur employabilité.

Les agences d'emploi, proches du terrain et au contact des besoins des entreprises, mettent en œuvre des formations opérationnelles garantissant une mission d'intérim. Elles ont ainsi en 2015 contribué à l'intégration professionnelle de 75 000 jeunes peu ou pas qualifiés.

Par ailleurs les entreprises de travail temporaire ont depuis 2012 la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage. Ce dispositif est prometteur puisqu'il permet aux entreprises qui passent par une agence de trouver des apprentis et de bénéficier d'une intervention d'un professionnel des ressources humaines pour l'accompagnement et le tutorat d'un apprenti.

Les entreprises de travail temporaire qui interviennent déjà massivement dans le domaine de la professionnalisation à travers les contrats d'Insertion Professionnelle Intérimaire et les Contrats de Développement Professionnels Intérimaire se sont d'ailleurs organisées pour développer l'apprentissage en se dotant en 2014 d'un organisme dédié : un OCTA.

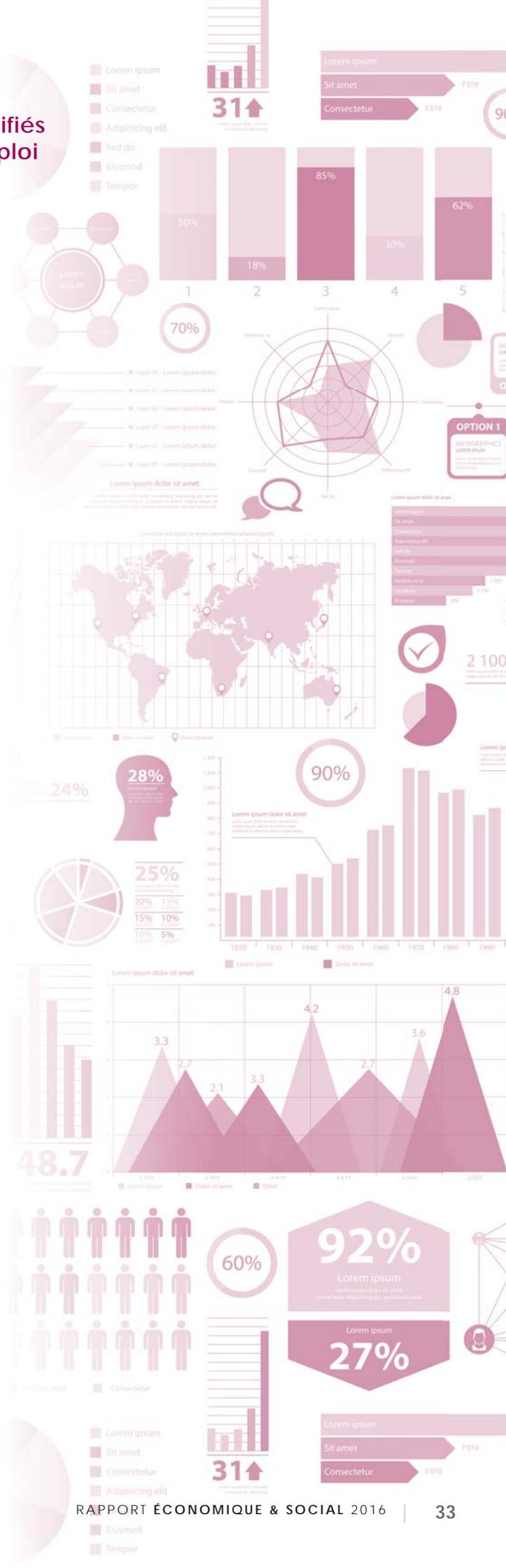
Dans ce cadre, la branche du travail temporaire développe depuis 2014 une démarche innovante d'accompagnement global renforcé dénommée "Mission jeunes", en partenariat avec l'État et l'Union Nationale des Missions Locales.

L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable des jeunes de moins de 26 ans suivis dans le cadre de la "Garantie jeunes".

Fin 2016 :

- 9 576 jeunes ont été préparés à l'emploi par les agences d'emploi
- 44 161 missions d'intérim ont été effectuées par 13 493 jeunes en "Garantie jeunes".

(\*) Source : OIR



## \_ L'intérim facilite l'accès à l'emploi des jeunes

Une opportunité d'insertion dans la vie active pour les jeunes. En 2016, les jeunes (moins de 25 ans) totalisent :

**23,6 %\*** de l'ensemble de l'emploi intérimaire **140 590\*** jeunes intérimaires

### Évolution annuelle de la part des moins de 25 ans (en ETP)



### Évolution annuelle des moins de 25 ans (en ETP)



#### Une voie d'accès à la vie active pour les jeunes

L'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi pour les jeunes. En effet, avant leur entrée en intérim 89 % n'avaient jamais travaillé en CDI et 67 % n'avaient pas travaillé en CDD. Pour 34 % d'entre eux l'intérim a été le moyen de trouver rapidement un emploi. 92 % d'entre eux ont une bonne opinion de l'intérim. (\*\*)

#### Un tremplin vers l'emploi

Si 91% des intérimaires de moins de 25 ans étaient en dehors du marché de l'emploi lors de leur inscription en agence d'emploi (dont 27 % d'étudiants et 64 % sans emploi), ils sont, en mars 2017, 62 % en emploi (dont 41 % en intérim, 10 % en CDI, 9 % en CDD et 2 % en CDI intérimaire). (\*\*)

#### Les jeunes et leurs qualifications

44 % des intérimaires de moins de 25 ans n'ont pas le bac, 39 % d'entre eux sont bacheliers et 17 % ont fait des études supérieures. (\*\*)

Dans l'intérim, les jeunes représentent 17 % des cadres intérimaires, 22 % des professions intermédiaires, 27 % des employés, 18 % des ouvriers qualifiés et 29 % des ouvriers non qualifiés.

#### Les jeunes et la formation professionnelle

14 % des jeunes passés par l'intérim en 2016 ont suivi une formation. 72 % de ces formations ont été qualifiantes ou diplômantes. (\*\*)

(\*) en équivalents emploi temps plein.

(\*\*) source : OIR, BVA "Regards croisés sur l'intérim", juin 2017

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ L'agence d'emploi participe également au retour des seniors au chômage sur le marché du travail

La situation des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans s'est dégradée au cours des 5 dernières années. L'allongement de l'âge légal de départ à la retraite et les pratiques managériales peu favorables aux plus de 50 ans a particulièrement frappé cette catégorie de population.

Ainsi la durée d'inscription au chômage des seniors s'est fortement allongée, et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont de plus en plus nombreux chez les plus de 50 ans.

### 1<sup>er</sup> frein : Des préjugés sur les prétentions salariales des plus de 50 ans

Toutes les enquêtes convergent, le premier frein au recrutement des salariés de plus de 50 ans est leur coût supposé ou réel. Les entreprises considèrent souvent que leur expérience professionnelle élève leur prétention salariale.

Du point de vue des attentes des entreprises et des candidats de plus de 50 ans, les missions d'intérim représentent un double avantage :

- pour les seniors : un maintien dans l'emploi, une sécurisation de leur situation avant l'âge de la retraite et la poursuite de la constitution des droits ;
- pour les entreprises "utilisatrices" : elles satisfont des projets ponctuels pour des emplois qu'elles ne parviennent pas forcément à pourvoir car devant être assumés par des salariés très expérimentés, sans surcoût. En effet, l'intérim reposant sur la règle d'égalité de traitement (un salarié est payé suivant la mission effectuée), le frein du coût du travail est donc levé.

### 2<sup>e</sup> frein : L'obsolescence, en partie supposée, des compétences des plus de 50 ans

- Le senior a un vécu professionnel. Les enquêtes montrent que les entreprises supposent qu'il aura plus de mal à s'adapter à la culture et aux méthodes de travail de l'entreprise qu'un candidat plus jeune. Elles considèrent souvent que leurs méthodes de travail sont obsolètes.
- Le rapport publié par France Stratégie sur "Les métiers en 2022" montre que les projections en emplois sont défavorables aux métiers au sein desquels les seniors sont les plus nombreux. Ainsi il leur sera plus difficile d'occuper un poste identique à celui perdu. Un problème d'adéquation majeur va donc se poser entre les besoins en emplois nouveaux, et les qualifications des seniors qui seront sur la touche.
- Cette conjonction d'éléments fait que la formation joue et sera appelée à jouer un rôle de plus en plus important pour les seniors.

L'agence d'emploi, reconnue par les entreprises qui y recourent pour sa capacité à évaluer et sélectionner les compétences, permet de dépasser ces clichés et facilite le retour des seniors sur le marché du travail.

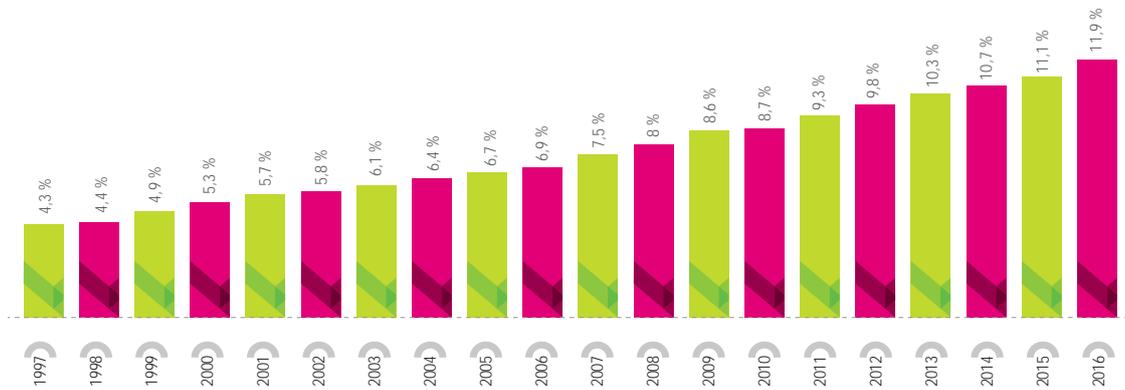


## \_ La pratique de l'intérim se développe chez les seniors

En 2016, les "seniors" (50 ans et plus) totalisent :

**11,9 %\*** de l'ensemble de l'emploi intérimaire **70 905\*** "seniors"

### Évolution annuelle de la part des plus de 50 ans



### Évolution annuelle des plus de 50 ans (en ETP)



#### La part des seniors dans l'intérim a plus que doublé depuis 2000

Entre 1995 et 2016, le nombre des "seniors" intérimaires a progressé 2 fois plus vite que celui de l'ensemble des effectifs. Ils comptent désormais pour 11,9 % des intérimaires, soit 2,5 fois plus qu'en 2000.

#### Un moyen de trouver rapidement un emploi

73 % des seniors intérimaires interrogés (\*\*) considèrent que l'intérim leur a été utile pour trouver un emploi de longue durée.

56 % d'entre eux sont dans une logique pragmatique : ils se tournent à 36 % vers l'intérim pour trouver rapidement un emploi et jugent à 26 % que l'intérim constitue, au contraire du CDD, un moyen opérant de revenir sur le marché du travail.

#### L'intérim, un moyen de mettre en valeur les compétences des seniors

Le travail temporaire permet de valoriser les compétences techniques des salariés de plus de 50 ans permettant ainsi de faire évoluer les mentalités et les pratiques dans les entreprises utilisatrices.

#### Les intérimaires seniors ont une forte intensité d'emploi

Sur la période de mars 2016 à mars 2017, les plus de 50 ans ont en moyenne, été en mission pendant 8 mois (\*) et 40 % ont été en mission 12 mois.

(\*) en équivalents emploi temps plein.

(\*\*) source : OIR, BVA "Regards croisés sur l'intérim", juin 2017

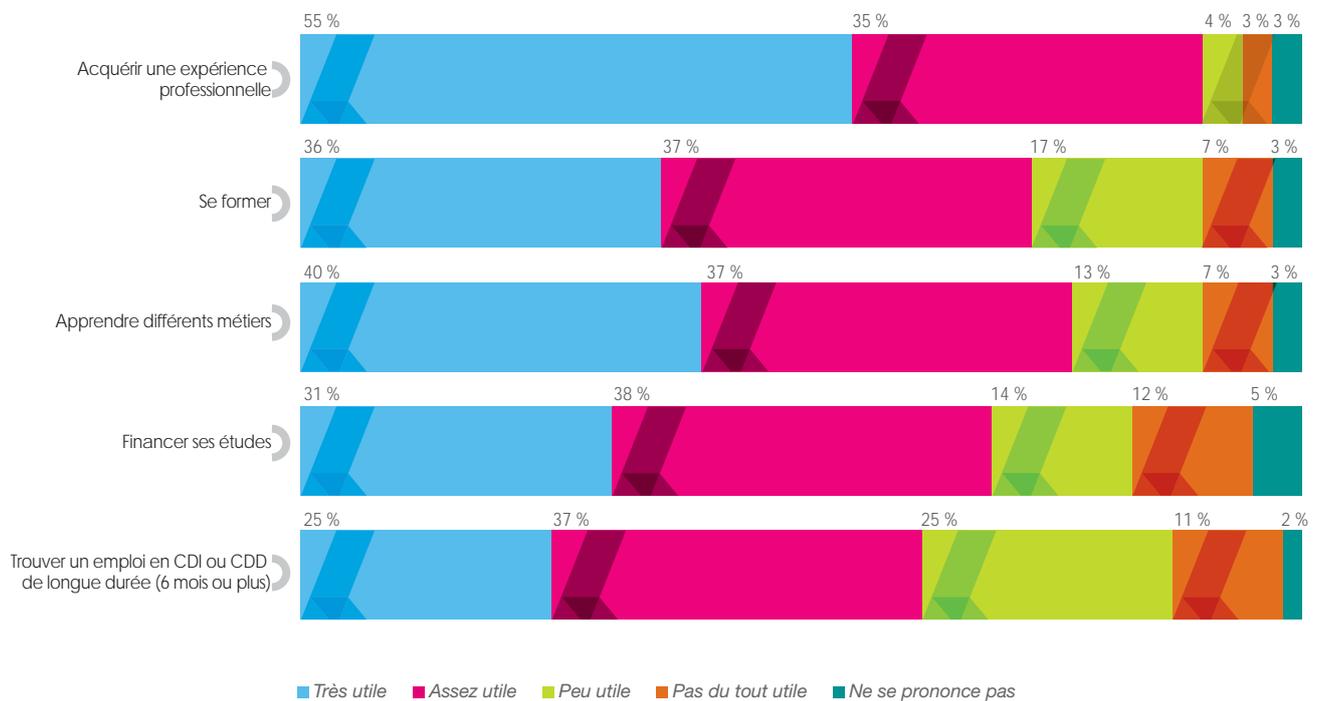
## \_ L'intérim constitue de l'avis des intérimaires un tremplin vers l'emploi

Les enquêtes menées auprès des intérimaires montrent que l'intérim est perçu comme une véritable opportunité dans une carrière professionnelle.

90 % d'entre eux jugent que leur passage par l'intérim a été utile pour acquérir une expérience professionnelle.

Il permet également d'apprendre différents métiers (77 %) et de se former (73 %). L'intérim apparaît comme un moyen utile pour trouver un emploi durable pour 62 % des intérimaires.

### Selon-vous, un passage dans l'intérim est-il utile pour...?

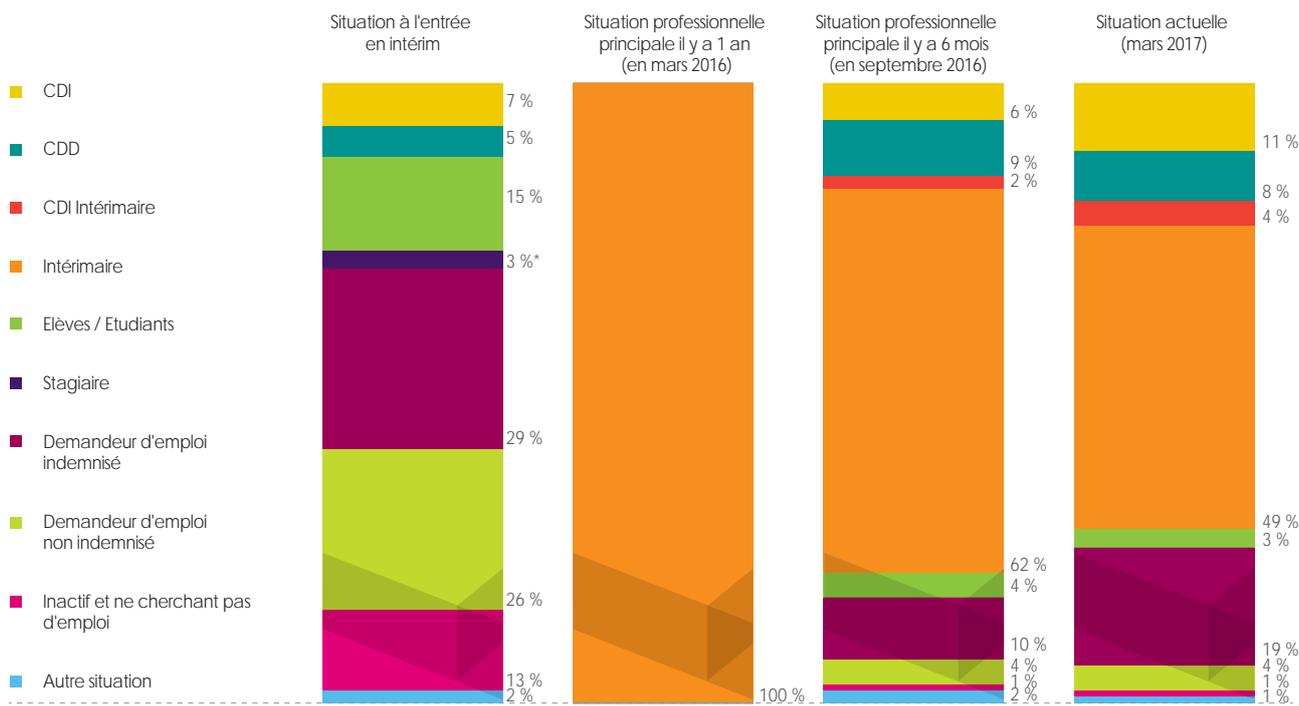


## \_ L'observation des parcours montre qu'en dépit du caractère temporaire des missions, l'intérim contribue à une insertion durable

### L'intérim facilite l'insertion professionnelle des personnes en dehors du marché du travail.

L'enquête de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement (OIR)/BVA révèle qu'en dépit du caractère temporaire des emplois, l'intérim joue un rôle significatif pour l'insertion sur le marché du travail. Avant de devenir intérimaires, 86 % des personnes étaient en dehors du marché du travail : 55 % étaient au chômage, 15 % étaient étudiants et 13 % inactifs. En mars 2017, un an après leur passage par l'intérim, 72% sont en emploi.

### Selon-vous, un passage dans l'intérim est-il utile pour...?



\* Contrat d'alternance : 2 %, contrat de professionnalisation : 1 %

Source : Enquête OIR/BVA, juin 2017

\_ Les services visant à **faciliter le quotidien des intérimaires** sont coordonnés par le **Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt)**

**Au cours de l'année, le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt) a délivré 83 000 prestations aux intérimaires en mobilisant 20 millions d'euros.**

**Parmi les services et les avantages sociaux proposés, le Fastt est notamment intervenu pour :**

**Favoriser  
l'accès  
au logement**

- Solutions d'hébergement le temps d'une mission éloignée du domicile.
- Subvention de la moitié des honoraires des agences immobilières.
- Accompagnement des intérimaires dans leur recherche de logement et conseils pratiques.
- Afin de rassurer les propriétaires, le Fastt propose des garanties gratuites pendant 3 ans contre les éventuels défauts de paiement de loyer et dégradations du logement.

**En 2016 :**

- 4 500 intérimaires ont bénéficié d'un coaching logement,
- 9 900 intérimaires ont reçu un kit pour présenter un dossier complet aux bailleurs,
- 6 000 bailleurs ont loué à des intérimaires couverts par les garanties du Fastt.

**Faciliter  
la mobilité**

- Un service de location de voiture à prix réduit pour se rendre sur le lieu de la mission est proposé.
- Un accompagnement à l'obtention du permis de conduire a été mis en place.
- Pour ceux qui n'ont pas le permis de conduire, des locations de deux-roues motorisés ou de vélos ainsi que l'accès aux transports à la demande sont proposés.

**En 2016 :**

- 4 911 solutions de garde d'enfant pour dépanner les parents intérimaires, ont été réalisées,
- 6 000 véhicules ont été loués à prix réduit,
- 2 150 prêts ont été accordés pour l'achat de véhicules, dont 962 microcrédits accompagnés.

**Sécuriser  
l'accès  
au crédit**

- Les salariés intérimaires ont la possibilité d'obtenir un diagnostic, auprès de conseillers financiers. Ceux-ci peuvent permettre d'accéder à des solutions de prêt à des taux négociés. Ce dispositif permet aux intérimaires d'éviter de s'orienter, par défaut, vers des offres de crédits prohibitifs.
- Pour les salariés intérimaires exclus de l'offre bancaire classique, des solutions de microcrédit sont proposées. Des solutions de prêt de 500 à 12 000 euros sont proposées permettant de financer une réparation de véhicule, de passer le permis, ou de faire des travaux.

**En 2016 :**

21 900 diagnostics "points conseil crédit" ont été réalisés.

**Santé  
et social**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Fastt pilote le régime de complémentaire santé obligatoire Intérimaires santé.
- Cette complémentaire santé couvre les intérimaires à partir de leur 414<sup>e</sup> heure de mission sur les 12 derniers mois. Les CDI intérimaires sont couverts dès la 1<sup>re</sup> heure.
- Les intérimaires sont couverts entre chaque mission et bénéficient de la portabilité des garanties 2 mois s'ils ne travaillent plus en intérim et jusqu'à 7 mois en cas de chômage.
- Les conjoints et enfants peuvent être couverts.

**En 2016 :**

- 1 million d'intérimaires ont bénéficié de la complémentaire Intérimaires santé,
- 8 900 intérimaires ont bénéficié d'une aide du Fastt pour leurs couvertures optionnelles.

## \_ 1 million de personnes bénéficient désormais d'une mutuelle dans l'intérim

### Le régime de frais de santé des salariés intérimaires : intérimaires santé

La branche du travail temporaire s'est emparée de l'obligation de financer la couverture des frais de santé des salariés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en instituant un régime de branche qui constitue une nouvelle étape dans la construction d'une flexibilité responsable.

Les partenaires sociaux ont conclu un premier accord fixant les contours du régime de frais de santé des salariés intérimaires le 4 juin 2015.

Cet accord a précisé quels salariés doivent obligatoirement être affiliés en fixant une condition d'ancienneté de 414 h de travail sur 12 mois glissants, fixé les garanties du régime et créé un dispositif inédit de portabilité forfaitaire de deux mois à laquelle s'ajoute une portabilité conventionnelle de cinq mois.

Il confie le pilotage paritaire du régime au Fastt.

Il a permis de procéder à deux appels d'offres pour sélectionner un opérateur de gestion et des organismes assureurs.

Le second accord du 14 décembre 2016 désigne l'opérateur de gestion, interlocuteur unique de tous les salariés intérimaires quelle que soit l'entreprise qui les emploie, Siaci Saint Honoré, et recommande deux co-assureurs (AG2R et APICIL).

Siaci Saint Honoré est en charge du décompte de l'ancienneté de tous les salariés intérimaires afin de déterminer ceux qui remplissent la condition de 414 h de travail sur 12 mois glissants, de l'encaissement des cotisations d'assurance et de la gestion des prestations (remboursements de frais de santé). Le gestionnaire est aussi chargé d'administrer les demandes de dispense des salariés qui ne souhaitent pas entrer dans le régime collectif obligatoire.

Ce régime unique permet aux salariés intérimaires employés par plusieurs ETT de bénéficier des mêmes garanties et d'une carte de tiers payant unique.

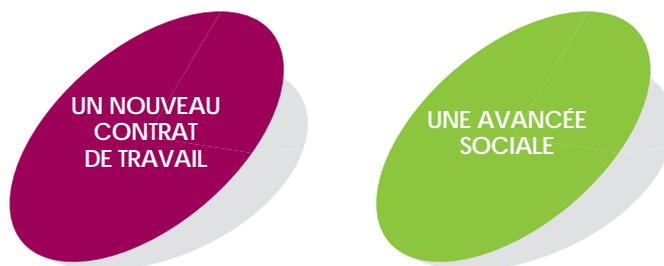
Grâce au dispositif de portabilité, à l'issue de la mission, le salarié intérimaire conserve sa couverture pendant deux mois, puis s'il est demandeur d'emploi pendant une durée de 5 mois.



## VI – LA CRÉATION DU CDI INTÉRIMAIRE ET DU FSPI ILLUSTRE LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS CONCRETS VOUÉS À AMÉLIORER LA SÉCURISATION ET L'EMPLOYABILITÉ DES INTÉRIMAIRES

\_La révolution du CDI intérimaire introduite en 2014 repose sur le **principe d'une rémunération garantie**, y compris lorsque l'intérimaire est entre deux missions

Qu'est-ce que c'est ?



Qui peut en bénéficier ?



Les **JEUNES** pour multiplier les expériences professionnelles dans un cadre sécurisé.

Les **SENIORS** qui souhaitent travailler sur des projets différents au sein de plusieurs entreprises dans un cadre sécurisé.

Comment ça marche ?



Un CDI signé avec l'agence d'emploi



Une lettre de mission pour chaque mission



Une garantie minimale mensuelle de rémunération qui couvre missions et intermissions.

Pendant l'intermission : des formations proposées, des congés rémunérés.

## Le CDI intérimaire permet aux intérimaires par choix de bénéficier d'un statut adapté

Les études démontrent que 10 % des salariés intérimaires (soit environ 200 000 personnes) cumulent plus de 7 mois de missions dans une année, par ailleurs, dans 20 % des cas, l'intérim représente un choix personnel.

Un nombre significatif de salariés est attaché à l'autonomie professionnelle ou au changement d'environnement professionnel. Toutefois "l'indépendance" et le goût pour la mobilité présentent de nombreux inconvénients tels que l'absence de salaire entre les emplois, un risque "d'employabilité" lié aux allers-retours avec le chômage, des difficultés pour obtenir un logement ou un crédit bancaire. Cette manière de travailler implique en outre des démarches administratives qui complexifient la vie de ces salariés. La crise économique mettant à mal toute forme non stabilisée d'emplois, il était urgent d'apporter des solutions adaptées.

## C'est une solution pour sécuriser les emplois

Les personnes en CDI intérimaire sont salariées de leur agence d'emploi. Celles-ci, sont amenées à travailler dans différentes entreprises, toutefois leur employeur reste identique. Celui-ci leur garantit une rémunération pendant les périodes d'intermission, qui ne peut être inférieure à un seuil, fixé au smic pour les ouvriers et employés, au smic + 15 % pour les techniciens et agents de maîtrise et au smic + 25 % pour les cadres.

## Des services apportés au salarié

Les agences, en tant qu'employeurs jouent un rôle qui s'apparente à celui d'un "impresario". Les jeunes ont ainsi l'opportunité de multiplier les expériences leur ouvrant différents horizons professionnels, tout en évitant le risque du chômage pendant cette période d'apprentissage. Les seniors, qu'ils cherchent à combler leur quota d'annuités retraite ou non, bénéficient dans cette formule d'un accompagnement adapté et ont la possibilité de valoriser leur expertise auprès de plusieurs entreprises.

## Des perspectives professionnelles à long terme

Les "intérimaires en CDI" bénéficient entre les missions de formations qui leur permettent d'améliorer leur employabilité et de s'orienter vers les métiers porteurs.

Par ailleurs, pour certains interlocuteurs, la garantie d'un CDI peut être pour un salarié un facteur facilitant l'accès au logement et au crédit bancaire.

Une plus grande visibilité permet aussi d'organiser et de prendre plus facilement ses congés. En effet, dans le cas de l'intérim les congés payés sont versés sous forme de prime.

## Le CDI intérimaire participe à réduire le chômage et son coût

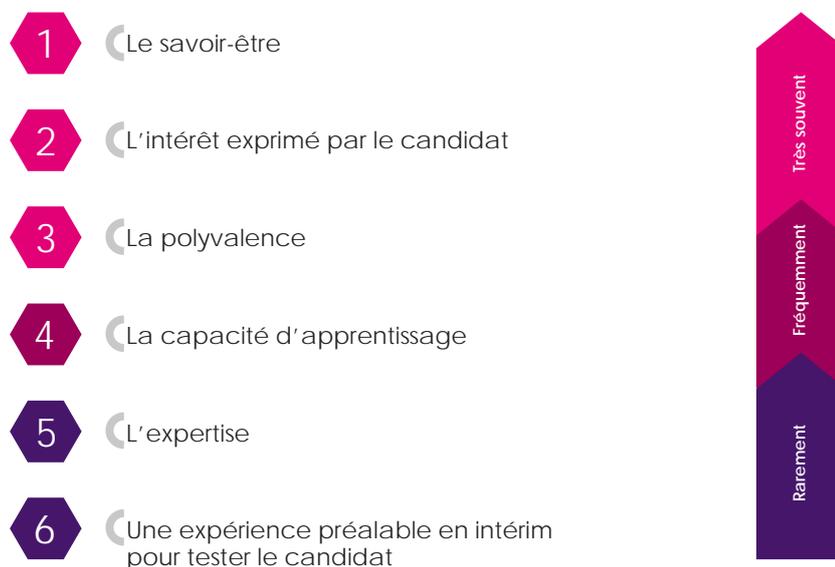
En évitant aux intérimaires les allers retours mission-chômage, les agences d'emploi contribuent à contenir le chômage et se substituent à Pôle emploi pour financer l'intermission.



## \_ À qui s'adresse le CDI Intérimaire? Le savoir-être, la motivation et la polyvalence sont les qualités recherchées en priorité

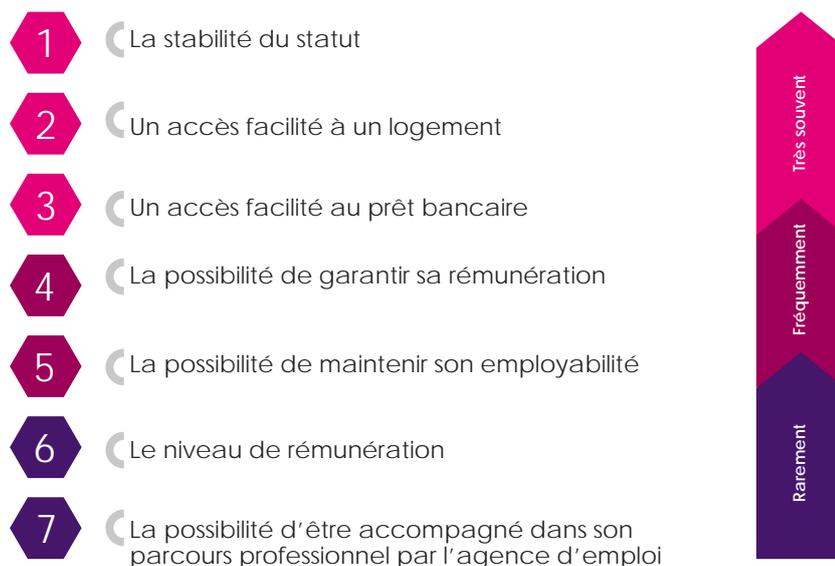
À l'occasion d'une enquête qualitative, les responsables d'agences d'emploi ont été interrogés sur les qualités recherchées pour les profils de postes en CDII. Six caractéristiques ressortent nettement :

### Quelles sont les qualités recherchées par les agences pour les profils de postes en CDII ?



## \_ Pourquoi les candidats optent-ils pour le CDI Intérimaire? La recherche de sécurité est leur premier objectif, d'abord pour l'accès au logement et au prêt, ensuite pour la garantie de rémunération

### Quels sont les principaux objectifs recherchés par les candidats qui optent pour un CDII ?



Source : Prism'emploi / Institut Plus Consultants, "Caractéristiques des CDII en 2016", mars 2017

## \_ Une dotation (le FSPI) de 75 millions d'euros est consacrée en 2016 à l'intensification des durées d'emploi des intérimaires

Les agences d'emploi se sont données, en 2014, des moyens supplémentaires pour la sécurisation des parcours avec la création d'un nouveau fonds : le "FSPI".

Celui-ci est financé par les agences d'emploi de deux manières :

- par le versement d'un montant correspondant à 10 % des salaires des intérimaires en CDI afin notamment de financer leurs rémunérations pendant l'intermission et leurs formations,
- par une nouvelle cotisation égale à 0,5% de la masse salariale totale des intérimaires qui servira notamment prioritairement à financer les formations destinées à augmenter l'intensité d'emploi des intérimaires.

Sa création s'accompagne d'objectifs chiffrés et d'un suivi avec les partenaires sociaux.

En 2016, l'investissement des entreprises s'élève à 75 millions d'euros et a permis d'intervenir auprès de 50 500 intérimaires.

Les résultats observés auprès d'un échantillon représentatif d'intérimaires accompagnés, met en évidence un allongement de la durée des missions de 15 %.

### Un fonds articulé en deux volets

POUR LES INTÉRIMAIRES EN CDI



POUR LES INTÉRIMAIRES EN CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE AYANT :

- une durée d'emploi de 800 heures dans l'année,
- une faible intensité d'emploi de 400 heures/an sur une période d'activité de 2 ans.

#### OBJECTIFS

**GARANTIR** un salaire minimal mensuel et **FINANCER** des formations.



**AUGMENTER** les durées d'emploi **DE 5 % PAR AN** dans les 3 ans, via l'accompagnement RH et des actions de formations.

#### SOURCES DE FINANCEMENT

L'affectation de **10 %** des salaires versés aux intérimaires en CDI pendant les périodes de mission.

Une nouvelle cotisation patronale de **0,5 %** de la masse salariale de l'ensemble des intérimaires.

#### ENJEUX À 3 ANS

**20 000**  
Intérimaires en CDI

**80 000**  
Intérimaires bénéficiant de durées d'emploi allongées

**100 000 INTÉRIMAIRES SÉCURISÉS DANS LEUR PARCOURS**



**UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES POUR UNE MEILLEURE EMPLOYABILITÉ**



# 4 - LES ENTREPRISES QUI RECOURENT À L'INTÉRIM S'APPUIENT SUR LES AGENCES D'EMPLOI POUR LEUR RÉACTIVITÉ ET LEUR SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE D'EMPLOI

## **Les agences répondent aux besoins de réactivité imposés par les contraintes économiques**

Les entreprises ont de manière croissante besoin de réagir vite, presque en temps réel, aux fluctuations de la demande. Ce besoin est évident et ancien dans certains cas – tourisme, agriculture, hôtellerie-restauration, services à la personne, etc. Mais il touche désormais un nombre croissant d'activités, dans tous les domaines.

Le cycle de vie des produits se raccourcit et le rythme des innovations s'accélère afin de satisfaire des consommateurs de plus en plus impatientes et exigeants. En d'autres termes, ce sont les attentes du consommateur final qui structurent l'organisation du travail.

## **Le travail temporaire aide les entreprises à préparer la reprise**

Les agences disposent d'une implantation locale qui leur confère une connaissance approfondie des entreprises et des bassins d'emploi. Grâce à un mode de fonctionnement en réseau, elles sont en mesure d'apporter des solutions opérationnelles au besoin de flexibilité.

Les entreprises utilisatrices peuvent ainsi synchroniser le niveau de production avec celui de leurs carnets de commandes. En phase de reprise, l'incertitude économique incite les entreprises à la prudence et l'intérim apparaît comme un moyen essentiel pour accompagner leur développement.

## **L'intérim contre la délocalisation**

L'intérim est devenu un facteur clé de compétitivité et de maintien de l'emploi en France pour les industries exposées à la concurrence internationale. Le recours au travail temporaire a permis à certains secteurs industriels de résister et de se renforcer en accentuant leur réactivité face à la conjoncture et à leurs clients. Ces gains de flexibilité se sont accompagnés de gains de productivité qui ont permis de limiter les destructions d'emplois ou de développer l'emploi. Une étude du ministère de l'Emploi le confirme : "Plus les secteurs ont recours aux nouveaux modes de flexibilité de l'emploi apparus au cours de la précédente décennie (contrats courts et intérim), plus ils parviennent à préserver des gains de productivité soutenus tout en transformant le surplus d'activité en emplois".

## **Une valeur ajoutée majeure en matière d'emploi**

Les agences d'emploi sont en mesure de mobiliser rapidement les candidats disposant des savoir-faire répondant aux attentes de leurs clients. Que ce soit dans le domaine de l'intérim ou du recrutement, les agences, de plus en plus spécialisées, interviennent sur toute la gamme des compétences, auprès de tous types d'entreprises.

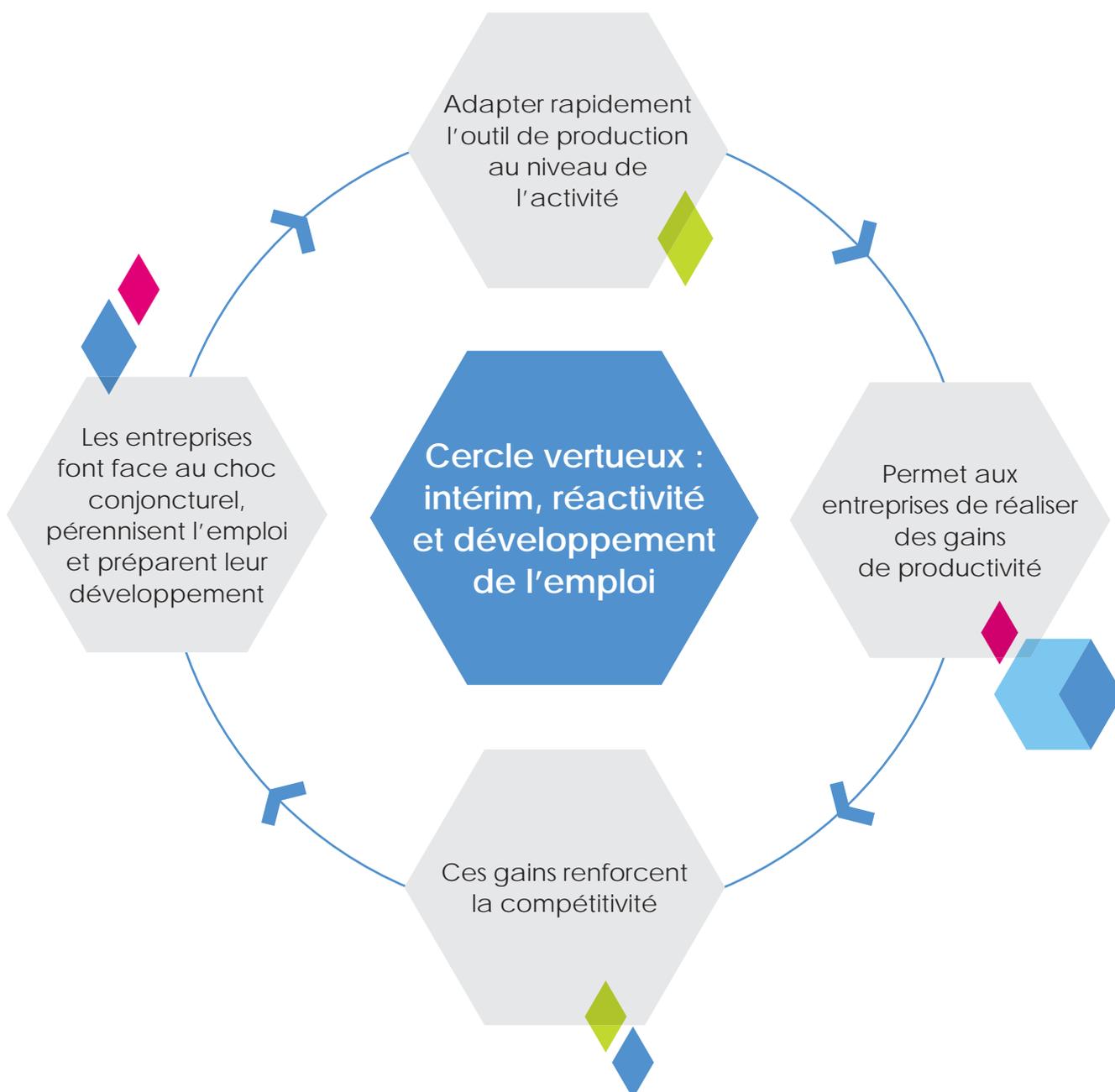
Le recours aux agences d'emploi permet de bénéficier de solutions en matière d'intérim, de recrutement mais aussi de conseil en matière de formation et d'évolution des métiers et qualifications.

## VII – LA PLACE DES AGENCES D'EMPLOI AUPRÈS DES ENTREPRISES

### \_ L'intérim renforce la réactivité des entreprises

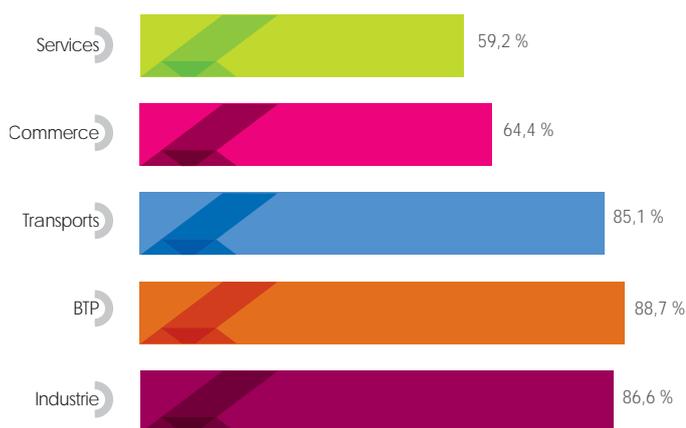
**Le recours à l'intérim permet aux entreprises d'ajuster rapidement leur activité au niveau de leurs carnets de commandes et d'atténuer les effets des variations d'activité. Ces gains de flexibilité s'accompagnent de gains de productivité.**

Lors des cycles baissiers, le recours à l'intérim permet aux entreprises de faire face au choc conjoncturel et de pérenniser leur activité tout en préservant la plupart des emplois. En phase de reprise, l'intérim constitue une solution pour transformer instantanément tout surplus d'activité en emploi, éviter les situations de "goulots d'étranglement" et contribuer au développement de l'emploi.



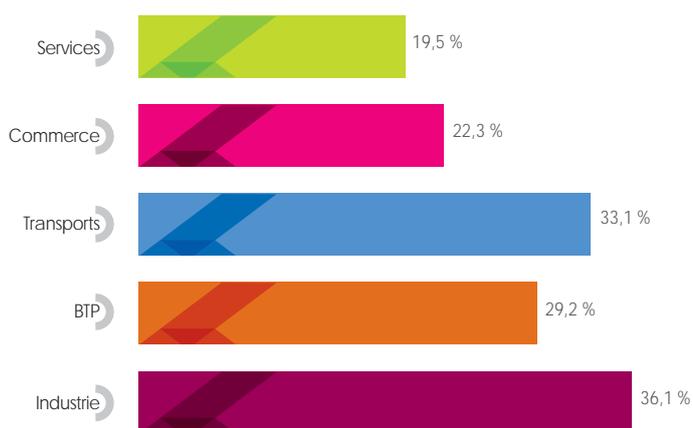
**\_ L'intérim joue un rôle déterminant pour affronter les cycles économiques, une part significative des entreprises qui y recourt le considère comme un moyen de renforcer leur compétitivité**

**Part des entreprises utilisatrices, par secteur, considérant que l'intérim les aide à faire face aux cycles économiques**



Dans les secteurs sensibles à la conjoncture, l'intérim joue un rôle prépondérant pour gérer les fluctuations d'activité. Dans le BTP, l'industrie, et les transports, plus de 85 % des entreprises utilisatrices s'appuient sur l'intérim pour faire face aux cycles économiques.

**Part des entreprises utilisatrices, par secteur, considérant que l'intérim leur permet d'améliorer leur compétitivité**



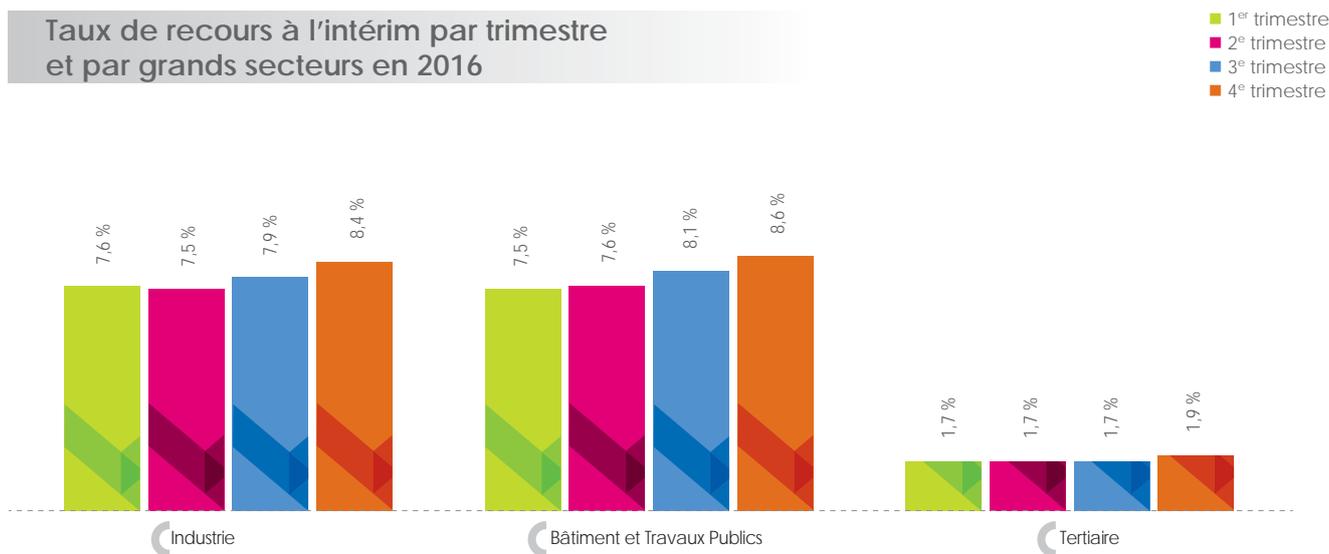
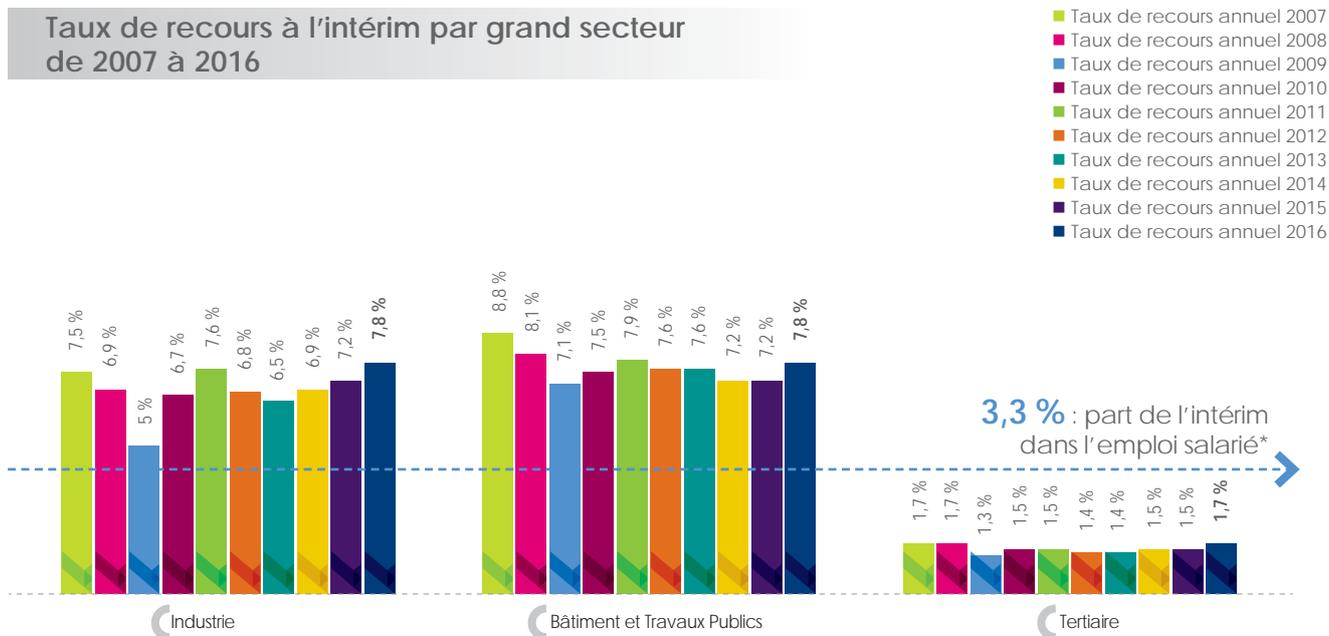
L'intérim, qui permet aux entreprises de répondre aux contraintes de réactivité, est perçu par près de 30 % des entreprises utilisatrices comme un moyen direct d'améliorer leur compétitivité sur leur marché.

Source : Etude BVA-Prism'emploi Enquête auprès des entreprises sur Les contrats de travail dont la durée est limitée, mai 2012

## \_ L'intérim représente en 2016, 3,3 % de l'emploi salarié\*

Avec 3,3 % de l'emploi salarié\*, la part de l'intérim a progressé de 0,3 point en 2016. Le recours au travail temporaire compte pour 7,8 % de l'emploi dans l'industrie et dans le BTP et 1,7 % dans le tertiaire.

Exceptée l'année 2009 (caractérisée par une baisse de l'emploi intérimaire de 30 %), depuis le début des années 2000, le taux de recours à l'intérim est resté relativement stable, compris entre 2,9 % et 3,6 % de l'emploi salarié.

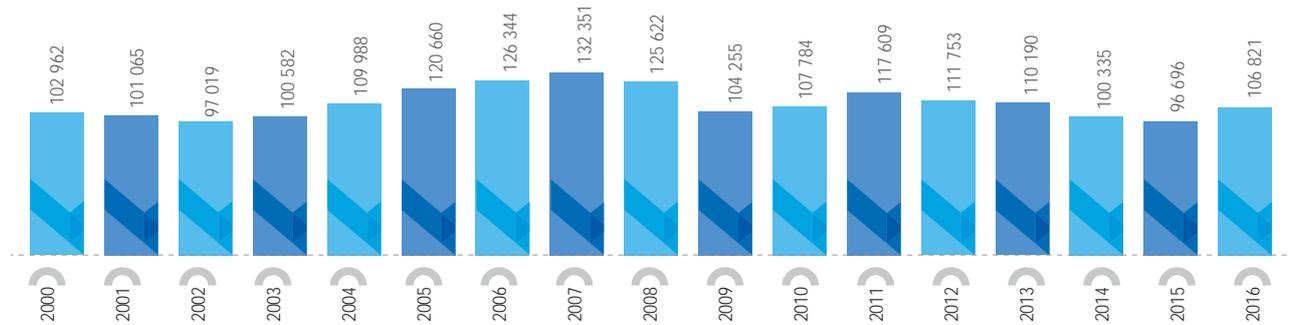


\* L'emploi salarié observé par la DARES correspond au secteur "concurrentiel" regroupant en plus des secteurs principalement marchands la partie privée des secteurs non marchands. L'emploi salarié compte pour environ 65 % de la population active.

## VIII – ZOOM SUR LES 6 PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS

### \_ L'intérim dans le secteur du BTP

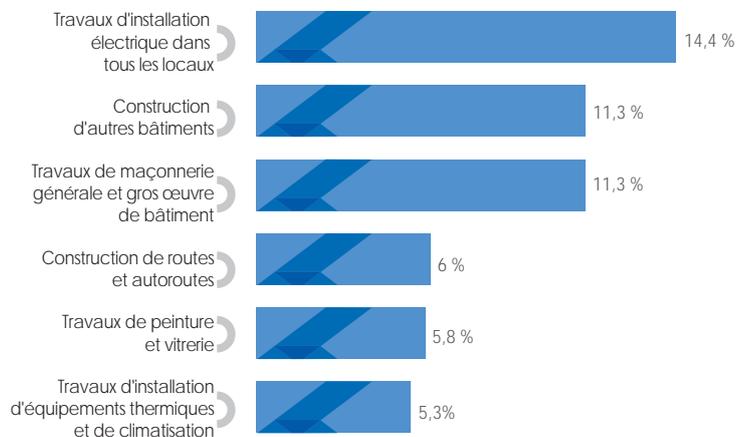
Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emploi temps plein dans le secteur du BTP



Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le BTP à l'ensemble des intérimaires



Part des 6 principaux sous-secteurs du BTP (détail NAF 700)



Part de ces 6 secteurs dans le total BTP : 54,0 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## TENDANCES

Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen dans le BTP est de 0,2 % contre -0,1 % pour l'ensemble des secteurs.

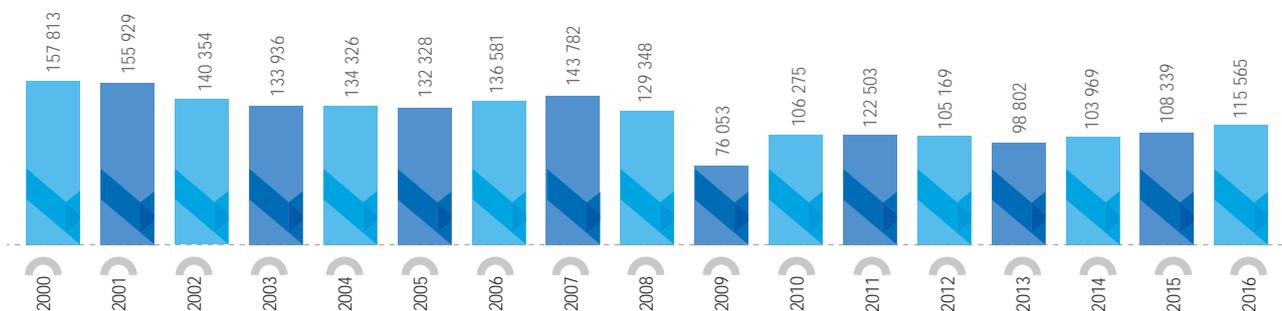
Dans le second œuvre, l'intérim est représenté dans les travaux d'installation électrique (14,4 %) et d'équipements thermiques (5,3 %).

Dans le gros œuvre, l'intérim se concentre dans la construction de bâtiments (11,3 %) et la maçonnerie (11,3 %).

Dans les Travaux Publics, la construction de routes et d'autoroutes cumule 6 % des effectifs.

## \_ L'intérim dans les principaux secteurs industriels\*

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emploi temps plein dans les principaux secteurs industriels\*

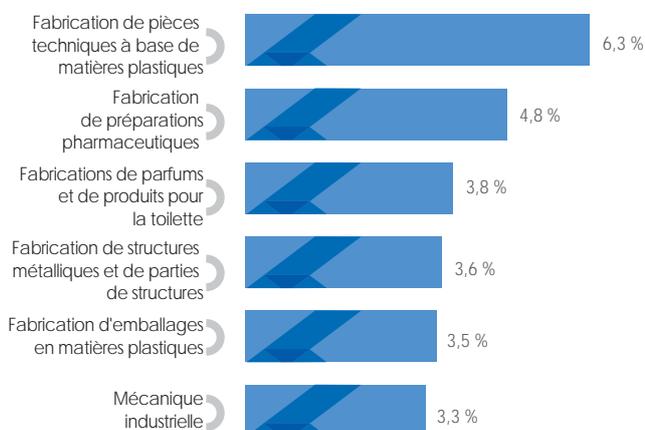


Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans les principaux secteurs industriels



\* Les principaux secteurs industriels correspondent dans la nomenclature agrégée de l'Insee au secteur : fabrication d'autres produits industriels

Part des 6 principaux sous-secteurs de la fabrication des principaux produits industriels (détail NAF 700)



Part de ces 6 secteurs dans le total autres produits industriels : 25,3 %

## TENDANCES

Ce secteur est particulièrement sensible à la conjoncture, puisque, que ce soit à la hausse ou à la baisse, il amplifie généralement les tendances moyennes.

Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen des principaux secteurs industriels baisse de 1,9 % contre une diminution limitée à 0,1 % pour l'ensemble des secteurs.

Les principaux secteurs industriels sont relativement atomisés puisque les 5 premiers sous-secteurs représentent un quart des effectifs.

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ L'intérim dans le secteur des transports

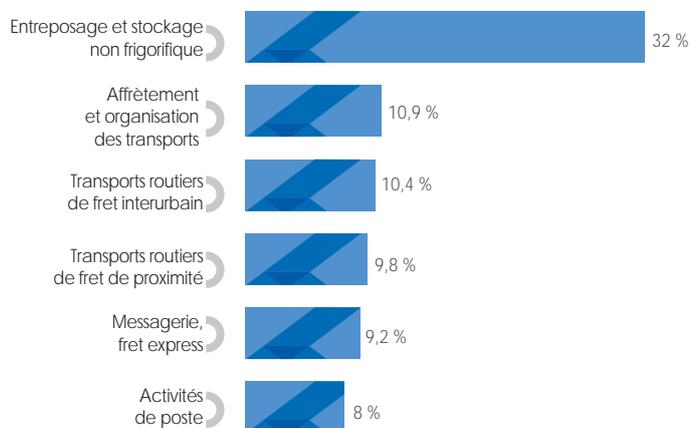
### Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emploi temps plein dans le secteur des transports



### Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur des transports



### Part des 6 principaux sous-secteurs des transports (détail NAF 700)



Part de ces 6 secteurs dans le total transports : 80,2 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## TENDANCES

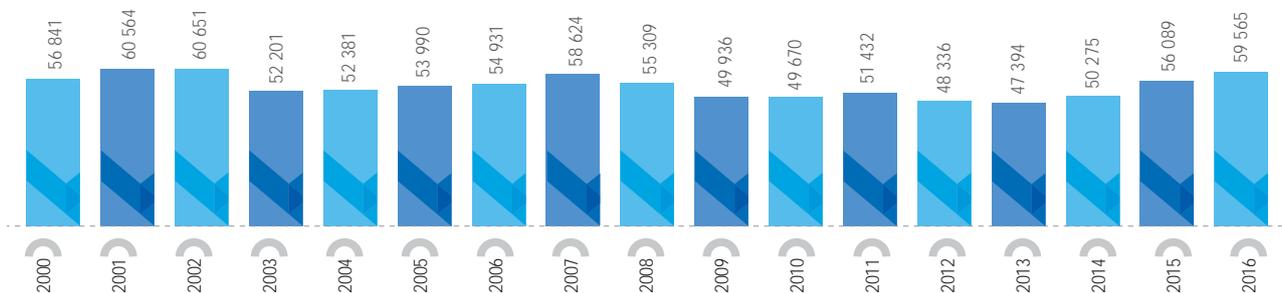
En 16 ans, le taux de croissance annuel moyen du secteur des transports croît de 3,9 % contre une baisse de 0,1 % pour l'ensemble des secteurs.

Avec le tiers des effectifs, l'activité d'entreposage et de stockage représente le 1<sup>er</sup> sous-secteur.

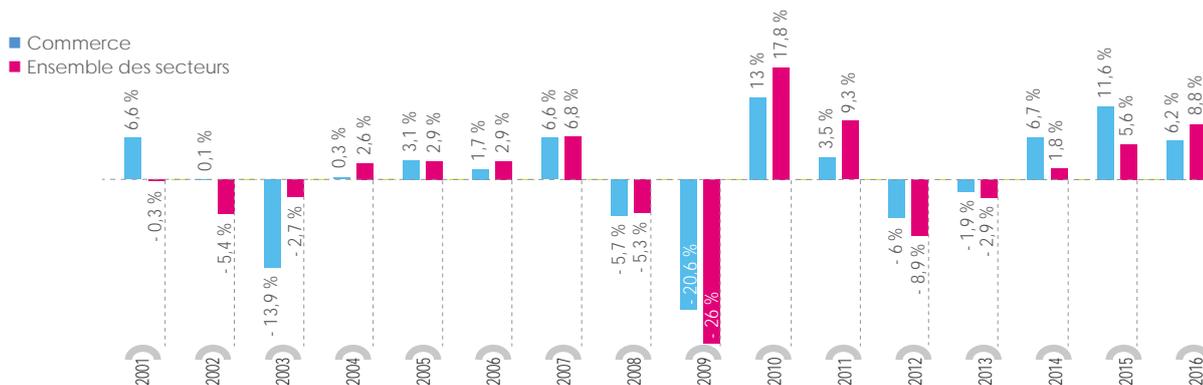
Les transports forment un ensemble plutôt concentré puisque les 6 premiers sous-secteurs totalisent plus de 80 % des effectifs.

## \_ L'intérim dans le secteur du commerce

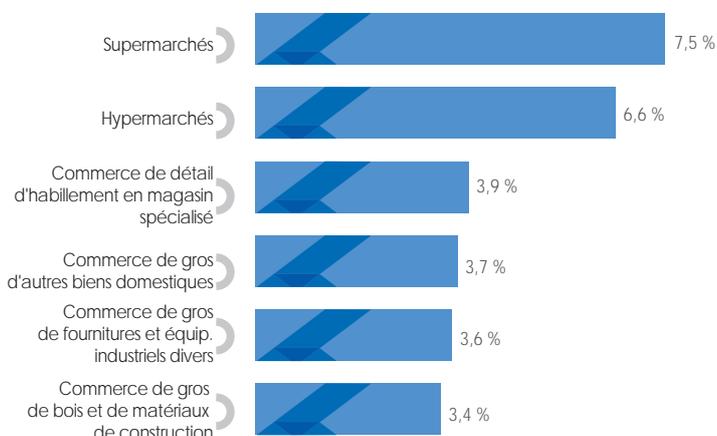
### Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emploi temps plein dans le secteur du commerce



### Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur du commerce



### Part des 6 principaux sous-secteurs du commerce (détail NAF 700)



Part de ces 6 secteurs dans le total commerce : 28,7 %

### TENDANCES

Sur les 16 dernières années, le taux de croissance annuel moyen du secteur commerce augmente de 0,2 % contre une diminution moyenne de 0,1 %.

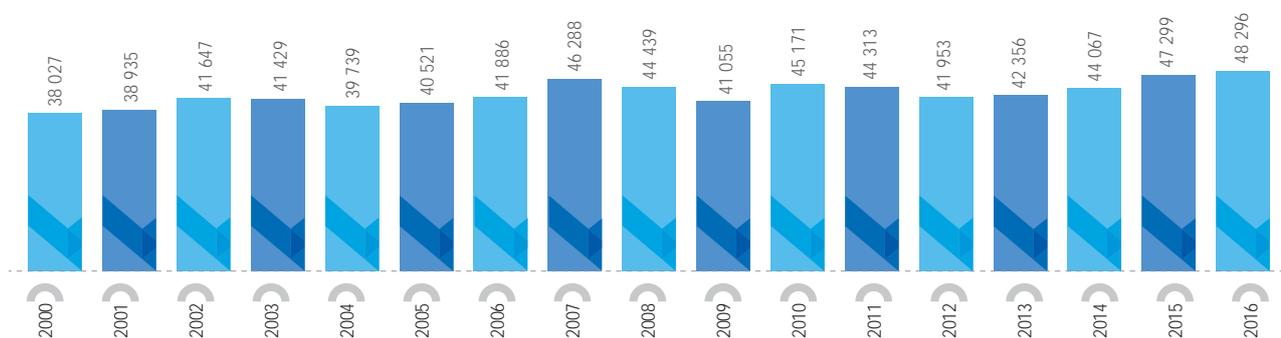
Celui-ci, fortement dépendant de la consommation des ménages, apparaît plus stable que la moyenne des secteurs.

Les intérimaires du commerce interviennent dans le commerce de détail dont les supermarchés et hypermarchés (respectivement 7,5 % et 6,6 %) et habillement (3,9 %) et dans le commerce de gros dont les biens domestiques (3,7 %). L'équipement industriel et les matériaux de construction emploient 7 % des intérimaires du secteur.

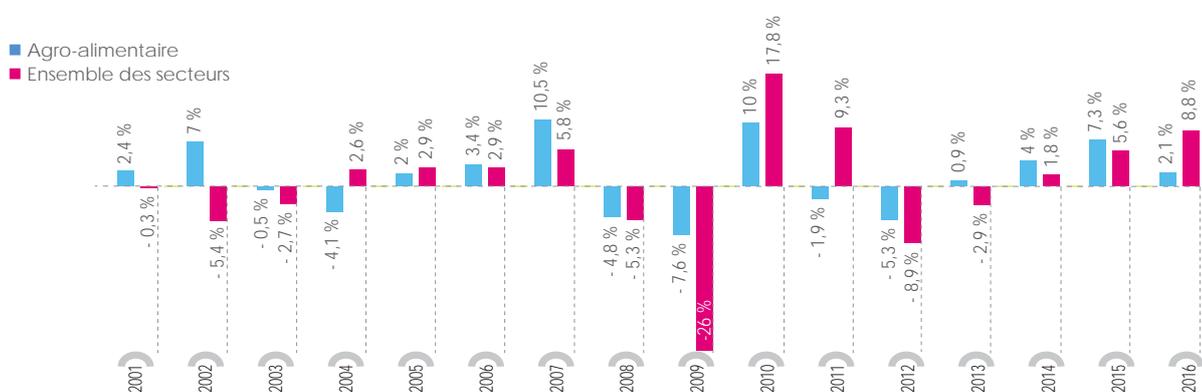
Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## \_ L'intérim dans l'agro-alimentaire\*

### Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emploi temps plein dans la fabrication de denrées alimentaires

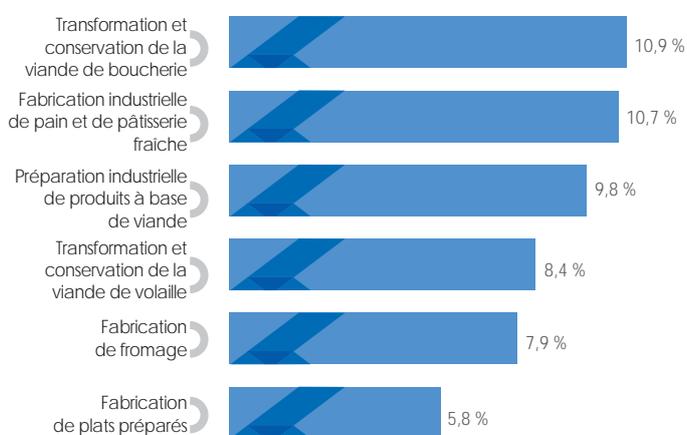


### Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires



\* L'agroalimentaire correspond dans la nomenclature agrégée de l'Insee au secteur : fabrication de denrées alimentaires

### Part des 6 principaux sous-secteurs de la fabrication de denrées alimentaires (détail NAF 700)



Part de ces 6 secteurs dans le total fabrication de denrées alimentaires : 53,5 %

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

## TENDANCES

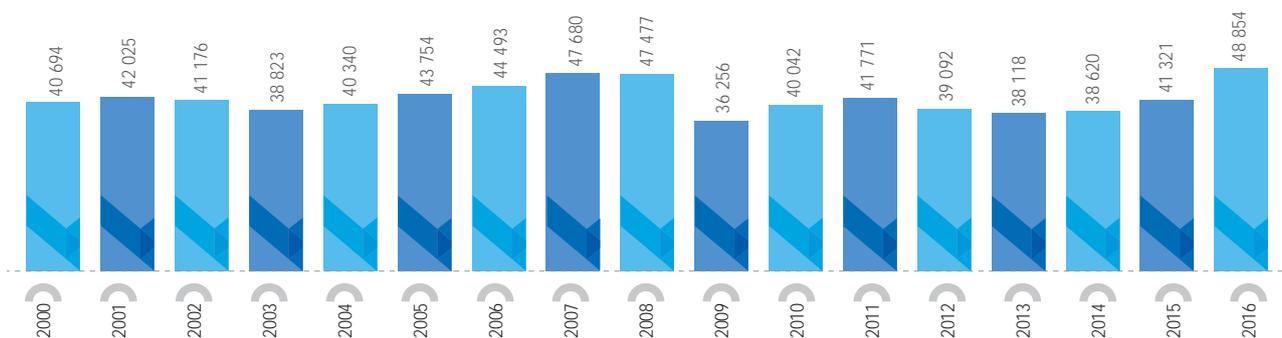
Depuis 2000, le taux d'évolution annuel moyen dans l'agro-alimentaire est de 1,5 % contre une baisse de 0,1 % pour l'ensemble des secteurs.

Celui-ci, dépendant de la consommation des ménages, apparaît moins sensible aux cycles économiques.

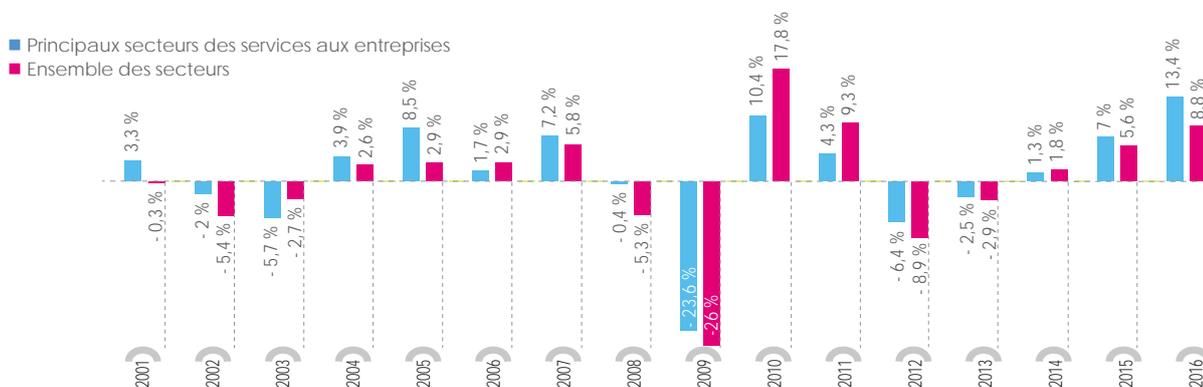
Les 3 premiers sous-secteurs, transformation de viande, fabrication industrielle de pain et préparation de viande totalisent près du tiers de l'activité du secteur.

## \_ L'intérim dans les principaux secteurs des services aux entreprises\*

Évolution du nombre de salariés intérimaires en équivalent emploi temps plein dans le secteur des principaux services aux entreprises\*

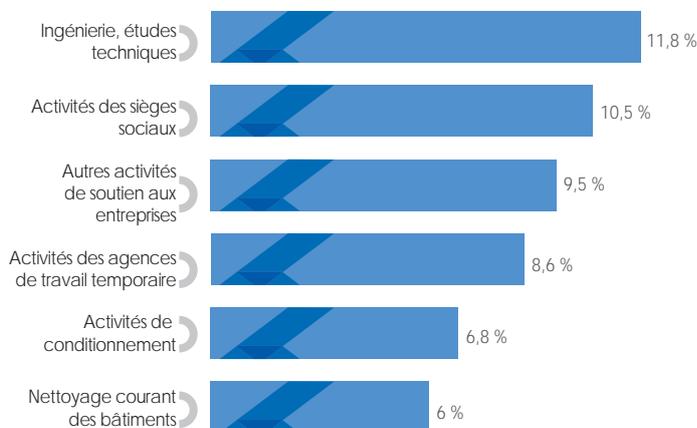


Évolution annuelle comparée du nombre d'intérimaires dans le secteur des services aux entreprises\*



\* Les principaux secteurs des services aux entreprises correspondent dans la nomenclature agrégée de l'Insee au secteur : activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

### Part des 6 principaux sous-secteurs des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien (détail NAF 700)



Part de ces 6 secteurs dans le total activités scientifiques et services administratifs : 53,2 %

## TENDANCES

Depuis 2000, le taux de croissance annuel moyen dans les services aux entreprises augmente de 0,9 % contre une baisse de 0,1 % pour l'ensemble des secteurs.

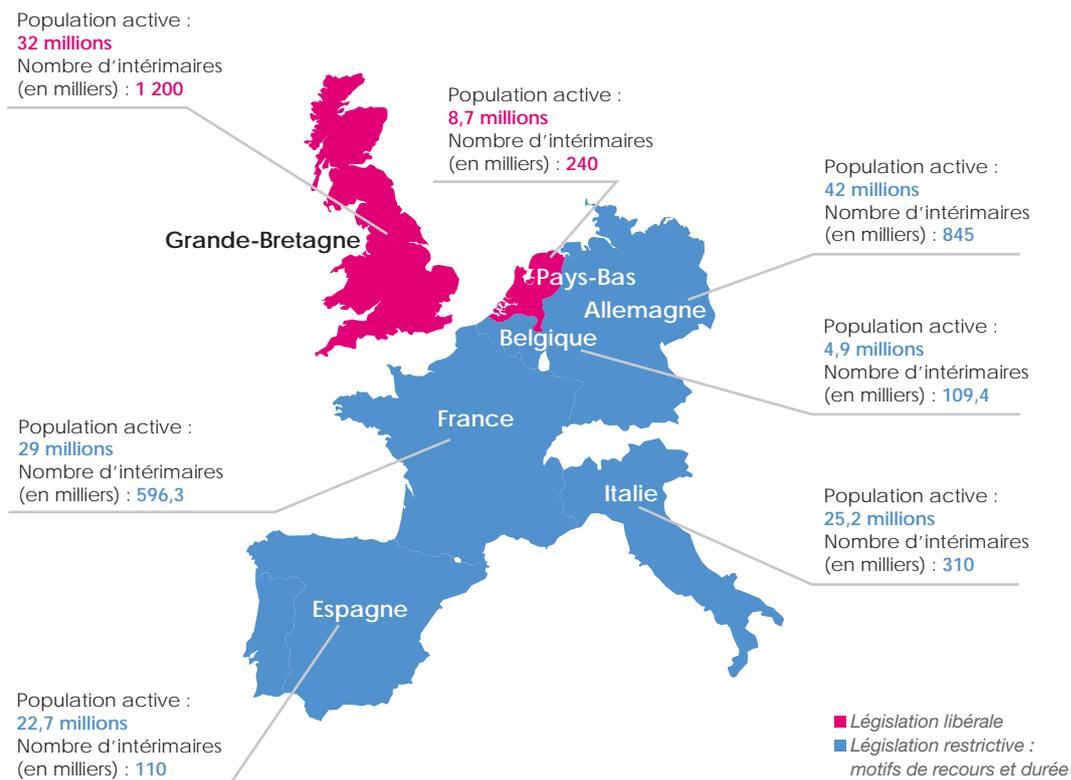
Les effectifs se répartissent tant entre des activités à forte valeur ajoutée, comme l'ingénierie (11,8 %), l'activité des sièges sociaux (10,5 %) qu'entre des activités de services opérationnels tels que le soutien aux entreprises (9,5 %), l'activité des agences d'emploi (8,6 %), le conditionnement (7,5 %) ou le nettoyage des bâtiments (6,1 %).

Source : DARES à partir des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire

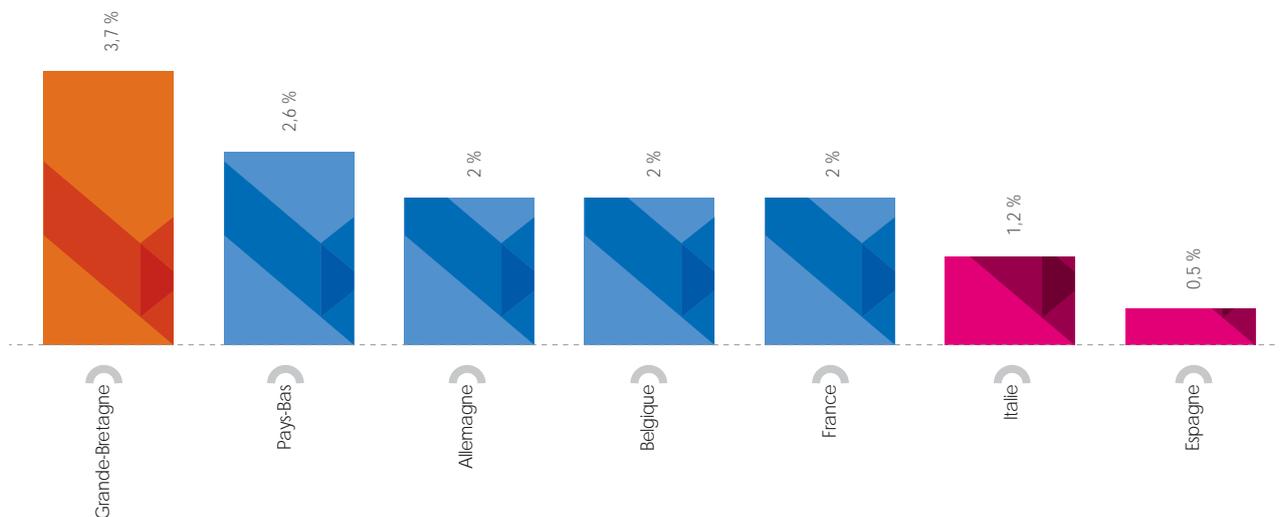
## IX – L'INTÉRIM EN EUROPE ET DANS LE MONDE

### \_ L'emploi intérimaire en Europe en 2016

L'intérim est une forme d'emploi qui s'est développée dans tous les grands pays européens. Toutefois compte-tenu des spécificités économiques et réglementaires, les taux de recours varient d'un pays à l'autre. La part du travail temporaire dans les populations actives des nations européennes est comprise entre 0,5 % et 3,7 %. Avec 2,0 %, la France se situe dans la moyenne.



### Part du travail temporaire dans la population active en 2016



Sources : fédérations nationales du travail temporaire, analyse Prism'emploi

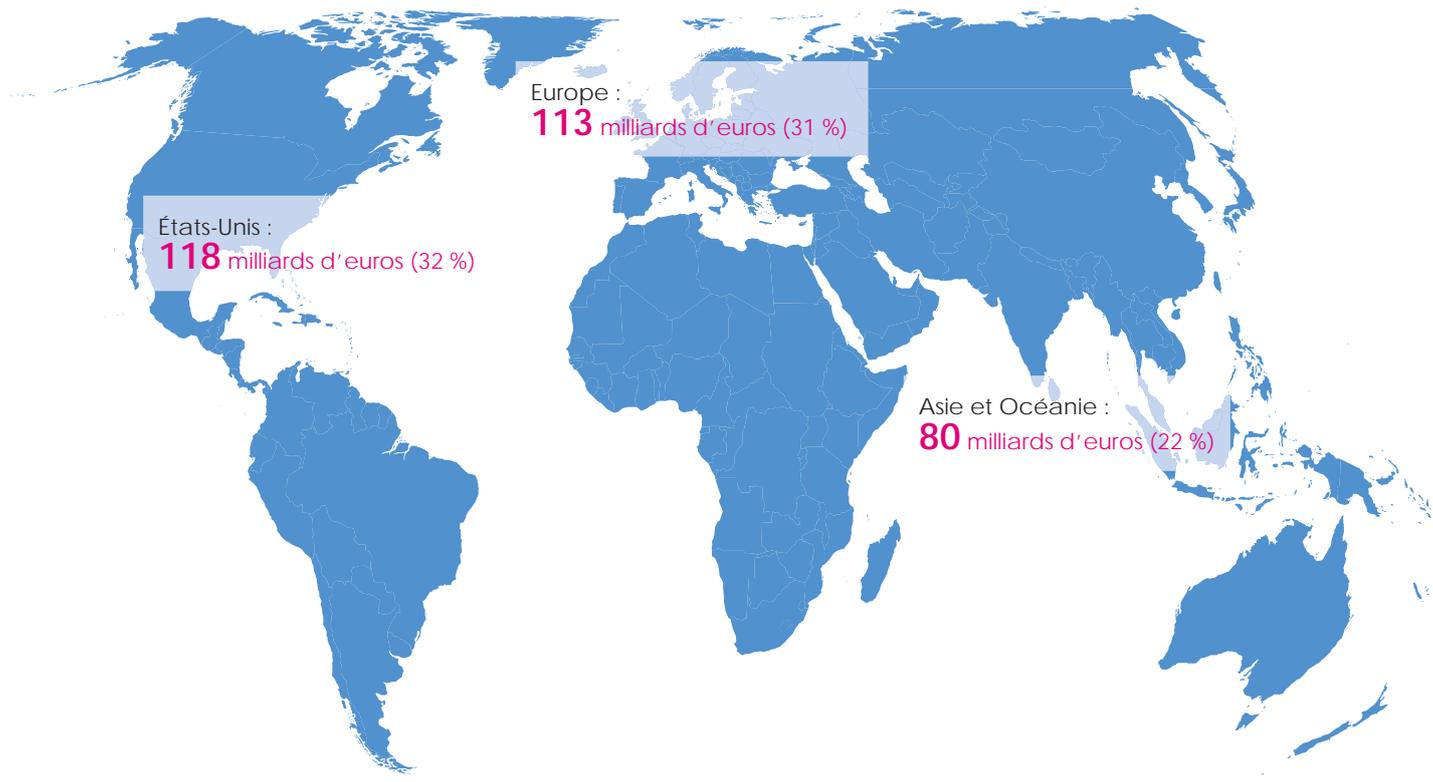
## \_ Un marché mondial de 370 milliards d'euros en 2016

Le marché du travail temporaire représente, en 2016, 370 milliards d'euros. L'Europe et les États-Unis comptent chacun pour un peu plus de 30 % du total.

Le chiffre d'affaires réalisé s'est accru de 8,5 % tiré par des pays émergents et par le dynamisme observé dans certains pays européens, notamment en Europe du sud.

Le marché européen progresse de 7,5 %. Avec une croissance de 6,8 %, la France se situe à peu près dans la moyenne européenne.

En 2016, l'évolution du taux de change a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires mesuré en euros des marchés anglais et japonais.



Reste du monde

**59** milliards d'euros

Total monde

**370** milliards d'euros

-> Est indiqué, entre parenthèses, la part en % par rapport au marché mondial  
-> À noter l'évolution du taux de change de l'euro par rapport aux autres devises a eu un impact significatif sur l'évolution observée

Source : estimations Prism'emploi

# PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Il existe différentes méthodes servant à mesurer l'intérim et son évolution. Cette coexistence de plusieurs indicateurs complémentaires permet d'analyser l'intérim sous différents aspects. Les tendances décrites peuvent néanmoins diverger suivant la méthode retenue.

## **L'évolution mesurée par la DARES de l'emploi intérimaire en "équivalent temps plein" :**

La DARES détermine le nombre d'intérimaires en équivalent emplois temps plein à partir des déclarations des entreprises de travail temporaire transmises à Pôle emploi. L'emploi intérimaire en équivalent temps plein (au cours d'une période) est déterminé par le rapport du volume de travail réalisé par les intérimaires à celui effectué par une personne à temps plein. Sur l'année, 52 semaines de travail sont retenues pour le calcul de cet indicateur. Il s'agit d'une donnée brute dont le périmètre varie dans le temps (suivant le nombre d'agences d'emploi).

## **L'indicateur du Baromètre Prism'emploi :**

Cet indicateur repose sur un échantillon constant d'entreprises de travail temporaire adhérentes à Prism'emploi et représentatives de la profession (80 % du chiffre d'affaires du secteur). Il compile et compare le nombre d'intérimaires en équivalent temps plein. Les données traitées reprennent certaines informations contenues dans les "relevés mensuels de contrats".

## **L'indicateur chiffre d'affaires et volume des heures prestées Prism'emploi I+C :**

L'indicateur repose sur un échantillon constant d'entreprises de travail temporaire adhérentes au Prism'emploi et représentatives de la profession (80 % chiffre d'affaires du secteur). Les entreprises du panel communiquent leur chiffre d'affaires hors taxes et le volume des heures facturées correspondantes pour chaque mois écoulé.

Un taux d'évolution brut (par rapport au même mois de l'année précédente) est calculé à partir de la compilation des données et un taux d'évolution corrigé des jours ouvrables (cjo) est précisé afin de tenir compte d'éventuels "effets calendaires". En effet, deux mêmes mois d'années successives peuvent comporter un nombre de jours ouvrables ou "facturables" (du lundi au vendredi) différents.

Plusieurs facteurs peuvent induire des écarts entre l'évolution du chiffre d'affaires et celle du volume des heures prestées et tout particulièrement :

- l'augmentation du niveau de salaire et du SMIC,
- l'élévation du niveau des qualifications des intérimaires.

# QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Juin 2017, Observatoire de l'Intérim et du Recrutement/BVA "Regards des intérimaires sur l'intérim"
- Mai 2017, Enquête recrutement, Prism'emploi/I+C
- Mars 2017, Caractéristiques des CDII en 2016
- Septembre 2013, Seuil, "Travailler pour soi", Denis Pennel
- Mai 2012, Étude BVA-PRISME, "Enquête auprès des entreprises sur les contrats de travail dont la durée est limitée"
- 2012, Étude Boston Consulting Group/Eurociett, "Adapting to change"
- 2011, l'Harmattan, "Visages de l'intérim en France et dans le monde", Rachid Belkacem, Cathel Kornig et François Michon
- Janv-09, Document de travail du CEE n°113, Spécialisation et efficacité des intermédiaires du placement, Christian Bessy et Guillemette de Larquier
- 2008, Étude EUROCIETT/Bain : "Davantage d'opportunités d'emploi pour plus de personnes"
- Oct-06, Document de travail du groupe de travail "Sécurisation des parcours professionnels", Conseil d'Orientation pour l'Emploi, "Organisation du marché du travail et 'flexicrité' à la française". Laurent DUCLOS et Jean-Yves KERBOURC'H
- Févr-06, Institut Montaigne, "Pauvreté, exclusion: ce que peut faire l'entreprise"
- Avr-05, DARES, Premières informations, premières synthèses, Emploi industriel : le dernier creux conjoncturel sans influence sur la tendance des gains de productivité

